



saire de votre prise d'habit ?

Assurément, en ce jour, vous avez un souvenir fidèle et une prière toute spéciale pour vos vénérés parents : votre père est d'ailleurs subitement décédé il y a juste - aujourd'hui aussi - quarante-huit ans; et c'est après le décès de votre mère que vous avez pu penser à réaliser votre désir de vie religieuse. Vous ne pouvez pas non plus oublier votre frère, vos parrain et marraine. Car vous aimez à reconnaître que "c'est grâce à la famille que ce jour est en fête".

À Rouen, en effet, outre la règle de saint Benoît qui vous avait attirée et sous le patronage d'une Lorraine Mère Mectilde du Saint-Sacrement, vous trouviez ce à quoi depuis votre enfance vous étiez familiarisée. Vous avez été beaucoup marquée par votre première rencontre avec l'Eucharistie que vous avez reçue à l'âge de neuf ans ; et vous vous rappelez que, dans cette paroisse du Sacré-Coeur de Nancy où vous avez vécu trente ans, vous alliez en famille aux vêpres et on vous conduisait à l'adoration et aux saluts du Saint-Sacrement, aux processions et autres dévotions traditionnelles. Toute cette formation vous avait préparée à accueillir avec ferveur le renouveau liturgique que le récent concile Vatican II a voulu communiquer à l'Église, nous permettant ainsi de mieux "*servata tradere viva*".

Vous reconnaissez ici la devise des archivistes, que je rappelle avec plaisir ce matin. Vous savez que, bien que sans être ainsi formulée, cette exigence fut du moins mise en oeuvre par sainte Paule, votre patronne de baptême. Vous avez d'ailleurs reconnu sainte Paule représentée sur le bandeau médian de la miniature qui orne le manuscrit, qu'on appelle la Bible de Charles le Chauve parce que ce volume a été composé au milieu du IX<sup>e</sup> siècle dans le scriptorium de Marmoutier pour être offert à ce roi par les moines de l'abbaye tourangelle. Or, de part et d'autre de Jérôme se trouvent ses disciples, parmi lesquels on peut discerner sainte Paule : sous la dictée de Jérôme, ses disciples écrivent la transcription que le Saint-Esprit lui inspire, afin de pouvoir remettre ces volumes à ceux pour qui ils sont composés - ainsi que le représente le bandeau du bas de la même miniature dont est précisément tiré l'élément que nous avons choisi afin d'illustrer la devise des archivistes de l'Église de France -. C'est en effet l'assistance du Saint-Esprit qui est nécessaire aux archivistes religieux pour leur permettre de recueillir, de conserver, de transcrire, de faire connaître les hauts-faits de Dieu dont ils engrangent les traces.

C'est bien ainsi que depuis plus de trois millénaires s'est progressivement constituée la Bible, le livre par excellence qui d'âge en âge fut rédigé, sur l'ordre de Dieu, pour que fût conservé et transmis, dans la communauté croyante, le témoignage rendu aux interventions du Dieu vivant dans la trame de notre histoire humaine. Dès avant le Christ, ce témoignage inspiré permettait, aux générations qui se succédaient, de rendre gloire à Dieu - d'où l'importance des psaumes - et d'éduquer le peuple croyant - d'où l'importance des lectures que développa dans le culte la liturgie synagogale -.

Et nous savons que la première partie de la liturgie chrétienne se forma dans cette matrice synagogale, prolongée par les écrits des apôtres et la lecture de l'Évangile. Quant à la liturgie eucharistique, elle reprend la même structure pour enchâsser le récit de l'institution de l'Eucharistie avec l'annamène, dont le nom même signifie qu'il s'agit de la transmission vivante par excellence, celle du Corps livré et du Sang répandu du Sauveur.

De la sorte, on peut légitimement dire que la tâche des archivistes ecclésiastiques et religieux s'inscrit dans une tradition trois fois millénaire ; et de génération en génération ce service proprement ecclésial prolonge l'action liturgique elle-même. C'est aussi pourquoi, comme le rappelait le message pontifical qui le 21 novembre 1979 nous fut adressé pour être notre charte :

“La nature du christianisme, religion révélée fondée sur le mystère du Christ, imprime un caractère propre aux documents qui concernent la vie de l'Église et sa mission universelle. Il en résulte entre autres que les archives ecclésiastiques et religieuses possèdent un caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible tous leurs fonds, quels que soient leur date, leur forme, leur contenu, les lieux où les vicissitudes de l'histoire ont pu parfois les transférer, l'organisme, diocésain ou religieux, dont ils procèdent.

On voit par là quelle est la responsabilité des différentes autorités religieuses ; elles ne sauraient s'en décharger, ni à l'égard des archives anciennes, ni à l'égard des archives journalièrement produites. S'agissant de manifestations de son activité et de sa vie, l'Église doit en prendre un soin particulier et ne pourrait ni les vendre ni les aliéner. Au contraire, à l'image de l'intendant fidèle dont parle l'Évangile, elle a le devoir de les sauvegarder, de les accroître et de les transmettre aux générations à venir.”

Dans tout l'ensemble du patrimoine archivistique de l'Église, que représentent donc les archives monastiques ? Si elles sont conservées, gérées, transmises, comme elles méritent de l'être, il faut dire qu'elles représentent en quelque sorte ce que pour l'ensemble de la Bible représente le Cantique des cantiques. En effet, s'il y a dans la Bible des livres historiques, des textes législatifs, prophétiques ou sapientiaux, ce que révèle le Cantique des cantiques, c'est le chant du peuple élu considéré comme étant celui de l'Épouse répondant à l'amour de son Créateur qui lui révèle progressivement son amour en langage sponsal. C'est l'expression, en langage humain, de cette réponse d'amour du peuple à travers sa vie humaine, sa fidélité humaine, ses faiblesses, ses repentirs, ses relèvements, que rapportent les autres livres de la Bible. Autrement dit, le Cantique des cantiques est la clef de la lecture de tous les livres de la Bible. De même, les archives monastiques ont à être la clef de la lecture des archives qui témoignent de l'histoire de l'Église, “*lumen gentium*”, “lumière pour les nations”.

Sans doute n'est-ce que dans la foi que l'on peut faire cette lecture, alors que, comme l'écrivait naguère le cardinal Jourmet (18 février 1975), s'y oppose trop souvent “le niveau de lecture pratiqué par la masse des croyants entraînés par l'esprit du monde”. Mais toute l'Église y est engagée. Paul VI avait déjà eu l'occasion de rappeler que “le souci qu'a l'Église de se rattacher à son propre passé fait partie du ministère apostolique, car le plus petit document conservé dans cet esprit devient un signe de sa présence au monde, un argument de sa mission, une trace du Corps mystique sur le chemin séculaire de l'Histoire.” En effet, les archives ecclésiastiques et religieuses sont un témoignage rendu au Dieu vivant à l'oeuvre parmi les hommes dans son Église.

Et c'est le service qu'ont à rendre ses archivistes de rendre manifeste ce témoignage : car

“pour les croyants, qui les étudient non seulement au plan scientifique mais aussi à la lumière de la foi, les archives ecclésiastiques témoignent, à travers l'histoire de l'Église, de la vie chrétienne des générations qui nous ont précédés ; plus largement, elles s'insèrent dans le patrimoine intellectuel, culturel et spirituel de chaque pays et de toute la famille humaine. Les archivistes conservent donc l'héritage du passé, mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication.”

Telle est la grande tâche, obscure et exigeante, à laquelle vous êtes tout particulièrement attachée pour ce monastère. Et c'est dans l'accomplissement de ce service ecclésial que vous rendez grâce au Seigneur, parce que c'est ainsi que vous avez à répondre à Son Amour. En apprenant à le discerner vivant dans les vestiges du passé que vous avez à déchiffrer, à le recueillir vivant dans son expression quotidienne, vous le servez vivant pour le transmettre vivant aux générations présentes et à venir. C'est en ce sens qu'il s'agit en toute vérité de "*servata tradere viva*".

Et, puisque le radicalisme évangélique de la vie monastique a très vite succédé, dans la vie de l'Église, au radicalisme évangélique du martyr, c'est cet aspect fondamental de la vie monastique que vous savez reconnaître et rendre manifeste sur nos chemins d'hommes, tel qu'il apparaît dans l'offrande de la vie effectuée à la fois pour le Christ et pour la croissance de l'Église au milieu du monde.

C'est d'ailleurs un aspect auquel est particulièrement sensible votre fédération bénédictine. Et, de par leur charge, ses archivistes le comprennent d'une manière toute spéciale ; car, ainsi que le soulignait notre message pontifical :

"Lorsqu'ils contribuent, grâce à leur collaboration internationale, à faire se rencontrer et se comprendre les différentes patries et les différentes cultures, ils prennent place, eux aussi, parmi les artisans de paix et d'unité entre les hommes"

Or, votre fédération a été récemment marquée par l'"offrande du sang" (*Danina Krwi* , selon le titre de l'ouvrage qui rapporte cet événement) qu'ont eu à faire trente-cinq de vos soeurs de Varsovie qui, écrasées sous la toiture de leur chapelle le 31 août 1944, ont laissé filtrer des décombres pendant quelque quarante-huit heures, et de plus en plus faiblement, leur chant *Adoremus in aeternum Sanctissimum Sacramentum* .

Toutefois, en recueillant, conservant et transmettant le témoignage de cette ultime prière, on ne saurait méconnaître que, même avec générosité, il ne s'agit pas de rêver d'une telle vocation ; car il est, dans le même temps, nécessaire de garder présent à l'esprit l'enseignement de saint Jean de la Croix au sujet de ceux à qui Dieu peut sembler avoir donné la promesse du martyr et qui ne comprennent pas que cette promesse semble ne pas s'accomplir :

"Quoique la promesse soit vraie, [elle] pourra s'accomplir, dit saint Jean de la Croix, selon le principal et l'essentiel : en donnant à l'intéressé l'amour et la récompense du martyr essentiellement [...] parce que le principal du désir était à la vérité, non pas [tel] genre de mort, mais de faire à Dieu ce service du martyr et d'exercer l'amour de Dieu comme martyr" (*La Montée du Mont-Carmel* , II, 19).

C'est aussi d'ailleurs l'enseignement de saint Thomas d'Aquin, qui, dans la même perspective, souligne l'importance de la "*praeparatio animi*" (*S.T.*, Ia IIae, q. 108, a.4 ad 4m ; et IIa IIae, q. 124, a. 1, ad 3m). Et il convient de préciser que le même saint Thomas, commentant le début du chapitre III de l'épître aux Éphésiens, s'arrête à l'action de grâce que saint Paul rend à Dieu : "*Ego, vincetus Christi, pro vobis gentibus*" :

"Parce que, dit-il, ce n'est pas le châtement qui fait le martyr mais la cause [ce qui est déjà l'enseignement de saint Augustin], voilà pourquoi Paul ajoute la cause de ses tribulations. Or, double est la cause [...] L'une, c'est qu'il souffre pour la foi du Christ [...] ; et l'autre cause, c'est qu'il souffre pour l'utilité de l'Église, et c'est pourquoi il dit *pro vobis gentibus* , c'est-à-dire : je brûle tellement du désir de votre conversion et je veux tellement vous prêcher la parole du salut, que c'est à cause de cela que je suis livré à la prison."

Peut-être, après vingt-cinq ans de vie monastique, pouvez-vous dire comme Edith Stein :

“Je pensais que mener une vie religieuse signifiait renoncer à tout ce qui est terrestre pour ne vivre qu’en pensant aux choses divines. Mais peu à peu j’ai appris et compris qu’en ce monde c’est bien autre chose qui est exigé de nous et que même dans la vie la plus contemplative le lien avec le monde ne doit pas être rompu. Je vais jusqu’à croire que plus on est ‘attiré’ en Dieu, plus on doit en ce sens ‘sortir de soi’, c’est-à-dire s’offrir au monde, pour y porter la vie divine.” (cité dans : Edith Stein, *La Puissance de la Croix*, éd. Nouvelle cité, p. 47).

Vous voulez, en effet, ma Soeur, à la fois “sans cesse répondre à l’Amour du Seigneur et réparer pour tant d’âmes qui restent dans l’indifférence, louer Dieu avec reconnaissance pour Sa Gloire et pour que vive l’Église, et redire ce don aux autres.” Puisque, dans l’action de grâce d’aujourd’hui, vous voulez reprendre par ce bouquet d’intentions ce qui marque votre vocation de Bénédictine du Saint-Sacrement, et cela jusqu’au grand passage, permettez-moi de nous tourner vers l’ultime témoignage de cette moniale récemment béatifiée.

Et transportons-nous vers ce camp d’extermination de Birkenau, qui est Auschwitz II. Au bout de la rampe par laquelle furent amenés tant de déportés à partir du printemps de 1942, on ne peut voir aujourd’hui que les vestiges des chambres à gaz et fours crématoires dynamités à la fin de 1944. Dans les bois qui sont derrière, il reste, tout au fond, les fondations d’une chambre à gaz, au seuil d’une grande clairière qu’on ne saurait fouler qu’avec un infini respect, car c’est là que furent brûlés et enfouis les restes de ceux et celles qui venaient d’être gazés ; dans cette clairière, en souvenir, sont maintenant disposées des étoiles de David et des croix de bois blanc, symboles conjoints de ceux qui dans le monde attendaient le Messie et de ceux qui portaient le Christ au monde. À l’emplacement de la chambre à gaz, une toute petite croix de bois est plantée portant une inscription rappelant que Edith Stein, devenue soeur Thérèse-Bénédictine de la Croix, née à Wroclaw d’une famille juive le 12 octobre 1891, baptisée le 1<sup>er</sup> janvier 1922, entrée au Carmel de Cologne le 14 octobre 1933, arrivée à Birkenau le 9 août 1942, est morte dans cette chambre à gaz. En dessous de l’inscription, une phrase d’Edith Stein est transcrite :

**“Miłość będzie Naszym Życiem Wiecznym”**

(ce qui signifie : )

**“La charité sera notre vie éternelle”**

Dernier témoignage rendu par cette moniale, par qui ce sacrifice offert au Christ “à cause de l’humanité” a fait de ce lieu de mort une source de vie.

N’est-ce pas, dans l’Église et pour le monde, le sens du service monastique, selon la promesse de Jésus sur le grain tombé en terre et qui porte beaucoup de fruit ?

Mgr Charles Molette, Rouen, le 30 septembre 1996  
monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement

### Liste des documents

(sources, documents, témoignages, articles, ouvrages)

#### envoyés par 32 diocèses de France

à la Centrale catholique de conférences et de documentation (24, rue Saint-Roch, Paris 1<sup>er</sup>)

pour une exposition lors de la conférence donnée le vendredi 10 mars 1995 par le professeur Jean de Viguierie

sur : LES MARTYRS DE LA FOI PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

#### Évêché d'AGEN

*Pierre Lartigue, prêtre, martyr de la fidélité*, par l'abbé André Mateu, Docteur en Histoire. La vie exemplaire de l'abbé Lartigue, novice jésuite jusqu'à la suppression de la Compagnie, victime des massacres de Clairac, du 20 juillet 1792, dont la cause de béatification est introduite. Avec l'historique des persécutions contre les protestants qui n'ont pas moins de 50 communautés "réformées" dans l'Agenais : massacre des dragonades, départs et "conversions" après la révocation de l'Édit de Nantes (dont les parents de l'abbé Lartigue) ; "églises du Désert" du renouveau protestant de 1715 ; et l'évocation de 27 prêtres déportés et de 6 religieuses guillotines.

Ouvrage épuisé, à consulter chez l'auteur, directeur diocésain de l'Enseignement libre, 22 rue Joseph Bara, 47000 Agen (tél. 66 07 04).

Toujours en vente : la Revue de l'Agenais (n° spécial sur Clairac qui contient l'essentiel du livre.

#### Archevêché d'AIX-EN-PROVENCE

*Un évêque dans la tourmente révolutionnaire : Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles et ses compagnons martyrs (1792-1992)*. Colloque du II<sup>e</sup> centenaire, tenu à Arles, les 2-4 octobre 1992: Actes réunis par Gérard Cholvy", professeur d'histoire à l'Université Paul-Valéry, de Montpellier. 133 pages d'exposés d'historiens, professeurs, conservateurs, non seulement sur le massacre de septembre 1792 à Paris (aux Carmes et en divers lieux), décidé et organisé par le "Comité secret" de la Commune de Paris (9 membres dont Marat, Robespierre et Danton) : 1.200 à 1.400 victimes dont 191 ont été proclamés "bienheureux" par le pape Pie XI, le 17 octobre 1926 (dont Mgr du Lau, Agent général du Clergé de France, archevêque d'Arles), "morts en haine de la foi et pour avoir refusé de prêter le serment à la Constitution civile du clergé de 1791"... , mais aussi sur l'état religieux de la France à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, le clergé, les différents aspects de la crise révolutionnaire...

Volume en vente à la Librairie du Baptistère, 13 rue Portalis - 13625 Aix en Provence (tél. 42 38 01 97) - 61 Fr port compris.

D'autre part, documents à consulter à la Bibliothèque diocésaine, 7 cours de la Trinité 13625 Aix en Provence :

- *La vente des biens nationaux dans le département des Bouches-du-Rhône* (4 tomes) par P. Moulis (1909)
- *Nos martyrs des Journées de septembre 1792*, par le chanoine Giraud (1918)
- *Nos évêques : Mgr du Lau...*, par Dom Théophile Bérengier o.s.b. (1891)
- *Les oeuvres de Mgr du Lau* (Arles 1916)
- *Un grand vicaire de Mgr du Lau : l'abbé Pierre de Bertrand des Ferris* (Bergerac 1907)

À consulter à la Bibliothèque Universitaire de la Faculté des Lettres : "Chronique pour un bicentenaire aixois", n° de juillet à décembre 1989 du *Courrier d'Aix*.

Archevêché d'ALBI

*Prêtres tarnais de l'An II* : 145 prêtres assignés à résidence à la Chartreuse de Saix (dont 40 morts faute de soins), 500 à 600 bannis ou exilés, 14 déportés, 5 morts au massacre de Saint-Chinian, 5 guillotins à Castres, 2 guillotins en dehors du département - avec 2 pages de bibliographie et documents d'archives. Et des témoignages par l'abbé Bernard Desprats. 140 p. - "Au carrefour de l'histoire", au Secrétariat général de l'Archevêché d'Albi, 12 rue de la République - 81000 Albi. (70 Fr - franco 90)

Évêché d'AMIENS

Un exemplaire de la revue *Société des antiquaires de Picardie*, n° spécial 633 du 2e trimestre 1994, consacré aux martyrs de la foi dans le diocèse d'Amiens - 38 p., 55 Fr - à la Société des antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, 48 rue de la République - 80000 Amiens (chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Société) : 5 rapports sur plusieurs prêtres guillotins, 6 prêtres et 1 diacre morts à Rochefort, une des 16 carmélites de Compiègne, 12 prêtres et 4 religieuses morts en prison... Avec des documents sur les interrogatoires et des témoignages très émouvants.

Un n° de la revue *Eklitra* (une association culturelle du domaine linguistique de Picardie, Artois, Flandre, Hainaut (Littérature, Ethnologie, Histoire, Arts, Archéologie) contenant un document de 8 pages sur le père Vigneron, carme d'Amiens guillotiné, par René Vaillant, ex-documentaliste aux Archives Départementales de la Somme. À la Bibliothèque Municipale - 80000 Amiens.

Un numéro de 24 pages de la même revue sur l'abbé Pillon, curé de Pont-Noyelles, mort déporté en Guyane, par Mr Claude Bloquet, des Archives Départementales. - 40 Fr - chez l'auteur : 12 rue de la Noelle - 80115 Pont-Noyelles. Avec reproductions de manuscrits.

Évêché d'ANGERS

- *L'Église d'Angers et la Révolution française* (les événements, les martyrs), Album de 45 pages, par François Lebrun et Yves Le Gall, documents réunis par Pierre Ouvrard, délégué épiscopal pour le monde de la culture. (Sur plusieurs centaines de victimes dont 355 prêtres guillotins, noyés ou morts en prison et en exil. Et 99 victimes béatifiées par Jean-Paul II en 1984, connus sous le nom : "les martyrs d'Angers"). - Album en vente au Secrétariat général de l'Évêché, 8 place Mgr Rumeau, B.P. 246, 49002 Angers cedex.

- Paul Alexia (poète chrétien, ancien de Dachau et Neckargerach) (9 rue Ricquet 75019 Paris, tél. 40 35 00 16) a écrit un beau poème sur l'abbé Jacques-Gabriel Gallais, prêtre d'Angers, devenu sulpicien, puis supérieur des Frères robertins à Paris, victime du massacre des Carmes avec plusieurs de ses confrères. Tendait à un fonctionnaire ses économies (325 livres) pour remettre au traiteur qui apportait le repas des détenus, il offrit sa tête au bourreau et fut de ceux qui arrachèrent cette réflexion au Commissaire Violette : "Je n'y comprends rien ! ces prêtres allaient à la mort avec autant de joie que s'ils fussent allés à la noce !"

Évêché d'ANNECY

- Les 2 tomes de l'ouvrage : *Le diocèse de Genève (partie Savoie) pendant la Révolution française*, par l'abbé Lavanchy (1894)

- *Les martyrs de la Savoie pendant la Révolution française*, par le chanoine Jean-Marie Lavorel, membre de l'Académie salésienne (180 p., 1907)

- *L'abbé Charles Joguet, martyr*, par le père Léon Buffet (30 p., 1939).

Le "chef" de l'abbé Joguet se trouve sous le choeur de l'église Saint-Nicolas de Cluses. Ce

martyr de la foi a toujours été invoqué par les fidèles de Savoie comme un "serviteur de Dieu".

Parmi les victimes de la Révolution en Savoie : 8 prêtres morts d'épuisement à Cayenne, 10 morts sur les routes de l'exil ou détenus à Rochefort et à l'île de Ré, 2 assassinés aux Carmes, 3 guillotiné ou fusillés à Thonon-les-Bains et à Cluses. Alors que la Savoie n'était pas "française" mais du Royaume de Savoie-Piémont-Sardaigne, et avait été envahie par les soldats révolutionnaires de Montesquiou (pillages, insurrections, hostilité de la grande partie de la population, Terreur avec le célèbre Albitte, culte clandestin, en particulier avec l' "Oncle Jacques" (l'abbé Bouvet) en Chablais...)

- Documents à consulter aux archives de la Bibliothèque diocésaine, Centre de "La Puya" B.P. 144 - 74004 Annecy cedex (tél. 50 45 04 33) : l'abbé Georges Blanc, archiviste, et Mf Frichot.

### Évêché d'ARRAS

1 ouvrage : *Les victimes religieuses de la Révolution dans le diocèse d'Arras, 1793-1796* (articles du procès de l'Ordinaire), par P. Berthet (220 p., édité en 1931).

À consulter aux Archives Diocésaines, auprès de Mr l'abbé Berthe, archiviste diocésain, à l'Évêché : 103 rue d'Amiens - 62000 Arras (tél. 21 23 72 29)

### Archevêché d'AVIGNON

*Les 32 religieuses martyres d'Orange devant la Commission populaire de juin-juillet 1794*, par le chanoine André Reynes et l'abbé Daniel Brehier (2e édition, 1995, 452 p. En vente chez Aubanel, éditeur, Avignon). Avec un chapitre donnant sources et documents.

Autre ouvrage : *La Terreur en Provence, les Bienheureuses martyres d'Orange*, par le Dr Joseph Goubert, éditions du Dauphin à Paris. En vente chez "Les Amis de la Chapelle de Gabet", presbytère, rue du Renoyer, 84100 Orange.

### Archevêché de BESANÇON

- *Histoire de 19 prêtres comtois morts pour la foi - guillotiné ou fusillés - au cours de la Révolution* (5 volumes édités à l'Imprimerie de l'Est en 1947). Épuisé en librairie, on peut le trouver chez des bouquinistes.

À consulter à la Bibliothèque du Grand Séminaire, 20 rue Mégevand - 25401 Besançon cedex.

- Voir aussi les diverses études de l'abbé Paul Mariotte, archiviste diocésain.

### Évêché de BLOIS

- "Un combat spirituel sous la Terreur : Barthélémy Bimbenet (1771-1794)" par le chanoine J. Gallerand (1989) "Musée Diocésain d'Art Religieux de Blois".

Ouvrage contenant des documents inédits. Éditions Beauchesne, Paris (120 Fr)

- Autres documents à consulter aux Archives Diocésaines : 2 rue Porte Clos-Haut - 41000 Blois (tél; 54 87 30 51)

### Archevêché de BOURGES

- *Martyrs du diocèse de Bourges pendant la Révolution de 1793* par l'abbé Caillaud (édité à Bourges en 1858). le consulter à la Bibliothèque diocésaine, Archevêché, 4 avenue du 95e de Ligne B.P. 95 - 18002 Bourges cedex (tél. 48 24 12 17)

- Dans l'ouvrage *Le diocèse de Bourges* (écrit sous la direction de Guy Devailly), volume de l'Histoire des diocèses de France, éditions Letouzey et Ané, Paris (édité en 1973), un chapitre sur la Révolution.

### Évêché de CAHORS

Le chanoine Sol, historien, ancien archiviste du diocèse, a écrit une série d'ouvrages très documentés :

*Histoire religieuse du Quercy sous la Révolution* (2 volumes)

*Dans la tourmente révolutionnaire*

*La Révolution en Quercy* (4 tomes)

*Le clergé du Lot sous la Terreur fructidorienne*

*La seconde Terreur en Quercy*

*Église constitutionnelle et Église réfractaire*

*La prison, l'exil, les pontons*

*Quercynois de la période révolutionnaire*

*Le clergé du Lot et le serment des fonctionnaires publics ecclésiastiques*

M. J. Gary a écrit : *Notice sur le clergé du Lot pendant la Révolution*

Tous ces livres - épuisés - peuvent être consultés :

soit à la Bibliothèque Municipale de Cahors

soit aux "Études du Lot"

soit aux Archives Diocésaines : 222 rue Joachim-Murat - 46000 Cahors (ouvertes le mercredi de 14 h. 30 à 17 h. 30) tél. 65 20 60 04

### Archevêché de CAMBRAI

1 ouvrage a été sauvé de l'incendie de la Bibliothèque du diocèse lors de la guerre de 1914-1918 : *Les prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai*, par l'abbé Dehaut (680 p., édité par Oscar Masson à Cambrai en 1909). À consulter auprès de Mr l'abbé Daniel Hombert, archiviste du diocèse. Archevêché, 30-32 rue de Noyon, B.P. 149 - 59403 Cambrai cedex (tél. 27 82 33 07)

### Évêché de CHALONS-SUR-MARNE

- Un ouvrage de l'abbé Puiseux, édité au 19<sup>e</sup> siècle.

- Biographie de Nicolas Musart, condamné à mort à Reims le 11 mars 1796.

Consulter Mr l'abbé Albert Matthieu, Bibliothécaire diocésain, Recteur de Notre-Dame de l'Épine : Évêché de Châlons, 20 rue Albert-Gillet - 51038 Châlons cedex. Tél. 26 68 07 03.

### Évêché de COUTANCES et AVRANCHES

4 ouvrages (épuisés, à consulter dans les bibliothèques de ces villes et aux Archives Diocésaines, Évêché, B.P. 129 , 50201 Coutances cedex - tél. 33 45 18 06)

De Mr E. Sarot, *Les habitants de la Manche devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris* (éd. Coutances Salettes, Paris Champion 1881 et 1882).

*Des tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique pendant la première Révolution* (éd. id.)

Du chanoine (futur cardinal) Joseph Grente : *Martyrs de Septembre 1792 à Paris : diocèse de Bayeux Lisieux* (éd. Bayeux Colas, 1916)

*Victimes religieuses de la Révolution de la Province de Normandie 1792-1799* (éd. Maurice Lavergne 289 rue Saint-Jacques, 1928)

4 ouvrages récents toujours disponibles :

De Mr le chanoine Joseph Toussaint : *Le Père Adrien Toulorge, chanoine régulier Prémontré* (éd. Notre-Dame à Coutances, 1963 - 190 p.).

"Les martyrs de Coutances", tiré de l'*Histoire de Coutances* (Imprimerie Arnaud Bellée, Coutances - 138 p.). Plus sûrement à l'O.C.E.P. Avranches.

Le Chanoine de Gouvets et les martyrs de l'Avranchin (Imprimerie L'Avranchin, Avranches, 1977, 177 p.).

*La déportation du Clergé de Coutances à Avranches*" (id., 260 p.).

### Évêché de DIJON

#### Évêché d'AUTUN

Cette région ayant été plutôt "calme", on ne signale que très peu de documents :

- *La persécution religieuse pendant la Révolution. Tome II : l'arrondissement d'Autun* (1897, éditions Marceau, Chalon-sur-Saône), par Paul Muguet.

- *Les Évêques d'Autun. Chapitre 10 : Les jureurs d'Autun (1788-1801)*" par Jean Régnier. édité à la Société éduenne, 1888

- *Gaspard Taupenot, curé de Change* par Eugène Meunier (édité chez Dejussieu, Autun, 1914)

Ce fut le seul prêtre mort sur l'échafaud. Originaire de Meursault (Saône-et-Loire), il était curé de Change ; il fut arrêté à Nolay et guillotiné à Dijon, le 15 mars 1794.

Mr l'abbé Joseph Décréaux, ancien curé de Change, l'a évoqué dans la Revue diocésaine d'Autun (6 pages disponibles).

Voir ces documents

soit auprès de Mr l'abbé André Nurdin, directeur d' "Église en Côte d'Or", 9 Bd Voltaire - 21000 Dijon,

soit aux Archives Diocésaines de Dijon : Évêché, 20 rue du Petit-Potet - 21000 Dijon (tél. 80 66 68 22)

soit aux Archives Diocésaines d'Autun : Évêché, 1 place Cardinal-Perraud B.P.135 - 71403 Autun cedex (tél; 85 52 30 30)

### Évêché de LA ROCHELLE

*Les prêtres déportés sur les pontons de Rochefort* (170 p.) - 547 morts sur les 828

déportés venant de toute la France - par l'abbé Yves Blomme, conservateur des antiquités de la Charente Maritime, professeur de l'histoire de l'Église à l'Université catholique de l'Ouest à Angers. Éditions Bordessoules, 9 rue Élysée Loustalot - 17413 Saint-Jean-d'Angély cedex - 1994, 169 p. - 150 Fr.

### Évêché de LAVAL

*Les martyrs de la foi en Mayenne*" (durant la Révolution de 1789), par des historiens et archivistes - témoignages rassemblés par l'abbé Louis Raimbault, archiviste du diocèse : 14 prêtres martyrs à Laval, 4 religieuses, 1 prêtre, 4 laïcs à Angers. Édité en 1993 pour le Bicentenaire - 50 p. (Secrétariat général de l'Évêché, 27 rue du Cardinal-Suhard, B.P. 730, Laval cedex).

### Évêché de LUÇON

Les nombreux livres d'Histoire de la Vendée, de la "Vendée militaire", de la persécution et de la Guerre de Vendée (par exemple, le fort volume, à la fois documentaire et anecdotique de Gaboriaux), évoquent longuement les aspects religieux de cette tragédie, et font

apparaître de plus en plus clairement :

- que la première résistance est venue non pas de la noblesse mais des "paroisses" qui, éclairées préalablement par les règles de conduite de saint Louis-Marie Grignon de Montfort, ne pouvaient accepter la fonctionnarisation des prêtres et la main-mise de l'État républicain sur le clergé...
- que cela a été officiellement reconnu, noir sur blanc, par les enquêteurs de la Convention...

À l'occasion du Bicentenaire, l'Église de Vendée s'est proposée de publier le récit de la vie et du témoignage d'un certain nombre de personnalités, de paroisses et d'instituts, particulièrement exemplaires :

1. *Joseph Herbert, curé de Maillé (non insurgé) guillotiné à La Rochelle, le 5 septembre 1793*
2. *Matthieu de Gruchy, prêtre, fusillé à Nantes, le 28 novembre 1797.*
3. *La Paroisse de La Gaubretière (1.000 victimes sur 1.800 habitants).*
4. *Les onze ursulines de Luçon victimes de leur refus du serment.*
5. *Les Instituts monfortains de Saint-Laurent-sur-Sèvre (qui ont eu une quarantaine de victimes parmi les pères et les frères de la Compagnie de Marie et les Filles de la Sagesse ; Dumouriez estimant, dès septembre 1791, qu' "il faut détruire également les deux établissements").*
6. *L'Abbé Ténèbre, déporté en Guyane, et La Tullévrière (un étonnant ministère clandestin dans le Marais).*

Chaque ouvrage vendu séparément (45 Fr) ou réunis en 1 volume : *Victimes de la Révolution en Vendée* (200 Fr)

Un ouvrage de grand intérêt (probablement unique en son genre en France) :

l'ensemble des lettres adressées par son évêque émigré, lors de la Révolution, à ses prêtres déportés en Espagne :

*Marie-Charles-Isidore de Mercy : Lettres d'émigration 1790-1802 (500 Fr)*

Tous ouvrages en vente à la Librairie Siloë, 58 rue Joffre, B.P. 149, 85004 La Roche-sur-Yon (tél. 51 37 38 81).

Des documents peuvent être consultés aux Archives Départementales (La Roche-sur-Yon) sur le "Serviteur de Dieu, Pierre Fremond, laboureur vigneron" exécuté le 9 février 1794 à la prison de la Citadelle d'Angers ,

la "Servante de Dieu, Louise-Marguerite Bessay de la Voute, arrêtée à Tiffauges, le 20 janvier 1794, détenue à Cholet et à Angers, fusillée le 10 février ;

la Béatification des Serviteurs de Dieu : Guillaume Repin et ses 98 compagnons, condamnés à mort pour la cause de la foi en 1793 et 1794 ...

À quoi il convient d'ajouter :

\* les ouvrages de l'abbé Élie Fournier :

- *Ouragan sur la Vendée : Quatre cousines de Charette* (éd. Le Cercle d'or, Les Sables d'Olonne, 1983)
- *La Terreur bleue : 15 octobre-23 décembre 1793* (éd. Albin Michel)
- *Turreau et les Colonnes infernales* (Albin Michel, 1985)

\* sur le massacre des Lucs-sur-Boulogne :

- Père Marie-Auguste Huchet : *Le massacre des Lucs-sur-Boulogne et le martyrologe du curé Barbedette : les documents.*
- Gaëtan Bernoville : *L'épopée des Lucs et les Saints Innocents de la Vendée* (Lanore, 1945, 240 p.)
- Pierre Marambaud : *Les Lucs-sur-Boulogne, la Vendée, la Terreur, la mémoire* (L'Étrave, 1993, 228 p.)
- Jean-Clément Martin et Xavier Lardière : *Le massacre des Lucs. Vendée 1794* (Geste édit., 1992, 160 p.)

\* sur Saint-Laurent-sur-Sèvre :

- Bernard Raymond et Claude Roy : *Vivre en Vendée pendant la Révolution : Saint-Laurent-sur-Sèvre, 1789-1799* (Hérault éd., 1994, 172 p.).

### Archevêché de MARSEILLE

1 ouvrage : *Quelques souvenirs du clergé marseillais pendant la Révolution de 1789-1799*, par le chanoine Antoine Ricard (édité par l'Imprimerie Chauffard en 1881).

À consulter aux Archives Diocésaines, Archevêché : 14 place du Colonel Edon - 1384 Marseille cedex 07 (tél; 91 52 38 23)

### Évêché de MEAUX

- Dans la *Revue d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux* (n° 39, Année 1988), les pages 61 à 75 : "Notes de bibliographie locale sur la Révolution de 1789". Politique, administration, vente des biens des émigrés, résistance, émeutes, "contre-révolution", fêtes de la Fédération et de l'Être suprême... Application des décrets sur la Religion et la Constitution civile du clergé - Liste des condamnés à mort du département, classés par paroisses, Massacre de Meaux du 4 septembre 1792, Vie religieuse des prêtres, évêques et prêtres "constitutionnels" et "réfractaires"... Les martyrs et confesseurs de la foi, exilés, déportés, condamnés à mort, victimes des massacres... Histoire de 22 localités de Seine-et-Marne durant la Révolution. Par Mgr Veissière et Mme Michèle Bardon.

- Dans la même *Revue d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux*, le n° 43, Année 1992, un article de Mr Georges Asselineau : "Où reposent les victimes des massacres de septembre 1792, à Meaux ?"

Les deux numéros de cette revue, en vente à : La Société d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, 23 Bd Jean-Rose - 77100 Meaux. Le n° : 60 Fr.

- Ajouter quelques articles :

- "Chrétiens en Seine-et-Marne face au bicentenaire de 1789. Évocation historique", par Michel Veissière - dans *Église de Meaux*, n° 51, février 1989 - 23 Bd Jean-Rose - 77100 Meaux.

- *Provins pendant la Révolution. Histoire religieuse. Échos inédits*, par Mme Michèle Bardon. Dans le même ouvrage : "Provins, églises et monastères, pendant la Révolution", par Mme Lionelle de Lepinay. "Provins, la ville aux 66 cloches, pendant la Révolution", par Paul Guivande. "Les Bénédictins de Saint-Ayoul de Provins en 1790".

Ouvrage se trouvant à la Bibliothèque municipale de Provins, 23 rue des Marais - 77160 Provins.

- "Mitry et Mory au temps de la Révolution, 1789-1795", par J.M. Gustin (p. 38 à 51), "Georges-Jérôme Giroust, un enfant de Mitry victime des massacres de septembre", par A.M. Piot (p. 52 à 54). Ouvrage en vente aux "Amis du Passé de Mitry-Mory", 2 place Cusino - 77190 Mitry-Mory. Un document en latin se trouve au presbytère de Mitry-Mory, 18 rue Camille-Lemoine (tél. 64 27 11 02).

- *L'Abbaye de Jouarre. Étude sur la Révolution à Jouarre*, par soeur Telchilde de Montessus (texte d'une conférence, 20 p.) à l'Abbaye Notre-Dame - 77640 Jouarre.

- "Les dames errantes de Dieu" (le refuge à Fontainebleau, de 1793 à 1799, des religieuses bénédictines de Jouarre) dans *Monuments et sites de Seine-et-Marne*, n° 21, année 1990. Par Bernard Louismet.

et "Quelques notes sur les monuments et objets d'art de Seine-et-Marne disparus à la Révolution", par Joseph Délivré, dans *Monuments et sites de Seine-et-Marne*, n° 24, année 1993. Ces deux brochures chez "Les Amis des Monuments et Sites de Seine-et-Marne", 9 rue de la Paix - 77400 Thorigny-sur-Marne.

- Une biographie : *Nicolas Leclercq, frère Salomon, martyr de la Révolution française en 1792*, par Marcel Guilhem : aux éditions Médiapaul, 1990, 240 p.).

Pour les ouvrages suivants à consulter, s'adresser au Centre Saint-Etienne, 23 Bd Jean-Rose B.P. 139 - 77107 Meaux cedex :

- Allou Auguste, *Chronique des Evêques de Meaux, Meaux, Cochet, 1875, 408 p.*
- Camille-Louis-Apollinaire de Polignac (1779-1801) : p. 127-134.
- Le clergé de Meaux pendant le schisme de 1791 : p. 135-140.
- M. Thuin, évêque constitutionnel : p. 140-144.
- Le Concordat de 1801 et le nouveau diocèse de Meaux : p. 145-146.
  
- Théophile Lhuillier, *Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne, Paris, 1885, 39 p.*
  
- L. Chiniard, "L'évêque Thuin sous la Terreur", dans *Le Publicateur de l'arrondissement de Meaux*, 10 février 1909.  
Preprend ce qu'ont écrit les historiens locaux A Carro, *Histoire de Meaux et du Pays meldois, Meaux, 1865, 564 p.*, et L. Néret.
  
- Georges Asselineau : "Pierre Thuin, évêque constitutionnel à Meaux", dans *R.H.A.B.P.M.*, n° 39, 1988, p. 87-103.
  
- Louis Néret - "Les curés de Meaux avant la Révolution", dans *Sem. Rel. D.M.*, 1908, p. 511-514; 524-525, 559-562 ; 1909, p. 25-27.  
Notices biographiques sur MM. Gobert (Saint-Christophe), Duchesne (Saint-Nicolas), Le Pelletier (Saint-Saintin), Durand (Saint-Rémy), Chaperon (Saint-Martin), Marest (Saint-Thibault).
  
- Louis Néret - "Le Séminaire de Meaux pendant la Révolution", dans *Sem. Rel.D.M.*, 1909, p. 27-28, 73-76.  
Notices biographiques sur MM. Rupalet, supérieur, et Déglicourt, professeur de théologie.
  
- Louis Néret - "Le clergé de Seine-et-Marne pendant la persécution révolutionnaire (1792-1797)", dans *Sem. Rel.D.M.*, 1907, p. 338-341, 366-369, 376-378, 399-403, 415-419, 426-429, 582-585, 602-606, 620-624 ; 1908, p. 15-19, 29-30, 511-514, 524-525 ; 1909, p. 25-28, 73-76 ; 1912, p. 365-368.  
S'intéresse surtout à la déportation des prêtres.
  
- Louis Néret - *Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Meaux (1792-1799)*, Meaux, Lepillet, 1905, 124 p.  
Notices biographiques sur les prêtres de Seine-et-Marne massacrés au Séminaire de Saint-Firmin, à Paris, le 3 septembre 1792 : MM. Caron, curé de Collégien ; Marmotant, curé de Compans ; Giroust, de Bussy-Saint-Georges ; Leroy, prieur-curé de La Ferté-Gaucher ; de Foucauld de Pontbriand, chanoine de Meaux. Elles sont suivies d'une liste de prêtres condamnés par les tribunaux révolutionnaires à la peine capitale ou à la déportation.
  
- Louis Néret - *Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Meaux (1792-1799). Deuxième partie. Les massacres de Meaux (4 septembre 1792)*, Meaux, 1906, 125 p.
  
- Jacques Hérissay : *Les massacres de Meaux*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1935, 182 p.
  
- Fernand Bridoux : "Prêtres massacrés à Meaux", dans *B.S.H.A.D.M.*, n° 5, 1954, p. 209-210.  
Complément sur la généalogie de Louis-Georges David, curé de Villiers-sur-Morin.
  
- Louis Néret : "L'abbé Georges-Jérôme Giroust", dans *Sem.Rel.D.M.*, 1905, p. 598-599.
  
- Anne-Marie Piot : "Le bienheureux Georges-Jérôme Giroust", dans *Les Amis du Passé de Mitry-Mory*, n° 4, 1985, p. 66-76.  
Né à Bussy-Saint-Georges en 1765, ordonné prêtre en 1790, l'abbé Giroust, vicaire de Gennevilliers, refusa de prêter serment, se retira au Séminaire Saint-Firmin à Paris où il fut massacré le 3 septembre 1792.
  
- Albert Vernon : *La Petite Vendée briarde ou Coulommiers sous la Terreur*, Coulommiers, Dessaint, 1931, 196 p.

Historique des troubles survenus en décembre 1793 dans la région de Coulommiers où des habitants souhaitaient la liberté du culte catholique.

Louis Bourreau : "Le testament d'un chanoine de Meaux émigré en Suisse pendant la Révolution", dans *B.S.L.H.B.*, 16e vol., 1937, p. 57-67.

Il s'agit du chanoine Landon, décédé à Fribourg le 24 septembre 1794.

Denis Sauvé : *Voyage de cinq prêtres de Meaux déportés à l'isle d'Oléron en l'année 1799*, Meaux, 1889, 44 p.

Récit des voyages d'aller et retour et des conditions de détention de cinq prêtres meldois, dont M. Bonnet de Châteaurenaud, vicaire général de Monseigneur de Polignac, publié également dans *Sem. Rel.D.M.*, années 1868 et 1869.

Michèle Bardon : *Émigration et déportation ecclésiastiques pendant la Révolution. Seine-et-Marne*, manuscrit dactylographié, 1988, 38 p.

Conditions d'existence des prêtres exilés dans différents pays d'Europe (Angleterre, Belgique, Espagne, État Pontifical, Pays-Bas, principautés allemandes, Suisse) ou déportés sur les pontons de Rochefort, en Guyane ou à Oléron.

Jean Boussolade : *Moniales et hospitalières dans la tourmente révolutionnaire. Les communautés de religieuses de l'ancien diocèse de Paris de 1792 à 1801*, Paris, Letouzey et Ané, 1962, 260 p.

Évoque l'abbaye de Chelles.

### Évêché de MENDE

- L'ouvrage du chanoine Pierre J.B. Delon : *La Révolution en Lozère*, thèse de doctorat ès Lettres, 1922. Imprimerie Lozérienne à Mende.

- Les *Conférences manuscrites de 1852* (témoignages recueillis par les curés du diocèse auprès de leurs paroissiens sur les martyrs, confesseurs de la foi, et sur le comportement des fidèles, à l'époque révolutionnaire). Travail précieux, de sources directes, fait à la demande de l'évêque d'alors : Mgr Fourquier.

- 3 volumes de l'abbé Pourcher, curé de Saint-Martin de Boubaux : *Épiscopat français et constitutionnel ; clergé de la Lozère et établissements religieux pendant la Révolution*".

- Quelques *conférences ecclésiastiques* sur le sujet, éditées à l'Imprimerie Pave, à Mende en 1904.

- Dans l'ouvrage : *Martyrs du Tribunal révolutionnaire de Paris en 1793 et 1794* (éditions Téqui, 1920), articles sur Mgr de Castellane, évêque de Mende et son vicaire général, Michel Augu de Bruges.

- Dans le *Courrier de la Lozère de 1906-1907* : "Notes historiques sur les paroisses des Cévennes", par l'abbé Fourquier.

- Tous documents à consulter aux Archives Diocésaines : Évêché de Mende, 7 rue Mgr de Ligennes, 48000 Mende (tél. 66 55 61 95)

### Évêché de METZ

4 numéros de la revue *Église de Metz* contiennent des articles sur les 30 prêtres du diocèse morts aux pontons de Rochefort et la biographie de deux d'entre eux : l'abbé Pierre Kleck et le chanoine Chrétien-Nicolas Georgin :

avril, mai, juin, juillet 1994. En vente à "Église de Metz", 15 place Sainte-Glossinde, B.P. 690 - 57 035 Metz cedex 1. Chaque n° : 18 Fr.

Et une biographie : *Un prêtre messin sous la Révolution*, par Charles Meaux, aux éditions

Stampa.

### Évêché de NANTES

*L'Église de Nantes et la Révolution*, sur les milliers de victimes, prêtres, religieux, laïcs, noyés dans les "galiotes", guillotines, fusillées, massacrées durant la guerre de Vendée..., avec 2 pages de bibliographie, par Jean Garaud, Marcel Launey, Jean Guéhenneuc, Marie Claude Guillerand-Champenier et Jean-Clément Martin, professeurs à l'Université de Nantes. 35 pages, 1992, au Secrétariat général de l'Évêché, 7 rue Cardinal-Richard, 44072 Nantes cedex 03.

à quoi il convient d'ajouter les ouvrages du chanoine Jarnoux :

- *La Loire leur servit de linceul*

- *Au pays nantais. Ceux-ci furent traqués : prêtres fusillés, massacrés ou guillotines, 1793-1797* (Quimper, 1975, 351 p.)

### Évêché d'ORLÉANS

*Le clergé du diocèse d'Orléans face à la persécution révolutionnaire de 1791 à 1795*. 57 prêtres internés à la prison de "La Croix", 66 émigrés en Savoie, en Italie, en Suisse, au Canada, en Pologne et en Angleterre ; 51 déportés dont 7 morts en déportation, 4 morts à Rochefort, 13 guillotines. Avec une liste des documents consultés. Par l'abbé Michel Gand.

1978 : Cette brochure est un Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*. À la Bibliothèque Municipale, 1 rue Dupanloup, 45043 Orléans cedex, 120 p. La commander chez l'auteur : Mr l'abbé Michel Gand, 7 rue de l'Église - 45460 Les Bordes (40 Fr + frais de port).

### Évêché de PAMIERS

Les brochures et articles datent de 1880 à 1930.

- Brochures de l'abbé Louis Blazy (du diocèse de Pamiers) :

*Les martyrs du diocèse de Pamiers en septembre 1792* (1932)

*Mgr Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, victime des massacres des Carmes le 2 septembre 1792. Relation de l'abbé Bertrand des Ferris* (1903) (Paris, Société d'Histoire contemporaine).

En articles dans le *Bulletin Historique du diocèse de Pamiers* en 1932, Imprimerie J. Fra à Foix :

"Le Bienheureux Jean-François Bonnel de Pradal (1738-1792)"

"Le Bienheureux François-Urbain de Salins de Niart (1760-1792)"

- "Évêques et prêtres martyrisés à Paris aux journées de septembre 1792" articles du procès de béatification où sont mentionnés les martyrs de l'Ariège (Autographie Mr Blanc, 4 rue Malebranche à Paris (228 p.)

- Cantate en l'honneur des Bienheureux martyrs ariégeois de la Révolution. Paroles de Joseph Vidal, musique de Louis Long (Dédiée à Mgr Pierre Marceillac, évêque de Pamiers, Conserans, Mirepoix). Propriété de l'auteur, Imprimerie Candolives, Bordeaux, 1927.

- Dans le *Bulletin Historique du diocèse de Pamiers, Conserans et Mirepoix*, 1929, n° 2 (nouvelle série), p. 85 à 92 :

"Les chanoines du Lau à Pamiers. Le Bienheureux Jean-Marie du Lau (1738-1792)"

- Dans la *Semaine catholique du diocèse de Pamiers* :

1883, n° 9 (p. 205 à 209) par Th. Azéma : Deux prêtres de l'Ariège, confesseurs de la foi en 1793. Extrait d'une étude sur Marsat publiée par la "Revue de Gascogne", n° 9.

1912, n° 1617 : Le dossier d'un sous-diacre de l'Ariège déporté à Rochefort, J.P.

Monnereau (1767-1798), par P. Lemonnier.

### Évêché de PÉRIGUEUX et SARLAT

- Un certain nombre de Périgourains, martyrs, sont cités dans les ouvrages suivants :

*Les Martyrs de la Foi*, par Aimé Guillon

*Dictionnaire des individus*, par Louis Prudhomme

*Dictionnaire des martyrs de la Révolution*, par Ivan Gobry (Argé, 1990)

(cités dans l'Avertissement et la Bibliographie, p. 4 à 11)

- Ouvrages spéciaux sur le Périgord :

*Le livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat ou Le Clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire* par l'abbé H. Brugière (Montreuil-sur-Mer, 1893, 1 volume de 328 p.)

*Le Martyrologe de la Révolution pour le diocèse de Périgueux*. Relation manuscrite de Mr l'abbé Duchazeaud, ancien curé de La Tourblanche, chanoine titulaire de Périgueux, publiée et annotée par le chanoine Mayjonade", 1 volume de 103 p. Imprimerie Cassard frères, 1914.

- Une oeuvre importante : *Dictionnaire biographique du clergé du Périgord au temps de la Révolution française*, par Mr l'abbé Robert Bouet. 2 tomes très complets (200 Fr chaque tome, port 35 Fr) édités en 1993 et 1994. En vente uniquement chez l'auteur : abbé Robert Bouet, curé de 24590 Salignac-Eyvignes. CCP Limoges 1 172 89 P. tél. 53 28 81 71.

L'auteur travaille en ce moment (1995) à la rédaction d'un ouvrage : *Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française. Persécutions révolutionnaires*. Se renseigner dans quelque temps sur la date de parution.

### Archevêché de REIMS

Deux ouvrages récents :

*Enquête sur la Révolution dans la ville des sacres. Tome II : Les victimes*", édité en 1991 à 'Tradition et Progrès' chez Paulet-Gamet - 51500 Trois-Puits (35 Fr)

*Révolution dans la Marne*, par D. Pellus et M. Peronnet, édité en 1991 par les éditions Horvath, 27 Bd. Charles-de-Gaulle - 42120 Le Coteau.

Ces deux ouvrages abondamment illustrés par des gravures de l'époque et contenant des récits circonstanciés, les interrogatoires et témoignages des victimes.

Une conférence donnée à l'Académie de Reims par le chanoine Ch. Hanesse : "Nicolas Musart, honneur du clergé champenois, mort à Reims le 11 mars 1796" (13 p.) : à la Bibliothèque diocésaine de Reims : Maison Saint-Sixte, 6 rue du Lieutenant-Herduin - 51100 Reims (tél. 26 82 72 50)

### Évêché de RODEZ

Un ouvrage très complet en 2 tomes : *Martyrologe*, par P.A. Verliaguet et J.L. Rigal.

1. Notices sur les prêtres du Rouergue morts en déportation ou en réclusion pendant la période révolutionnaire (168 prêtres et religieux).

2. Dossiers des prêtres du Rouergue exécutés ou massacrés pendant la période révolutionnaire (à Paris, Saint-Chinian, Rodez et autres lieux) (22 prêtres et 1 clerc tonsuré).

Ouvrages édités en 1951 et 1962 aux éditions de la "Revue Historique du Rouergue", 4 Bd d'Estourmel - où on peut les consulter, de même qu'aux Archives Diocésaines à l'Évêché de Rodez et de Vabres, B.P. 821 , 12008 Rodez cedex , tél. 65 68 06 28 (Ouvrages épuisés).

Évêché de SAINT-BRIEUC et TRÉGUIER

4 ouvrages fondamentaux de l'abbé Auguste Lemasson, écrits de 1914 à 1928, contiennent l'essentiel selon les documents originaux :

À consulter auprès de l'Archiviste diocésain qui est aussi Secrétaire de l'Evêché : 10 rue Jean-Métairie, B.P. 4224 - 22042 Saint-Brieuc cedex (tél. 96 33 23 43)

Auguste Lemasson : *Les Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc guillotins en 1794 d'après les documents originaux*, Saint-Brieuc, Prud'homme (Imprimerie 1914)

Auguste Lemasson : *Les Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc guillotins en 1794 ou déportés à Rochefort et à l'île de Ré d'après les documents originaux*, tome second, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1920

L'abbé Auguste Lemasson : *Les Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc mis à mort de 1794 à 1800 suivis de la relation de la captivité de Mgr de La Romagère sur les pontons de Rochefort*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1927

L'abbé Auguste Lemasson : *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française*, tome 1er 1789-1795, Rennes, Oberthur, 1926 - tome II 1795-1803, Rennes, Oberthur, 1928

Évêché de SAINT-DENIS

Bien que fondé récemment - en 1966 - ce diocèse a déjà réuni un fonds documentaire intéressant. À consulter aux Archives du diocèse : Place du Caquet, du lundi au vendredi (13 h. à 17 h. 30) en plus le mercredi de 8 h. 30 à 12 h. (tél. 49 33 63 84 ou 49 33 68 09). Mme Myriam van den Berghe, documentaliste.

- *Serments de fidélité à la Constitution* / textes de serments prononcés par les Ursulines et quelques autres ecclésiastiques - 1792-An VII. CT 764.

- *Liste des noms des religieux prêtres ayant leur résidence à l'Abbaye de Saint-Denis* en France à l'époque du mois de mai de l'année 1790 [comporte des déclarations individuelles sur leurs intentions de rester dans leur ordre]. CT 764.

- *Le brave Minée : otage de Carrier* - Georges Hubert.

- *Saint-Denis ou le jugement dernier des Rois*, sous la direction de Roger Barderont. Actes du colloque organisé par l'Université de Paris VIII, l'Institut d'Histoire de la Révolution Française (Université de Paris I) et le comité du bicentenaire de la Révolution à Saint-Denis du 2 au 4 février 1989 à l'université de Paris VIII à Saint-Denis ; communication de Anne Combard Jourdan, Traque et abolition des marques de religion, de royauté et de féodalité à Saint-Denis après 1789. P224

- *La vie religieuse à Saint-Denis pendant la Révolution*. Mémoire de maîtrise d'histoire présenté par Mlle R. Charles. Université Panthéon Sorbonne 1991-1992 sous la direction de Mr le Professeur M. Vovelle.

- Bruno Hacquemand : *Un regard sur la Révolution française à Saint-Denis* à travers les mémoires de l'organiste de l'Abbaye - Mémoire de maîtrise sous la direction de Mr le Professeur M. de Vovelle, Université de Paris I, 1987.

- Chanoine Levavasseur : *Saint-Denis à travers l'histoire, une cité pas comme les autres...* Montrouge - Impr. Ferrey, 1975, p. 92.

- Conseil Général de Saint-Denis : "1785-1799 : La Révolution en Seine-Saint-Denis", Cahier n° 8 : *L'Église et la Révolution*.

- Ferdinand Albert Gautier : *Recueil d'anecdotes...* Archives historiques de l'Archevêché de Paris. 4rR4



**Mgr Charles Molette**

**Sainte Perpétue**  
**et ses compagnons martyrs**  
**dans l'histoire**

(Conférence donnée à la Fraternité Sainte-Perpétue, de Vierzon, le samedi 9 mars 1996)

## Sainte Perpétue et ses compagnons martyrs dans l'histoire

(Conférence donnée à la Fraternité Sainte-Perpétue, de Vierzon, le samedi 9 mars 1996)

Merci, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous venez de prononcer à mon endroit. Mais permettez-moi de vous dire combien je suis sensible à l'honneur que vous me faites aujourd'hui de m'associer à la célébration de la fête annuelle de votre Fraternité de Vierzon en l'honneur de sainte Perpétue, martyrisée à Carthage le 7 mars 203, et devenue patronne de Vierzon où son souvenir est pieusement conservé parce que les vicissitudes de l'histoire y auraient apporté au moins quelques-unes de ses reliques.

La page d'histoire que vous m'avez demandé de broser ce soir est vraiment grandiose. Elle plonge dans la mémoire de l'humanité, elle traverse les siècles, elle demeure vivante de nos jours au point qu'elle apparaît ce soir comme un point privilégié de rencontre de cultures et une leçon vivante d'humanité.

### Carthage, antique cité méditerranéenne où le christianisme arrive au II<sup>ème</sup> siècle

Carthage, prestigieuse cité méditerranéenne, remonte au IX<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ. Et ces jours-ci, à Beyrouth, au théâtre Ivoire, est donné un ballet, de Caracalla (auteur au nom prédestin!), intitulé *Elissa, reine de Carthage*. Cette évocation féérique de la grandeur phénicienne issue de la côte libanaise célèbre une grande page de l'expansion en Méditerranée occidentale, (lorsqu'avec les échanges commerciaux les Phéniciens introduisaient l'écriture alphabétique). Elissa, en effet, s'enfuit de Tyr après que son frère Pygmalion eut assassiné son mari Ascerbas. À son débarquement sur la côte d'Afrique, elle est accueillie par le roi berbère qui lui accorde une terre où est fondée Qart Adasht (la "ville neuve"). Le roi veut l'épouser ; mais, par fidélité à son mari, elle se précipite, vers la fin de la cérémonie, sous le regard ébahi du peuple carthaginois dans les flammes d'un bûcher. Fervente encore aujourd'hui au cœur des Phéniciens, cette légende a aussi inspiré Virgile qui, sans se soucier de la chronologie, a situé Elissa devenue Didon, au moment de la guerre de Troie. Chez Virgile, Énée, débarquant à Carthage, est reçu par Didon qui s'éprend de lui ; mais celui-ci l'abandonnant, la reine désespérée se poignarde sur un bûcher.

Quoi qu'il en soit du fondement historique de ces légendes célébrant les origines de Carthage, elles suggèrent du moins la gloire méditerranéenne qui auréola progressivement la cité punique : c'est au IV<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ qu'éclata le conflit opposant Carthage à Rome ; bientôt ce furent les guerres puniques et, au milieu du II<sup>ème</sup> siècle, retentit le cri que répète avec obstination Caton l'Ancien s'acharnant à exciter à la destruction de Carthage en qui il voit une rivale de Rome : "Delenda est Carthago" (il faut détruire Carthage). Mais la crainte qu'inspirait Carthage disparut avec la destruction (146 av. J.-C.) de la ville, qui subit l'influence romaine et commença à recevoir une organisation provinciale.

La province d'Afrique devint une province sénatoriale ; son gouverneur était un proconsul résidant à Carthage, ville rebâtie et repeuplée en 44 avant Jésus-Christ par Jules César. Dès lors, par la pénétration des mœurs romaines, par l'introduction de la langue latine, par la construction des villes et leurs relations que facilite l'infrastructure d'un réseau routier, ainsi que par l'installation de l'armée qui protège les frontières, c'est toute la civilisation romaine qui pénètre l'Afrique et la Numidie, plus par exemple que la plus lointaine Maurétanie (gouvernée par des procurateurs comme les régions peu civilisées). Et sans doute est-ce par Rome que le christianisme gagne Carthage vers le milieu du II<sup>ème</sup> siècle.

En revanche c'est par la Maurétanie que les Vandales envahissent l'Afrique en 429, dix-neuf ans après le sac de Rome par Alaric (410) : entre ces deux dates (410 et 429), sur la terre d'Afrique le grand saint Augustin, évêque d'Hippone, rédige, pour soutenir le courage des chrétiens, son traité sur *La Cité de Dieu*, dans lequel il montre la situation conflictuelle, qui est celle d'ici-bas, entre le peuple de Dieu et ses ennemis. Peu après la mort de saint Augustin (survenue en 430), les Vandales deviennent maîtres de Carthage en 439, opprimant dès lors tout le pays

pendant un siècle (votre bulletin de 1994 rappelait que, si en 411 on comptait 172 évêques à la conférence de Carthage, en 487 il n'en restait plus que trois). En 534, l'Afrique, ravagée, revient sous l'autorité romaine, ou plutôt byzantine, jusqu'à l'invasion arabe et musulmane qui atteint Tripoli en 643/4, Carthage en 697/8, Tanger vers 714.

Tels sont donc l'héritage et le contexte dans lesquels apparaît, se développe et souffre l'Église en Afrique, pays dont on peut tout de même dire que, sauf sous le temps des Vandales, la domination romaine lui a permis de connaître six siècles de prospérité et même de tranquillité, si du moins l'on excepte les soubresauts des persécutions.

Car il est assez significatif que, pour les premiers temps de l'Église en Afrique, les seules sources qui nous soient parvenues mettent en lumière deux éléments : les persécutions et les liens avec Rome. Le grand écrivain chrétien de Carthage qu'est Tertullien<sup>1</sup> (vers 160 - vers 222) rapporte que le 17 juillet 180, dès l'arrivée du sadique et cruel empereur Commode, la communauté chrétienne fut éprouvée par le martyr des douze martyrs de Scillium. Des chrétiens existaient donc à cette époque; et il est certain qu'en l'an 200 le christianisme était très répandu en Afrique<sup>2</sup>. Or, dans son livre intitulé *Apologétique* et qui date de 197, Tertullien évoque très largement l'iniquité de la haine contre le nom chrétien<sup>3</sup>; il parle aussi de la législation contre les chrétiens, de la persécution de Néron, de la rapide propagation du christianisme et de l'incorporation à l'Église, des calomnies contre les chrétiens. C'est dans ce contexte qu'il montre que "semen est sanguis christianorum" (*Ap.* 50,13), qu'on traduit généralement en précisant "le sang des martyrs est semence de chrétiens". Outre cette référence aux persécutions, Tertullien souligne aussi, comme l'avait fait peu auparavant saint Irénée (témoin, lui, de la persécution qui eut lieu à Lyon en 177 et où périrent l'évêque Pothin, la vierge Blandine et une cinquantaine d'autres martyrs), dans son *Adversus haereses*, l'importance de la continuité des listes épiscopales, en particulier l'autorité très spéciale de la succession de l'Église de Rome; de même à plusieurs reprises Tertullien revient très explicitement sur le primat de l'Église de Rome, comme témoin privilégié de la foi des apôtres<sup>4</sup>. Mais le climat de persécution est tel que Tertullien va y renouveler son exigence de rigueur morale, au point - certes - de se laisser plus ou moins entraîner dans la secte montaniste vers les années 205-206, mais peut-être surtout - l'hérésie ayant été condamnée - de vivifier un climat favorable à l'avènement du monachisme.

L'attitude du pouvoir impérial à l'égard des chrétiens est d'ailleurs, alors, en train de changer. En effet, au rescrit de Trajan qui, depuis le début du II<sup>ème</sup> siècle, réglait l'attitude officielle ("Ils ne doivent pas être recherchés, mais s'ils sont dénoncés la justice doit suivre son cours"), Septime Sévère (vers 201-202) substitue un principe nouveau : "Il défendit, sous peine grave, qu'on fit des juifs et prit la même décision contre les chrétiens". C'est dans ce contexte nouveau que sont arrêtés les martyrs qui vous intéressent plus particulièrement aujourd'hui. Mais les orientations nouvelles du pouvoir impérial vont s'aggraver; et au milieu du troisième siècle la persécution prend une forme plus drastique encore en requérant un acte d'adhésion au culte païen.

<sup>1</sup> Pour une première approche de Tertullien, voir l'ouvrage que lui a consacré Jean Steinmann (Paris-Lyon, éd. du Chalet, 1967, 320 p.), qui, en montrant sa lutte farouche (il est resté rhéteur) contre les hérésies et gnoses, veut, même s'il ne cache pas certains excès ou écarts de langage, laver Tertullien de l'accusation de Montanisme.

<sup>2</sup> "Chaque jour vous gémissiez du nombre croissant des chrétiens. Vous vociférez que la ville en est pleine : 'Des chrétiens aux champs, aux villages, dans les quartiers.'" (Tertullien, *Ad nationes* [196], I, 1, 1-4, cit. par Steinmann, p. 41). "Formant une telle multitude d'hommes, presque la majorité dans chaque cité, nous gardons le silence et la réserve, n'étant connus pour la plupart qu'individuellement et non en masse, et n'étant reconnaissables que par la réforme de nos vices précédents" (*Ad Scapulam* [212], II, 10, cit. *Ibid.*, p. 230).

<sup>3</sup> "Ce n'est pas là le nom d'un crime, mais le crime d'un nom" (Tertullien, *Ad Nationes*, I, III, 2, texte de 196, cité par Steinmann, p. 42; texte repris en 197 dans l'*Apologeticum*, II, 20, cit. *Ibid.*, p. 56).

<sup>4</sup> Tertullien, *De Praescriptione* (en 198), XXXII (cit. dans Kirch, *Enchiridion*, n. 192-193) et XXXVI (cit. in Steinmann, p. 82). Cependant, "dans le *De Praescriptione*, les Églises n'apparaissent dans son argumentation qu'à titre de 'témoins' de la foi, et non comme organes de son expression" (Steinmann, p. 180). Avec plus de précision, Irénée, qu'il semble cependant avoir lu, s'exprime ainsi: "car avec cette Église [de Rome], en raison de son origine plus excellente, doit nécessairement s'accorder toute Église, c'est-à-dire les fidèles de partout, - elle en qui toujours, au bénéfice de ces gens de partout, a été conservée la Tradition qui vient des apôtres" (*Adv. haer.* III, 3,2)

À partir de 250, avec Dèce, soucieux de restaurer les moeurs anciennes, c'est l'apostasie qui est recherchée au nom de la raison d'État : "Les juges s'affligent si les tourments sont supportés avec courage ; mais leur joie est sans bornes, lorsqu'ils peuvent triompher d'un chrétien", constate Origène (*Contra Celsum*, 8). Si à Carthage Cyprien réussit pendant quelque temps à se cacher afin de soutenir les chrétiens contre l'apostasie, soucieux qu'il est de distinguer la situation de chacun, par contre à Rome le pape Fabien est mis à mort le 20 janvier 250 ; et, après une brève accalmie, Gallus, successeur de Dèce, cède à un courant d'hostilité populaire et arrête le pape Corneille, qui meurt en exil à Cività-Vecchia le 14 septembre 253.

En 257, l'empereur Valérien s'en prend au clergé supérieur et au culte public ; l'année suivante, aux travaux forcés est substituée la peine de mort : c'est alors que périssent ✕ 1) à Rome, en août 258, le pape Sixte II et ses diacres (dont Laurent), tandis que les restes de saint Pierre et de saint Paul sont transférés à la catacombe de Saint-Sébastien pour y être vénérés discrètement (car, si la communauté des fidèles était persécutée comme société religieuse illicite, il semble cependant qu'elle demeurait régulière en tant qu'association funéraire<sup>5</sup>) et ✕ 2) à Carthage, saint Cyprien, ami du pape Corneille, est aussi mis à mort peu après. La tolérance de Gallien (260-268) ne sera qu'une trêve, avant les quatre édits de persécution de Dioclétien (303-304).

Tel est donc le cadre dans lequel s'est déroulée la persécution qui à Carthage atteint, en 203, sainte Perpétue et ses compagnons.

### **La passion de sainte Perpétue et ses compagnons martyrs (7 mars 203)**

Comment connaissons-nous leur martyre ? Non pas par les "actes" proconsulaires rédigés par les greffiers des tribunaux publics, mais par un récit qui ressortit au genre des "passions". Ces derniers textes, rédigés par les fidèles témoins du martyre de leurs frères, étaient souvent communiqués aux églises voisines. On se rappelle, par exemple, que les fidèles de Lyon et de Vienne en Gaule envoyèrent à leurs frères d'Asie mineure la passion des martyrs de l'an 177 ; et si ce récit nous est parvenu, c'est grâce à Eusèbe de Césarée qui introduisit dans son *Histoire ecclésiastique*<sup>6</sup> ce texte, qu'il avait recueilli, du martyre de Pothin, l'évêque de Lyon disciple de Polycarpe lui-même disciple de l'apôtre Jean, texte qui avait circulé à travers les églises du bassin méditerranéen.

Pour ce qui concerne le texte de la passion, il y a tout de même quelque chose de particulier dans le cas de la passion de sainte Perpétue et de ses compagnons, les jeunes catéchumènes Revocatus et Félicité, Saturninus et Secundulus, auxquels se joint vite leur catéchiste Satorus, absent au moment de l'arrestation. C'est que le fond du document est constitué par le propre récit de Perpétue, auquel fut adjoint le récit que Satorus a rédigé d'une vision dont il fut doté ; et l'ensemble fut comme enchâssé dans un texte de présentation comportant une introduction et une conclusion évoquant la mise à mort des martyrs. L'ensemble fait de ce document un texte assez privilégié, non seulement tout proche des événements, mais aussi rédigé en grande partie par les martyrs eux-mêmes.

### Un texte véridique destiné à une lecture liturgique

Le compilateur note bien le double but d'un tel document : rendre gloire à Dieu et enseigner les fidèles :

"Les anciens exemples de foi manifestent la grâce de Dieu et travaillent tout ensemble à la sanctification des hommes; [...] leur lecture, en faisant revivre les faits, est pour Dieu un honneur, pour l'homme un réconfort."

Ce texte, il convient d'ailleurs de le souligner car cette situation contribue à en renforcer la valeur, est destiné à une lecture liturgique ("ad instrumentum Ecclesiae deputamus<sup>7</sup>"). Et c'est

<sup>5</sup> "Ai fedeli nell'Asia sotto Trajano rimase probabilmente lecita la confrequentazione del cimiterio, protetta dalla religione dei sepolcri; ne Plinio fece colpa ai cristiani di cosa veruna concernente i loro sepolcreti" (De Rossi, cit. in A. Pillet, *Histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons*, Lille-Paris, 1885, p. 415, n. 2)

<sup>6</sup> On sait que Césarée est une des rares villes où la destruction des archives chrétiennes, qu'avait prescrite Dioclétien dans son édit de persécution, ne fut pas complète.

<sup>7</sup> La passion des martyrs reçoit ici le même vocable que la Bible dans la liturgie (Steinmann, *Ibid.*, p.296).

à noter parce que

“les usages de la liturgie, dans l'Église africaine, autorisaient la lecture publique des actes des martyrs le jour de leur fête à la messe solennelle. Cette circonstance ne put manquer d'appeler l'attention des autorités ecclésiastiques sur des pièces auxquelles on attribuait dans la liturgie une place réservée ailleurs, à Rome par exemple, aux seuls livres de l'Écriture sainte. Placés ainsi sous un régime spécial de surveillance, défendus contre l'imagination et la rhétorique des amplifications du moyen âge, les actes des martyrs africains nous sont parvenus en meilleur état que les autres.<sup>8</sup>”

Il est clair que le rédacteur final de la passion de sainte Perpétue et ses compagnons martyrs était conscient de la responsabilité qui lui incombait ; son introduction le souligne :

“Il est donc de notre devoir de les fixer [ces exemples] par écrit et, pour la gloire de Dieu, d'en faire lecture solennelle.[...] pour la condamnation des incroyants et le profit des croyants. Pour nous, *ce que nous avons entendu et touché, nous vous l'annonçons*, frères et chers enfants. Vous qui y étiez présents, vous vous souviendrez de la gloire du Seigneur; vous qui l'apprendrez par ouï-dire, *vous entrerez en communion* avec les saints martyrs et, par eux, *avec Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1 Jo., 1,3), à qui est la gloire et l'honneur aux siècles des siècles. Amen (cf. Rom. XVI, 27; 1 Tim. I, 17).”

Il s'agit bien d'un texte liturgique.

### Il s'agit de la passion de catéchumènes

Ce que nous pouvons remarquer encore, c'est que ceux qui sont arrêtés, ce sont des catéchumènes. Dans le cas présent, nous reconnaissons donc une arrestation découlant de la nouvelle attitude du pouvoir impérial à l'égard des chrétiens. Ce n'est pas le prétexte d'un danger contre l'ordre public qui est visé, comme dans l'application du rescrit de Trajan qui, depuis le début du II<sup>ème</sup> siècle, réglait l'attitude officielle (“Ils ne doivent pas être recherchés, mais s'ils sont dénoncés la justice doit suivre son cours”). Ici, nous ne lisons aucune justification de l'arrestation par la dénonciation d'un quelconque trouble imputable aux chrétiens<sup>9</sup>. Le tableau que brosse l'épître à Diognète peut parfaitement s'appliquer aux chrétiens de Carthage<sup>10</sup> des années 202-203 :

“Les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par leur lieu de séjour, ni par des propos étranges, ni par un mode de vie particulier [...] ils se marient et ont des enfants [...] ils vivent sur la terre, mais leur vraie patrie est céleste [...] ils aiment tous les hommes, mais tous les persécutent [...] les Juifs leur font la guerre comme à des étrangers et les Grecs les traquent et ils sont incapables d'oser dire la cause de leur hostilité contre eux [...]”

Dans le cas présent, c'est bien la mise en application du récent rescrit de Septime Sévère (promulgué, semble-t-il, le 1<sup>er</sup> janvier 202) : “Il défendit, sous peine grave, qu'on fit des juifs et il prit la même décision contre les chrétiens”. Ce contexte nouveau motive l'arrestation des catéchumènes : ceux-ci représentant l'extension d'une religion qui n'est pas celle de l'État-Dieu - laquelle divinise l'empereur personnification du peuple.

### L'arrestation à Tébourba et l'emprisonnement à Carthage

Originaire de Tébourba (à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Carthage), Perpétue,

“d'une famille noble, avait reçu une éducation soignée, s'était mariée selon la condition des matrones [c'est-à-dire d'une façon solennelle] ; elle avait son père, sa mère, deux frères, dont l'un était catéchumène comme elle, et un fils encore au sein; elle était âgée de vingt-deux ans environ.” (II)

Si elle est arrêtée, c'est parce qu'elle est catéchumène. C'est chez elle que cela se passe.

“Nous étions encore avec nos policiers ; et mon père avait les mots les plus habiles pour me détourner, les plus tendres et les plus pressants pour me faire succomber.”

Et c'est alors une explicite profession de foi : “Je ne puis me dire autre chose que ce que

<sup>8</sup> Louis Duchesne, “Une jeune martyre africaine au IV<sup>e</sup> siècle [il s'agit de sainte Salsa, martyrisée à Tipasa au IV<sup>e</sup> siècle pour avoir précipité dans les flots une statue d'idole], *Précis historique*, 1890, p. 523.

<sup>9</sup> Tout en pensant qu'il y a eu délation, A. Pillet relève (p.135, n.2) que, dans son étude sur le droit criminel des Romains d'après les Actes des martyrs, J. Rambaud dit au contraire “que Perpétue ne fut pas arrêtée à la suite d'une dénonciation”.

<sup>10</sup> Que l'on compare ce tableau, par exemple, avec les chap. XXXVII-XXXIX de l'*Apologétique* de Tertullien (cit. dans Steinmann, p. 60-61) : ce sont parfois des expressions très voisines, presque identiques.

je suis : chrétienne”. Exaspéré, son père s'emporte, s'emploie à la tourmenter. Peine perdue ; et elle note : “il partit, vaincu, avec ses arguments du diable.” Soulagée pour quelques jours, c'est alors que “nous fûmes baptisés ; et l'Esprit m'inspira de ne rien demander au sortir de l'eau, si ce n'est l'endurance de la chair” (III).

Bientôt emmenés en prison à Carthage, les néophytes, maltraités, reçoivent tout de même quelque adoucissement grâce à l'intervention, en espèces sonnantes et trébuchantes, des “diacres très chers”. Cette intervention des diacres montre bien que c'est l'extension de la communauté des croyants qui était visée, plus que son existence même.

Dès lors, sortant quelques heures par jour du cachot, “chacun pouvait penser un peu à soi ; pour moi, j'allais mon fils mourant d'inanition. Soucieuse pour lui, je consolais ma mère, je réconfortais mon frère, je leur recommandais mon fils. Je souffrais de les voir souffrir à cause de moi. Ces angoisses j'eus à les subir de longs jours; puis j'obtins que l'enfant demeurât avec moi dans la prison ; aussitôt je repris des forces, délivrée des soucis maternels ; ainsi la prison me devint aussitôt un palais que je préférais à tout” (III).

Le récit de Perpétue contient l'évocation de quelques visions. Quatre la préparent progressivement au martyre : dans la première, “nous comprîmes que le martyre nous attendait” (IV); dans la seconde et la troisième, elle découvre, dans la prière, le devoir d'intercéder pour ses frères humains: “Je compris que, devenue digne, je devais intercéder pour lui” (VII et VIII) ; dans la quatrième, l'enjeu de la condamnation aux bêtes lui fut manifesté sous la forme d'une lutte victorieuse contre le démon (“un Égyptien fort laid”, car, pour les Carthaginois le diable est un Égyptien, comme pour les moines d'Égypte, ce sera un Éthiopien), “je compris que j'aurais à combattre non avec les bêtes, mais bien contre le diable; mais je savais aussi ma victoire assurée” (X). Enfin, est rapportée une dernière vision, de leur catéchiste Saturus, qui fait entrevoir aux condamnés la récompense promise de la gloire du ciel. C'est toute la pédagogie divine du martyre qui se déploie dans ces “visions”, en des images que ces condamnés reçoivent selon leurs modes de représentations. <sup>11</sup>

L'interrogatoire et la condamnation prennent place entre les deux premières visions.

“ - Ayez pitié des cheveux blancs de votre père, ayez pitié de la jeunesse de votre fils ; sacrifiez pour le salut des empereurs.

- Non.

- Vous êtes chrétienne ?

- Je suis chrétienne.

Mon père cherchait toujours à me faire renier. [Le procureur] Hilarianus donna l'ordre de le chasser ; il fut même frappé. Je ressentis le coup porté à mon père comme si j'eusse été frappée moi-même: l'infortune de sa vieillesse me faisait beaucoup souffrir.

Alors fut rendue la sentence. Hilarianus nous condamnait tous aux bêtes. Joyeux, nous descendîmes à la prison. Mon fils était habitué à prendre le sein et à rester avec moi dans la prison ; aussi envoyé-je sur-le-champ le diacre Pomponius demander l'enfant à mon père. Mon père refusa de le donner. Et, par la grâce de Dieu, l'enfant ne demanda plus le sein et je n'en eus pas de fièvre ; ainsi, je ne fus plus tourmentée par le souci de mon enfant ni par des douleurs de sein” (VI).

### Le supplice

Pour l'heure du supplice le compilateur relate la fin de chacun. Secundulus meurt en prison : “Si sa vie ne fut pas tranchée par le glaive, du moins sa chair en fut-elle toute meurtrie”.

<sup>11</sup> À propos de ces visions, il y a lieu, par delà les descriptions imagées, de reconnaître la pédagogie divine :

1°) Perpétue découvre ce qui marque la marche au martyre (ce que j'ai souligné) et la double cause du martyre, comme l'a mis en lumière saint Thomas d'Aquin en commentant le début du chapitre III de l'épître aux Galates “*Ego Paulus, victus Christi, pro vobis gentibus*” : “Parce que ce n'est pas le châtement qui fait le martyr, mais la cause, voilà pourquoi Paul ajoute la cause de ses tribulations. Or double est la cause [...] l'une c'est qu'il souffre pour la foi au Christ [...] et c'est pourquoi il dit qu'il est *victus Christi Jesu* ; et l'autre cause, c'est qu'il souffre pour l'utilité de l'Église et c'est pourquoi il dit *pro vobis gentibus*” (*Ad Eph.* III, lect. 1, princ.).

2°) Étant donné que, dans la deuxième et la troisième visions, celui pour qui elle prie est un défunt qui ne jouit pas encore de la béatitude parfaite, “cet épisode est l'un des plus anciens témoignages que nous possédions sur la doctrine du Purgatoire [...] Saint Agustin y renvoie volontiers” (Note de A. Levin-Duplouy à l'édition du texte de *La Passion des Saintes Perpétue et Félicité, mars 203*, Carthage, 1954, p. 41, n. 13).

Félicité, la servante de Perpétue, en était à son huitième mois :

"Elle ressentait une vive peine de devoir être ajournée à cause de sa grossesse (la loi interdit en effet le supplice des femmes enceintes); et elle redoutait de voir ensuite son sang pur et innocent mêlé à celui des scélérats. Ses compagnons de martyre étaient comme elle fort attristés [...] Mettant en commun leur chagrin, ils se répandirent en supplications au Seigneur trois jours avant les jeux. Aussitôt après leur prière, les douleurs la prirent. Naturellement le travail était plus pénible au huitième mois : elle gémissait. Un des geôliers lui dit alors :

- ' Si tu te plains maintenant, que feras-tu devant les bêtes que tu as pourtant méprisées en refusant de sacrifier ? '

- ' Aujourd'hui, répondit-elle, c'est moi qui souffre ce que je souffre ; là il y aura en moi quelqu'un qui souffrira pour moi parce que moi aussi je souffrirai pour lui'.

Elle mit au monde une fille qu'une soeur éleva comme sa propre fille" (XV).

Le compilateur, rapportant les dernières heures des martyrs, ne manque pas de relever qu'après avoir gagné le commandant de la prison lui-même, la foi atteignit aussi beaucoup des témoins qui s'en étaient retournés stupéfaits de l'attitude des martyrs.

Enfin, c'est le martyre à l'amphithéâtre.

"Arrivés à la porte, on voulut les costumer, les hommes en prêtres de Saturne, les femmes en prêtresses de Cérés. La noble Perpétue résista jusqu'au bout. Elle dit : 'De notre plein gré nous sommes venus ici pour ne pas léser notre liberté ; nous avons livré nos vies pour ne pas faire une pareille chose. Ce pacte vous lie comme nous'. L'injustice s'inclina devant la justice : le tribun leur permit de paraître tels qu'ils étaient. Perpétue chantait, écrasant déjà la tête de l'Égyptien [le démon, pour les Carthaginois] ; Revocatus, Saturninus, Saturus faisaient front aux spectateurs. Parvenus en face d'Hilarinus, par gestes et par signes, ils lui firent comprendre : 'Tu nous juges, mais Dieu te jugera'. " (XVIII).

Pour ce qui concerne l'assaut des bêtes, Saturninus et Revocatus sont aux prises avec un léopard et un ours. Les femmes furent jetées en l'air par une vache ; mais Perpétue,

"s'étant redressée et voyant Félicité étendue, vint vers elle, lui tendit la main et l'aida à se relever [... Puis,] accueillie par un catéchumène nommé Rusticus, qui lui était attaché [...] elle regarda autour d'elle et, à la stupeur de tous, prononça : 'Quand serons-nous donc exposées à cette vache ? ' On lui apprit que c'était chose faite. Elle n'en voulait rien croire, mais il lui fallut bien reconnaître sur son corps et sur son vêtement la marque du supplice. Alors s'adressant à son frère accouru et au catéchumène, elle leur dit : 'Tenez ferme dans la foi. Aimez-vous les uns les autres ; et que nos souffrances ne soient pas pour vous une raison de scandale'. " (XX)

Saturus, livré au léopard, fut inondé de sang ; alors le public de crier "Salvum lotum, salvum lotum <sup>12</sup>", expression populaire qui signifie "Bien lavé", mais qui semble prise ici dans le sens "sauvé, lavé". Quoi qu'il en soit, Saturus

"dit au soldat Pudens : 'Adieu! souviens-toi de la foi et de moi ; que ceci ne te déconcerne pas, mais plutôt t'encourage'. En même temps, il lui demanda l'anneau qu'il portait au doigt, le trempa dans sa blessure et le lui rendit en héritage, lui laissant un gage et un souvenir de son sang. Aussitôt il perdit connaissance ; on l'étendit avec les autres dans l'endroit réservé à l'égorgeage. Le public, cependant, réclamait leur retour : ainsi, quand le glaive entrerait dans leur corps, il serait, par son regard, complice de l'homicide. D'eux-mêmes ils se levèrent et se rendirent où le voulait le peuple ; mais d'abord ils s'embrassèrent tous pour couronner leur martyre du rite solennel de la paix. Ils reçurent le coup immobiles et en silence" (XXI).

Et la rédaction de cette passion se termine par la prière suivante, qui manifeste encore une fois son caractère liturgique :

"O vaillants et bienheureux martyrs! Vous avez été vraiment appelés et élus pour la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ! Celui qui la magnifie, l'honore et l'adore, celui-là en vérité doit lire ces témoignages qui égalent les plus anciens, pour que l'Église en fasse son profit. Ces récentes merveilles, elles aussi, attestent qu'un seul et même Esprit-Saint ne cesse d'agir avec Dieu le Père Tout-Puissant et son Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, à qui appartiennent gloire et puissance souveraine pour les siècles des siècles. Amen."

## La sépulture et le culte

### À Carthage

De quand date le trichorum (bâtiment ouvert complètement sur un côté, et dont les trois

<sup>12</sup> A. Levin-Duplouy, dans ses annotations (p. 43, n. 32) du texte de la Passion (Carthage, 1954), rappelle à ce propos l'inscription des thermes de Brescia "Bene lava - Salvum lotum"

autres côtés étaient formés de trois absides semi-circulaires) découvert près de l'amphithéâtre et près duquel furent trouvées, à partir de 1881, plusieurs centaines d'inscriptions, qui ont fait penser au P. A.-L. Delattre<sup>13</sup> qu'il serait fructueux d'effectuer des fouilles ? Peut-être ce trichorum aura-t-il été le lieu de la sépulture des martyrs. Toujours est-il qu'en 1885 il a semblé au cardinal Lavigerie que ce devait être le lieu où seraient vénérés les martyrs. La première messe célébrée dans le sanctuaire rénové le fut le 7 mars 1895. Et le 7 mars 1903, à l'occasion du XVII<sup>ème</sup> centenaire la chapelle fut agrandie et dotée d'une plaque portant l'inscription suivante :

"Ici furent martyrisées, le 7 mars de l'an 203, sainte Perpétue et sainte Félicité, exposées à la dent des bêtes, avec saint Revocatus, saint Saturus et saint Saturninus."

En 1907, a pu être présenté le texte d'une inscription, sans doute du IV<sup>ème</sup> siècle, dont les fragments retrouvés dans les ruines de la grande basilique avaient permis la reconstitution :

"Hic sunt Martyres Saturus, Saturninus, Rebocatus, Secundulus, Felicitas, Perpetua.  
Passi sunt Nonis Martis"

### À Rome

Toujours est-il que le culte de sainte Perpétue et de ses compagnons martyrs a vite atteint Rome qui l'a inscrit dans son calendrier vers 336 et a mentionné Perpétue et Félicité au canon de la messe romaine. Et le culte de sainte Perpétue et ses compagnons s'est répandu et a laissé quelques traces, que je n'entreprendrai pas d'évoquer. D'ailleurs votre bulletin de 1994 présente une carte suggestive indiquant les villes où le souvenir de sainte Perpétue est conservé.

Mais, puisque Vierzon se prévaut d'avoir reçu des reliques de sainte Perpétue, arrivées de Rome en Berry au milieu du IX<sup>ème</sup> siècle, la question historique se pose d'abord d'établir comment les restes des martyrs, au moins quelques restes, seraient parvenus à Rome. Il semble que rien ne puisse même apporter un commencement de réponse ; et il faut même dire qu'au IX<sup>ème</sup> siècle, bien des légendes ont fleuri. Quoi qu'il en soit, certains croient pouvoir penser que lorsque les Vandales ont ravagé l'Afrique du nord, "les évêques et les fidèles en grand nombre, [fuyant] loin de cette terre dévastée, [auraient emporté] avec eux, comme un précieux trésor, les reliques de leurs saints les plus illustres."<sup>14</sup>

C'est donc de Rome, où les restes des martyrs carthaginois auraient été transférés, que le pape saint Léon IV aurait, au milieu du IX<sup>ème</sup> siècle, remis des restes de sainte Perpétue, de sainte Félicité, de saint Satur à l'archevêque de Bourges. Vers l'an 850, quelles pouvaient être les relations de Léon IV avec l'archevêque de Bourges, qui est un des six métropolitains de la France (Reims, Rouen, Tours, Sens, Bordeaux, Bourges) ?

C'est après le partage de Verdun que Léon IV est devenu pape (847-855) ; c'était un moine bénédictin romain et il est appelé à se trouver aux prises avec des difficultés extérieures et intérieures. Il doit défendre Rome contre les attaques des Sarrasins qui viennent de piller Saint-Pierre (846). Victorieux des Sarrasins à Ostie (850), il entoure Saint-Pierre de remparts reliés au château Saint-Ange, créant ainsi la "cité léonine", et il fait construire au bord de la mer sur l'emplacement des destructions des Goths, Léopolis (la future Cività Vecchia). Pour mieux résister au péril, il sacre empereur (en 850) le jeune Louis II, fils de Lothaire, empereur d'Occident et roi d'Italie ; de même, il ne manque pas une occasion d'affirmer son autorité à l'égard des évêques, non sans avoir à tenir compte du pouvoir impérial. Après un certain nombre de difficultés concernant le siège de Reims, Lothaire qui avait précédemment combattu l'archevêque Hincmar, demande pour lui à Léon IV le pallium, mais en des termes dont l'exorde témoigne du respect que l'empereur comprend qu'il se doit de témoigner au pape :

<sup>13</sup> A.-L. Delattre, 1850-1932 : père blanc, archéologue qui se fit l'écho des fouilles de Carthage au deuxième congrès d'archéologie chrétienne, tenu à Rome en avril 1900, compléta les recherches de Mgr A. Pillet relatives au martyr de sainte Perpétue et ses compagnons, et fut un des artisans du congrès eucharistique de Carthage en 1930.

<sup>14</sup> A. Pillet (p. 435) évoque le transfert du corps de saint Optat, évêque de Vesceter en Mauritanie, déposé au cimetière de Calliste, dans la crypte du pape saint Eusèbe, de même que le corps de saint Augustin transféré en Sardaigne, puis à Pavie. Et il cite ce texte assez dubitatif : "Magnos hoc anno (508) thesauros episcopi illi ex Africa extorres in Italiam et finitimas insulas intulisse **putantur**, sacras nempe magnorum martyrum atque insignium confessorum reliquias quae adhuc plerisque in ecclesiis asservantur ; nec alio tempore, ipsum sancti Augustini corpus in Sardiniam delatum **creditur** ; quod inde a rege Luitprando Ticinum anno DCCCXXII translatum accepimus" (Morcelli, *Africa christiana*, vol. III ; c'est nous qui soulignons les deux mots significatifs).

“Le Siège apostolique, fondé par le prince des apôtres, qui est, pour toutes les régions du monde où est répandue la religion chrétienne, le fondement de la sainteté, possède, de par une disposition de la Providence, la primauté sur toutes les églises, de telle sorte que, dans toutes les espèces de causes, de questions, d'affaires qu'amène le fonctionnement ecclésiastique, tous doivent recourir à lui comme à la mère de la religion, à la source de toute équité” (cit. dans Fliche et Martin, 6, 283).

Tout en accordant cette faveur, Léon IV lui refuse l'autorité de vicaire du Saint-Siège et le pape fait remarquer que, depuis le début de son pontificat, il n'a encore jamais accordé le pallium à aucun archevêque et qu'il n'est pas prêt à la prodiguer.

### De Rome en Berry

Le fait qu'à la conférence de Péronne (janvier 849), Lothaire et Charles s'étaient réconciliés, avait facilité le règlement des affaires d'Hincmar. Est-ce que Léon IV aurait alors voulu faire aussi un geste du côté de Charles le Chauve ? Ce geste aurait-il été, au bénéfice d'un métropolitain de son empire, le don de reliques particulièrement vénérables ? Ce don aurait-il été accordé eu égard aux abbayes bénédictines récemment surgies sur le territoire de la métropole ? Autant de questions auxquelles il semble qu'on ne puisse répondre. L'archevêque de Bourges, Raoul de Turenne, en effet, d'après une tradition locale, serait allé à Rome vers 850 et du pape Léon IV il aurait reçu des reliques des saints Carthaginois, Perpétue, Félicité et Satur. Ces dons précieux, il les donne à quelques abbayes voisines : les reliques de sainte Perpétue, à l'abbaye fondée en 843 à Desvres (où elles sont en 853) ; celles de sainte Félicité, au monastère de Beaulieu (en Corrèze) fondé en 846 ; et celles de saint Satur, au château de Gordon devenu monastère de Saint-Satur (près de Sancerre).

La première charte qui parle de reliques de sainte Perpétue, provenant de Beaulieu, à l'abbaye Saint-Pierre de Vierzon date de l'abbatit de l'abbé André, c'est-à-dire des années 960-970. La Chronique de Vierzon rapporte qu'en 1202, les restes de sainte Félicité et sainte Perpétue sont présentées au peuple<sup>15</sup>. En 1632, la mortalité due à la peste fut telle “que l'on fit venir de Loches les hospitalières à Vierzon et que, pour conjurer le fléau, on porta processionnellement dans les rues les châsses de sainte Perpétue et de sainte Félicité<sup>16</sup>” ; “et, en reconnaissance des miracles opérés, le chef d'argent massif de sainte Perpétue est offert par cotisation des habitants.<sup>17</sup>” À la Révolution, les manifestations n'empêchèrent pas en 1792 le sac de l'église abbatiale et la destruction du buste d'argent, et de la châsse<sup>18</sup> qu'avait fait confectionner “artistement” en 1666 l'abbé de Plas<sup>19</sup> ; mais en 1705 l'église paroissiale aurait reçu des Bénédictins de Saint-Laurent, à qui elles auraient été données par les Bénédictins de Vierzon, quelques parcelles des reliques qui seraient aujourd'hui conservées dans l'église Notre-Dame, tandis que la ville garde fièrement et précieusement le souvenir de sainte Perpétue.

En toute hypothèse, le fait que l'abbé Henri Pelloquin ait été curé de Tébourba, la ville natale de sainte Perpétue, et qu'il soit arrivé à Vierzon, stimule toutes les entreprises de jumelage religieux et culturel auxquelles vous avez à cœur de participer, et qui font honneur à votre cité et à votre paroisse.

### **En conclusion,**

permettez-moi de prolonger d'une double façon la lecture historique que je me suis efforcé de vous présenter : par une notation historique d'abord, puis par une suggestion parénétiq.

Par quelques remarques historiques d'abord, en vous faisant entrer dans le rayonnement du Congrès eucharistique international de Carthage de 1930, où, tout près du lieu où avaient péri les martyrs, furent relues “les pages immortelles où des témoins oculaires nous ont raconté leur passion” (*Actes du Congrès*, p. 193). En cette circonstance particulièrement solennelle et en ce lieu où s'étaient affrontées des idéologies humaines et la parole de Dieu, on entendit l'appel lancé par un chrétien, non seulement à tous les chrétiens venus des diverses parties du monde (et le té-

<sup>15</sup> E. Tausscrat, *Vierzon et ses environs*, Bourges, 1895, p. 61.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 449.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 58-59.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 58-62.

moignage des Lithuaniens, marqué, dit l'un d'entre eux, par la "persécution, sanglante elle aussi, qui sévit à quelques centaines de kilomètres de la Lithuanie", ne fut pas le moins émouvant, *Actes du Congrès*, p. 441), mais aussi à tous les hommes de toute race et de toute religion :

"C'est une fête de communion fraternelle, à laquelle tous sont conviés. À ceux même qui ne sont pas du Christ, nous venons dire, dans un sens tout spirituel, ce que disait autrefois l'évêque Augustin à ses ouailles donatistes : Mon frère, viens partager avec moi l'héritage !"

Or, aujourd'hui, dans la préface qu'il a donnée au mémoire de Claudine Caleca sur *Perpétue, Félicité et leurs compagnons martyrs de Carthage en l'an 203*, le directeur des Antiquités de Carthage, Mohamed Hassine Fantar, écrit :

"Je considère l'époque Paléo-Chrétienne, pour tout le Maghreb et surtout pour la Tunisie, comme une période riche et passionnante, une période où l'Afrique du Nord, la Tunisie et Carthage ont apporté beaucoup et à tous. Quel titre de fierté que d'appartenir au pays de Tertullien, de Cyprien, de saint Augustin et de nombreux fantassins de l'Histoire qui ont contribué à l'édification d'un monde nouveau. Ils doivent être aujourd'hui aussi mis à contribution pour rendre le dialogue entre les cultures et en particulier entre les deux rives de la Méditerranée, facile et fécond. Ils doivent être mis à contribution pour le rapprochement entre nos peuples.

J'ai tendance à penser que la Foi implique la 'reconnaissance' et le souvenir et que, sans le souvenir, l'Homme ne peut être en possession de toute son humanité !"

Après ce rappel historique permettez-moi de terminer par une parénèse.

À propos du sang des martyrs, Tertullien disait qu'il était "semence de chrétiens", est-ce que notre âge ne découvre pas qu'il faudrait ajouter qu'il est aussi "lumière d'humanité" ?

Oui, frères en humanité, venez avec nous "partager l'héritage" !

Et si l'on se demande quel est plus précisément cet héritage, je l'emprunterai à la réponse de sainte Perpétue que j'évoquais à l'instant :

"Arrivés à la porte, on voulut les costumer, les hommes en prêtres de Saturne, les femmes en prêtresses de Cérès. La noble Perpétue résista jusqu'au bout. Elle dit : 'De notre plein gré nous sommes venus ici **pour ne pas léser notre liberté** ; nous avons livré nos vies pour ne pas faire une pareille chose. Ce pacte vous lie comme nous'. L'injustice s'inclina devant la justice : le tribun leur permit de paraître tels qu'ils étaient. Perpétue chantait, écrasant déjà la tête de l'Égyptien [le démon, pour les Carthaginois] ; Revocatus, Saturninus, Satorus faisaient front aux spectateurs. Parvenus en face d'Hilarinus, par gestes et par signes, ils lui firent comprendre : 'Tu nous juges, mais **Dieu te jugera**'. " (XVIII).

La grandeur d'humanité que met en lumière cette réponse de Perpétue et ses compagnons, c'est le devoir de liberté, la fierté de la grandeur de la conscience morale en réponse aux pressions d'où qu'elles viennent. Selon l'adage, en effet, la règle, pour ce qui concerne le domaine de la conscience, est formelle : "Nemo cogatur, nemo impediatur" (que nul ne soit contraint que nul ne soit empêché). La question n'est pas seulement une question du III<sup>ème</sup> siècle, c'est une question de tous les siècles : face au totalitarisme des États, comme aussi, le XX<sup>ème</sup> siècle le manifeste, face au totalitarisme des idéologies sans cesse renaissantes, des conformismes sociaux, des terrorismes intellectuels qui s'emploient à pervertir les esprits et les cœurs.

Or, vous, habitants de Vierzon, paroissiens de Notre-Dame de Vierzon, vous vous réunissiez récemment pour l'inauguration d'un monument à la mémoire de Jean Tinturier (condamné en haine de la foi et mort au camp de concentration de Mauthausen le 16 mars 1945). Vous savez bien à quel niveau certains Français se sont engagés dans leur résistance au nazisme, au niveau d'une résistance spirituelle à l'idéologie matérialiste et totalitaire : ce qui était précisément le domaine de la conscience morale. Et, comme me le disait jadis un ami incroyant :

"Comprenez bien que, quand on n'a pas de religion, on a bien des raisons d'être encore au moins autant, sinon plus, attaché à la conscience morale. Si on n'a pas autre chose, on a au moins cela comme étoile pour sa vie; et soyez bien sûr que, pour beaucoup d'entre nous, on y tient fort, parce que nous savons que c'est par cela que nous sommes véritablement des hommes."

N'est-ce pas le sens de la réponse de sainte Perpétue et la force qu'elle nous communique? "De notre plein gré, disait-elle, nous sommes venus ici pour ne pas léser notre liberté ; nous avons livré nos vies pour ne pas faire une pareille chose. Ce pacte vous lie comme nous." Et le témoin ajoute qu'alors "l'injustice s'inclina devant la justice." Nous aussi, est-ce que nous n'avons pas à savoir librement livrer nos vies pour que l'injustice s'incline devant la justice ?

Mgr Charles Molette

## Présence de Jacques Maritain à la conscience humaine de notre siècle

Conférence donnée le jeudi 13 juin 1996 à la Centrale catholique des conférences,

à l'occasion de

la traduction des *Grandes Amitiés* de Raïssa Maritain en chinois  
par la Fondation "Rencontre Échanges culturels Est-Ouest",

et de la création de son antenne française, l'association "Rencontres Cathay-France"

### Sommaire :

- 1<sup>ère</sup> Partie : J. M. et les premières générations du XX<sup>ème</sup> siècle
  - la génération des convertis d'avant la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale
  - la quête de la vérité et les exigences de la cohérence interne de la philosophie chrétienne
  - l'évolution du courant du "catholicisme social" et J.M. jusqu'à la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale
- 2<sup>ème</sup> Partie : J.M. et ses "engagements"
  - la question juive
  - un climat d'îlots d'amitié
  - un rayonnement international
- 3<sup>ème</sup> Partie : Exigences culturelles posées à la conscience humaine par la rencontre des civilisations
  - Perspective missionnaire : Jacques Maritain, le P. Lebbe et la Chine
  - Des religions chrétiennes aux religions non-chrétiennes : la rencontre de l'orthodoxie, l'Islam, le bouddhisme...
  - Jacques Maritain et John Wu, la "conscience humaine" et la "loi naturelle"

## Présence de Jacques Maritain à la conscience humaine de notre siècle

Conférence donnée le jeudi 13 juin 1996 à la Centrale catholique des conférences,  
à l'occasion de :

**la traduction des *Grandes Amitiés* de Raïssa Maritain en chinois  
par la Fondation "Rencontre Échanges culturels Est-Ouest",**

et de la création de son antenne française, l'association "Rencontres Cathay-France"

Puisque l'occasion de cette conférence est la parution de la traduction en chinois des *Grandes Amitiés* de Raïssa Maritain, commençons par ouvrir cet ouvrage.

Quelques mois avant sa mort, Jacques Maritain étant de passage à Paris, des amis ont souhaité le photographier. Il les mena alors au Jardin des Plantes et s'assit sur le banc où, par un après-midi de l'été 1903, lui-même et sa fiancée, Raïssa Oumançoff, avaient pris "une décision solennelle", que Raïssa évoque dans *Les Grandes Amitiés* en ces termes : "celle de regarder en face, et jusqu'en leurs dernières conséquences - pour autant que cela serait en notre pouvoir - les données de l'univers malheureux et cruel dont la philosophie du scepticisme et du relativisme était [alors] l'unique lumière." Cependant, continue-t-elle, "nous allions faire crédit à l'existence, comme à une expérience à faire, dans l'espoir qu'à notre appel véhément le sens de la vie se dévoilerait, que de nouvelles valeurs se révéleraient si clairement qu'elles entraîneraient notre adhésion totale, et nous délivreraient du cauchemar d'un monde sinistre et inutile. Que si cette expérience n'aboutissait pas, la solution serait le suicide ; le suicide avant que les années n'aient accumulé leur poussière, avant que nos jeunes forces ne soient usées. Nous voulions mourir par un libre refus s'il était impossible de vivre selon la vérité.<sup>1</sup>"

On sait la suite. Voyant leur désarroi, Charles Péguy, dont ils fréquentaient l'étroite "Boutique" des *Cahiers de la Quinzaine*, leur fait traverser la rue Saint-Jacques pour aller de la Sorbonne au Collège de France suivre les cours de Bergson, qui allume une lumière dans leurs ténèbres : il "nous assurait, note encore Raïssa, que nous sommes capables de connaître vraiment le réel, que par l'intuition nous atteignons l'absolu. Et nous traduisions que nous pouvions vraiment, absolument connaître ce qui est.<sup>2</sup>"

Dix-huit mois plus tard, un article de journal attire leur attention sur l'auteur de *La Femme pauvre*. Ils lisent les oeuvres de Léon Bloy à qui ils écrivent : c'est ainsi qu'ils découvrent dans la misère matérielle de son foyer celui qui un an plus tard devient leur parrain<sup>3</sup>.

"Nous pensions encore que devenir chrétiens c'était abandonner la philosophie pour toujours. Eh bien, nous étions prêts - mais ce n'était pas facile - à abandonner la philosophie pour la vérité. Jacques accepta ce sacrifice. La vérité que nous avions tant désirée nous avait pris dans un piège. 'S'il a plu à Dieu de cacher sa vérité dans un tas de fumier, disait Jacques, c'est là que nous irons la chercher.' Je cite ce mot cruel pour donner une idée de notre état d'esprit.<sup>4</sup>"

La "décision solennelle" qu'ils avaient prise sur un banc du Jardin des Plantes les a donc amenés jusqu'au baptême reçu le 11 juin 1906.

Ainsi prenaient-ils place dans la génération des convertis français des premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Et, de proche en proche, Jacques Maritain se fera la conscience de sa génération : non seulement en France, mais aussi par ses engagements et dans ses relations à l'étranger, et même jusqu'à la réponse aux exigences posées à la conscience humaine par la rencontre des civilisations ; en évoquant cette ouverture, nous rencontrerons les questions soulevées par la Chine.

<sup>1</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 693-694. (Œ C. : Jacques et Raïssa Maritain, *Oeuvres complètes*, XV volumes, Éd. universitaires Fribourg/Suisse, Éd. Saint-Paul Paris, 1986-1995).

<sup>2</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 699.

<sup>3</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 726 et suiv.

<sup>4</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 779.

## Première Partie : Jacques Maritain et les premières générations du XX<sup>e</sup> siècle

Dans la génération des convertis des premières années du XX<sup>e</sup> siècle où Jacques et Raïssa Maritain prennent place, c'est la recherche passionnée de la vérité qui marque leur exigence ; et sans doute est-ce leur réponse à cette exigence qui spécifie leur présence à la conscience chrétienne et humaine de leur temps.

Tout d'abord, leur conversion n'est pas comprise de leurs proches, qui sur le moment en sont bouleversés, tant du côté Maritain-Favre que du côté Oumançoff. Quant à leurs relations, leur conversion crée autour d'eux une "solitude"<sup>5</sup> qui ne les étonne d'ailleurs pas ; et Jacques Maritain "rompt avec la plupart de ses relations du temps de la Sorbonne."<sup>6</sup>

À la même époque, on peut néanmoins discerner toute une fermentation spirituelle dans la jeunesse universitaire française. Ainsi, lorsqu'en janvier 1907 Jacques Maritain fait part à Charles Péguy de la démarche que lui-même et Raïssa viennent d'accomplir, celui-ci s'écrie : "Moi aussi, j'en suis là!"<sup>7</sup> Et, lorsqu'en septembre 1908 Joseph Lotte rend visite à Péguy, celui-ci, "les yeux remplis de larmes [lui confie] : 'Je ne t'ai pas tout dit... J'ai retrouvé la foi... Je suis catholique.' Et Lotte de lui répondre : 'Ah ! pauvre vieux, nous en sommes tous là'."<sup>8</sup>

L'enquête, menée en 1912, auprès de la jeune élite intellectuelle de France sur ses tendances principales, et dont les conclusions sont réunies l'année suivante dans un volume qu'Henri Massis publie sous le pseudonyme d'Agathon, *Les Jeunes Gens d'aujourd'hui*, montre la jeunesse universitaire française travaillée par le catholicisme. Ainsi, à l'École normale, où au début du siècle il n'y avait guère que "des sceptiques et des athées" il y a en 1912 "quarante élèves, c'est-à-dire près d'un tiers, qui sont catholiques pratiquants."<sup>9</sup> Ces jeunes se tournent vers des maîtres catholiques, dont ils lisent les oeuvres. Beaucoup sont des convertis ; et, qu'ils se meuvent dans les eaux de l'Action française ou dans les eaux du Sillon, ils ont le goût de l'action, un sens patriotique renouvelé et un réalisme politique<sup>10</sup>. S'ils ne se satisfont pas de religiosité et s' "ils veulent savoir leur religion"<sup>11</sup>, la note spécifique de Jacques Maritain dans ce concert des convertis du début du siècle réside sans doute dans son exigence intellectuelle.

Lorsqu'après son agrégation il était allé à Heidelberg, c'était pour s'enquérir de l'état des sciences biologiques en Allemagne. Et c'est en s'initiant aux travaux d'embryogénie expérimentale que sa réflexion lui a fait prendre conscience de la faillite de "la conception mécanistique courante de son temps". Alors qu'il avait "cru devoir renoncer à la philosophie" et qu'il se consacrait entre la biologie d'une part et d'autre part l'étude de l'Écriture, l'initiation à la liturgie, aux vies des saints et aux écrits des mystiques, voilà qu'il entrevoit bientôt la possibilité d'une "restitution de la Raison, dont la métaphysique est l'opération essentielle et la plus haute... Nous savons bien maintenant ce que nous voulons, écrit Jacques, et c'est proprement philosophe."<sup>12</sup>

Encore à Heidelberg, dès 1908, avant même d'avoir fréquenté saint Thomas, l'expérience de la solidité des "formules du dogme révélé" ébranle en son esprit "la critique bergsonienne du concept" et lui manifeste "l'irréductible conflit entre les énoncés 'conceptuels' de la foi théologique qui avait récemment dessillé nos yeux, et la doctrine philosophique pour laquelle nous nous étions passionné pendant nos années d'études, et à laquelle nous devions d'avoir été délivrés des idoles matérialistes [...]" C'est sur l'indestructible vérité des objets présentés par la foi que la réflexion philosophique s'appuyait en nous pour restaurer l'ordre naturel lui-même de l'intelligence à l'être, et pour reconnaître la portée ontologique du travail de la raison. En nous affirmant dès lors à nous-même, sans chicane ni diminution, l'authentique valeur de réalité de nos instruments humains de connaissance, nous étions déjà thomiste sans le savoir.<sup>13</sup>

<sup>5</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 794.

<sup>6</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 794.

<sup>7</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 865.

<sup>8</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 866.

<sup>9</sup> Agathon [Henri Massis], *Les Jeunes Gens d'aujourd'hui*, Paris, 1913, p. 68. Sur l'impression que produisit cette enquête, voir : Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 959-964.

<sup>10</sup> Agathon [Henri Massis], *Les Jeunes Gens d'aujourd'hui*, Paris, 1913, p. 86-90.

<sup>11</sup> Agathon [Henri Massis], *Les Jeunes Gens d'aujourd'hui*, Paris, 1913, p. 92.

<sup>12</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 783-784.

<sup>13</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 799-801.

Quelques mois plus tard, c'est la découverte de la *Somme théologique*. Et Raïssa a noté qu'en 1912 sa quête de la vérité et de la sainteté de l'intelligence a déjà mis Jacques Maritain à l'école de saint Thomas d'Aquin :

"Il s'est persuadé de plus en plus que la philosophie de saint Thomas, avec sa structure incomparablement puissante, est restée pendant des siècles enveloppée dans les formes de la théologie, sans se déployer pour elle-même, selon son essence ; et que le temps est venu pour elle de prendre sa forme propre, son organisation interne et son développement autonome en tant même que philosophie. C'est dans cette tâche qu'il est entré, et ce sera, croit-il, la grande tâche des philosophes de l'avenir, si l'avenir ne se trahit pas lui-même, et si les ouvriers ne manquent pas.<sup>14</sup>"

Témoignent d'ailleurs de cette orientation les cours de philosophie qu'il donne au collègue Stanislas, ainsi que les conférences à l'Institut catholique de Paris où, sur l'intervention du cardinal Lorenzelli, préfet de la Congrégation des Études, lui est confiée la chaire d'histoire de la philosophie moderne. De cette époque datent aussi ses premiers écrits qui manifestent le choix qu'il a résolument accompli : "les thèmes fondamentaux de la philosophie thomiste y sont présentés clairement dans leur contraste avec les formulations de la philosophie bergsonienne, et [...] les principes y sont posés qui restituent contre l'irrationalisme la nature et la portée de l'intelligence.<sup>15</sup>"

Cependant cette résolution n'est pas sans répercussion sur le comportement de Jacques Maritain. Raïssa en fait la remarque lorsqu'elle note :

N'ayant "souci que de métaphysique et d'idées pures, il passait parmi les hommes sans beaucoup les regarder et ne s'intéressait qu'aux objets intelligibles [...] Quant aux hommes dont il critiquait les idées, il respectait certes leur personne, mais ils n'étaient guère pour lui que les véhicules de doctrines abstraites, et c'est elles seulement qui valaient la peine d'être scrutées par l'esprit [...] C'est peu à peu, et grâce à l'art et à la poésie, plus tard grâce aux problèmes sociaux et éthiques, grâce surtout à l'expérience de la vie intérieure, que le philosophe et sa philosophie devaient s'humaniser, entrer dans l'épaisseur des choses humaines, proclamer la nécessité d'un *humanisme intégral*.<sup>16</sup>"

Cette attitude de Jacques Maritain aura été féconde pour son travail de réflexion spéculative; cette intransigeance l'a même servi sur ce terrain. Mais cette attitude n'a sans doute guère favorisé les relations avec ceux "dont il critiquait les idées". Les débats relatifs à la question de la philosophie chrétienne qui se sont déployés après la première guerre mondiale en ont été marqués. Il est certain, par exemple, que l'analyse blondélienne de l'action et son approche de l'expérience humaine jusqu'au seuil de la conversion relèvent d'un tout autre type de tempérament et de recherche. Blondel a pu être conforté dans le bien-fondé et la valeur de sa réflexion par l'expérience de sa vie : les conversions auxquelles il a été mêlé - parfois même très intimement<sup>17</sup> - comme le soutien qu'il était jour après jour amené à apporter aux diverses générations de catholiques - les catholiques sociaux notamment<sup>18</sup> - ne pouvaient qu'encourager et stimuler Maurice Blondel dans la réflexion qui était la sienne. Cette voie n'était pas celle de Jacques Maritain.

<sup>14</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 1035-1036.

<sup>15</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 1029.

<sup>16</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 1036.

<sup>17</sup> Ainsi, Méhémet-Ali Mulla-Zadé, ture crétois d'origine musulmane, qui, au terme d'un itinéraire intérieur personnel et soutenu - bien qu'indirectement - par Maurice Blondel, était venu au début de 1905 demander à Maurice Blondel d'être son parrain : baptisé presque aussitôt, après une simple homologation de sa préparation, il fut ordonné prêtre en 1911 ; en 1924 Pie XI le nommait professeur à l'Institut pontifical des Études orientales, chargé d'un cours d'institutions islamiques (cf. à ce sujet l'encyclique *Rerum orientalium*, du 8 septembre 1928); Mgr Mulla mourut en 1959. Sur Mulla, voir : Charles Molette, "*La vérité où je la trouve*", *Mulla-Zadé, une conscience d'homme dans la lumière de Maurice Blondel*, Téqui, Paris, 1988, 280 p.

De son côté, Abd-el-Jalil rappellera que le jour de son baptême Jacques Maritain était à côté de Mgr Mulla le quel, dit-il, "m'avait guidé d'une manière décisive vers le baptême. J'ai encore ses lettres de ce moment solennel et merveilleux ; elles sont blondéliennes." Et, au sujet de l'influence de Maurice Blondel, il précise le trait rapporté ci-dessous (*infra*, note 74). Quant à Maritain, écrit encore Abd-el-Jalil, "lui a exercé sur moi un rayonnement d'un autre genre, mais dans le même sens (= signification et orientation)" (témoignage paru dans *Évangile aujourd'hui*, 2e trimestre 1967 II, p. 65 ; et reproduit dans "Recueil Mohamed Abd-el-Jalil", *Nouvelles de l'Institut catholique de Paris*, juin 1980, p. 210).

<sup>18</sup> Voir, par exemple, dans Charles Molette, ouvrage sur *Mulla* cité ci-dessus : Annexe III (p. 256-260), "Maurice Blondel et l'inspiration du catholicisme social en Provence" (avec "une correspondance circulante <1904-1922>"). On sait aussi que Maurice Blondel, qui était le beau-père de Charles Flory, donna trois leçons aux Semaines sociales, en 1909, 1928 et 1947.

C'est par les exigences de cohérence interne de la philosophie chrétienne que Jacques Maritain va être amené à s'avancer toujours plus avant sur le terrain de la philosophie politique. Henry Bars a montré<sup>19</sup> l'étape que constitue à cet égard *Primauté du Spirituel*, ouvrage que l'incite à écrire en 1927 la crise de l'Action française. Mais auparavant, et Maritain le note lui-même, c'est par une "espèce d'entente cordiale"<sup>20</sup>, que les partisans de l'Action française gardaient pour lui un prestige qui lui faisait fermer les yeux - c'est sa propre expression - sur "l'athéisme profond de Maurras, le culte de la violence et le caporalisme intellectuel qui sévissaient chez ses disciples"; et il conservait

"l'espoir ingénu de la prochaine conversion de Maurras, que beaucoup de ses disciples catholiques annonçaient en France et à Rome, et pour laquelle tant d'âmes sincères fatiguaient le ciel de leurs prières; et [...] l'espoir absurde de provoquer un redressement doctrinal et l'instauration d'une philosophie politique chrétienne au sein d'une école dont je ne voyais pas, n'ayant alors que les idées les plus superficielles en ce domaine, que les principes politiques souffraient d'erreurs irrémédiables."<sup>21</sup>

Lorsque Maritain se trouvera libéré de ses entraves, un certain rapprochement va s'opérer chez les catholiques français; et Jacques Maritain en formulera les exigences.

Antérieurement il avait peu suivi le courant du catholicisme social - marqué cependant aux origines par un recours à saint Thomas<sup>22</sup> - et n'avait ni discerné ni accompagné la "ligne" de l'Association catholique de la Jeunesse française. Issu de l'encyclique *Immortale Dei*, tout ce mouvement est important par le nombre de ses membres comme par sa signification, et il joua un rôle non négligeable pour préparer la réintégration des catholiques dans la vie nationale française. Car ce mouvement voulut constamment se maintenir dans la ligne d'une primauté du spirituel, entre les mirages du Sillon et de l'Action française dont l'A.C.J.F., malgré certaines lacunes dans le champ proprement intellectuel, avait dénoncé le "paganisme logique" dès 1904<sup>23</sup>.

Garder ce cap dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle n'avait pas été facile. Car des voix plus bruyantes se faisaient entendre, comme devait le noter plus tard Raïssa :

"Les jeunes catholiques fervents et de bonne volonté qui se croyaient disciples de Bergson s'opposaient à d'autres jeunes catholiques fervents qui par une erreur plus grave, ou par inadvertance, se rattachaient au rationalisme maurrassien [...] De sorte que beaucoup de ceux qui étaient (théoriquement) catholiques d'esprit risquaient de devenir païens dans le cœur; et beaucoup de ceux qui étaient chrétiens dans le cœur risquaient de devenir hérétiques dans l'esprit (l'hérésie de ce temps-là s'appelait le 'modernisme'). Jacques, qui ne se souciait alors que de métaphysique et de théologie, était frappé avant tout par ce dernier danger. Il devait comprendre quelques années plus tard qu'il fallait faire front à la fois contre les deux."<sup>24</sup>

Dans ces années difficiles, alors qu'il "fallait faire front à la fois" des deux côtés, les catholiques sociaux avaient trouvé comme maître à penser quelqu'un qui était lucide sur le terrain d'une philosophie de l'action, terrain auquel ils étaient particulièrement sensibles. En effet, dans une série d'articles parus dans les *Annales de philosophie chrétienne* d'octobre 1909 à juin 1910, sous le titre "La Semaine sociale de Bordeaux et le monophorisme", Maurice Blondel dénonçait les thèses extrêmes selon lesquelles tout dans le christianisme proviendrait d'un seul apport (c'est cela le "mono-phorisme"), et il refusait donc tout autant :

- le "monophorisme extrinséciste" de l'intégrisme et des tenants de l'Action française, pour qui, en définitive, "tout le christianisme vient du dehors";

- et le "monophorisme intrinséciste" des partisans d'un christianisme purement intérieur, tendance, précisait-il, qui dans le modernisme radical, devient un "efférentisme subjectif", niant même, au moins dans les faits, le caractère surnaturel de tout ce qui "vient du dedans".

<sup>19</sup> Henry Bars, *Maritain en notre temps*, Paris, 1959, p. 236 et suiv.

<sup>20</sup> Jacques Maritain, *Carnet de Notes*, Œ C., t. XII, p. 290.

<sup>21</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 978.

<sup>22</sup> Cf. Charles Molette, *Albert de Mun (1872-1890). Exigences doctrinales et préoccupations sociales chez un laïc catholique, d'après des documents inédits*. Préface de Alceu Amoroso Lima, Beauchesne, Paris, 1970, XII + 348 p.

<sup>23</sup> Cf. Charles Molette, *L'Association catholique de la Jeunesse française, 1886-1907. Une prise de conscience du laïc catholique*, Éd. Armand Colin, Paris, 1968, VIII + 816 p. (p. ex. p. 395, 435, etc.) Sur la question de la résistance à l'Action française, voir : "L'A.C.J.F. et la politique (1907-1914)", dans le 9<sup>e</sup> des *Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale*, publiés à Naples par l'Istituto italiano per la storia dei movimenti sociali e delle strutture sociali, p. 279-326 (texte reproduit dans *L'Histoire des croyants, mémoire vivante des hommes, Mélanges Charles Molette*, Éd. Paillart, Abbeville, 1989, p. 65-112).

<sup>24</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 968-970.

Pour Maurice Blondel, "le catholicisme tout court, est lui, en même temps, vie du dedans et vue du dehors, liberté spirituelle et soumission totale ; car le surnaturel ne vient du dedans nous solliciter par la grâce, et au dehors nous prescrire par révélation la vérité à croire et le précepte à pratiquer, que parce que le Christ est ; il est, et c'est de son incarnation, de sa médiation, de son immolation que procèdent ontologiquement toutes les stimulations intérieures de la vocation surnaturelle ; il est, et c'est de lui, de sa parole, de ses exemples, de ses institutions que procèdent la doctrine et l'autorité qui le perpétuent.<sup>25</sup>"

La route était balisée pour le courant du catholicisme social. Et même si alors ni la "Jeunesse catholique" ni le Comité général de l'A.C.J.F. n'avait de lien proprement organique avec Blondel et n'était généralement pas prêt à une réflexion philosophique très poussée, il faut tout de même bien reconnaître que c'était une même famille d'esprit et que Maurice Blondel ne dédaignait pas de répondre, par exemple en 1903, à une enquête de la revue de la Jeunesse catholique normande, *La Source*<sup>26</sup>. Comment l'A.C.J.F. ne se serait-elle pas référée à celui qui éclairait et confortait le catholicisme social, à l'heure où, après avoir proclamé en 1900 l'urgence d'être "Sociaux parce que catholiques", elle était en train de découvrir qu'il faut aussi être "Civiques parce que sociaux"<sup>27</sup> ?

Près de trente ans plus tard, en 1927, poursuivant l'approfondissement évoqué par Raïssa, Jacques Maritain sera libéré du contexte de l'Action française et affirmera avec netteté et force la *Primauté du Spirituel* ; il formulera alors ce précisément pour quoi l'A.C.J.F. avait eu tant à combattre et à souffrir avant la guerre. Et, lorsque, dans *Humanisme intégral* (1936), Maritain cherchera à définir "l'idéal historique d'une nouvelle chrétienté", il exprimera, en le justifiant, ce que le courant du catholicisme social avait laborieusement cherché à réaliser depuis plus d'un demi-siècle déjà, quoique sans toujours arriver à le formuler et à le fonder intellectuellement et sans le justifier d'une manière suffisante. Alors, se produira une rencontre.

Peu avant la publication de *Humanisme intégral*, avait paru, à la suite de l'exploitation qui avait été faite d'un article que Jacques Maritain avait donné au premier numéro de l'hebdomadaire *Vendredi*, la *Lettre sur l'indépendance* qui suscitera une "Lettre ouverte à M. Jacques Maritain" publiée dans la *Vie intellectuelle* du 10 janvier 1936. Cette chaleureuse approbation provenait de Marc Scherer, l'un des membres les plus marquants du Comité général de l'A.C.J.F. Bientôt d'ailleurs Jacques Maritain était invité à venir prendre la parole au Conseil fédéral de l'A.C.J.F. le 29 janvier 1938. Sous le titre "Choses divines et choses humaines", cette allocution a pris place dans *Questions de conscience*, volume qui traite de la responsabilité des laïcs dans la cité et qui contient aussi une étude sur "Action catholique et action politique", dans laquelle prennent leur juste place bien des textes tirés des documents du Magistère.

Trente ans après cette rencontre avec l'A.C.J.F., Jacques Maritain écrira que toute l'histoire de ce mouvement est "particulièrement éclairante" pour l'"étude des origines et du début de cet 'apostolat des laïcs' qui prend maintenant tant d'importance." Et il ajoutera : "Il me semble qu'on trouve dans [les] intentions profondes [de ce mouvement], ses efforts, ses difficultés, ses échecs et la fécondité historique de son aventure, une préfiguration de la plupart des problèmes actuels."<sup>28</sup>

De son côté, Raïssa relisant en 1945 (c'est-à-dire à l'heure où s'accomplissait la libération du nazisme) ce qu'elle appelait "les aventures de la grâce" (et dont elle a fait la seconde partie de son ouvrage *Les Grandes Amitiés*), Raïssa avait évoqué le clivage qui s'était produit à partir de *Primauté du Spirituel*, et l'espèce d'unanimité qui venait de se manifester dans la résistance spirituelle au nazisme.

Au lendemain de *Primauté du Spirituel* "devaient se retourner contre [Jacques] plusieurs des jeunes gens qui l'avaient suivi jusque-là, et qui étaient obligés de choisir entre le *Politique d'abord* de Maurras, et la *Primauté du Spirituel* qui a toujours été, implicite ou explicite, la doctrine de Jacques. Mais de nouveaux amis et de nouveaux disciples allaient venir qui ont été - qui sont - sa joie, et qui comptent parmi cette héroïque jeunesse en laquelle aux jours les plus sombres de cette guerre nous n'avons jamais cessé d'espérer ; c'est elle, cette jeunesse,

<sup>25</sup> Testis [pseudonyme de Maurice Blondel], *La Semaine sociale de Bordeaux et le monophorisme*, Paris, 1910, p. 64.

<sup>26</sup> La réponse de Maurice Blondel à cette enquête de *La Source* sur "la jeunesse française actuelle" (n° du 15 mars 1903) retint l'attention du jeune Méhémet-Ali Mulla-Zadé et fut pour lui une étape dans la voie qui devait mener ce jeune turc crétois au baptême (voir : Charles Molette, p. 50 dans l'ouvrage sur *Mulla* cité ci-dessus).

<sup>27</sup> Cf. Charles Molette, "L'A.C.J.F. et la politique (1907-1914)", article cité ci-dessus.

<sup>28</sup> Texte cité dans *Nova et vetera*, 1969, I, p. 26.

qui selon une expression devenue chère à Jacques, 'a empêché que la France ne perde son âme'.<sup>29</sup> ”

De haute lutte, donc, en s'avancant toujours plus avant sur le terrain philosophique et jusque sur le terrain de la philosophie politique, Jacques Maritain, par une recherche passionnée de la vérité menée sous la lumière de la foi, a poursuivi, par delà les vicissitudes contingentes sans cesse renouvelées, l'approfondissement des problèmes posés à la conscience chrétienne et simplement humaine de son temps.

## Seconde Partie : Jacques Maritain et ses “engagements”

Cette présence de Jacques Maritain à la conscience chrétienne et humaine de son temps s'étend aussi à l'extérieur de la France. Géographiquement parlant, il peut sembler que cette présence s'étend, d'une manière sans doute plus directe, au monde latin et anglo-saxon ; il y a cependant une espèce d'antenne en Pologne<sup>30</sup> et il y a aussi une ouverture délibérée à l'Extrême-Orient.

Il est bien clair qu'une étude d'ensemble sur les relations internationales de Jacques Maritain serait très intéressante et utile. Il sera même nécessaire qu'elle soit menée à bien, non seulement afin de permettre de mieux pénétrer la pensée de Jacques Maritain, sa genèse et son enjeu, mais aussi afin de mieux discerner l'éclairage qu'elle porte sur l'histoire de son temps. Sans doute ne faut-il pas se cacher que, pour être mené à bien, un tel travail requerra non seulement une très ample investigation, mais encore une grande maîtrise patiente du jugement. Car il serait absolument insuffisant de réunir un sac de fiches, si exhaustif fût-il. Mais, sans un effort d'intelligence pour discerner, dans la lumière de la foi, ce qui est réellement en jeu et y soumettre la lecture à en faire, ne risquerait-on pas, en effet, de ne traiter la masse documentaire rassemblée, quelle qu'en fût l'importance, qu'en y superposant une grille de lecture prédéfinie ? Et en agissant ainsi, par un arbitraire inflexible sélectif, ne risquerait-on pas de proposer une synthèse qui amputerait le réel d'éléments importants, voire majeurs ?

N'est-ce pas contre cet écueil que le 2 juin 1980 Jean-Paul II mettait en garde de la tribune de l'UNESCO, lorsqu'il rappelait l'exigence du travail intellectuel en ce qui concerne l'homme ?

“Chercher toujours [...] l'homme intégral, l'homme tout entier, dans la vérité de sa subjectivité spirituelle et corporelle [...] sans] superposer [...] des divisions ou des oppositions préconçues. En effet, qu'il s'agisse d'une absolutisation de la matière dans la structure du sujet humain, ou, inversement, d'une absolutisation de l'esprit dans cette même structure, ni l'une ni l'autre n'expriment la vérité de l'homme.<sup>31</sup> ”

Si l'on veut réellement mesurer ce que fut, sur le plan international, la présence historique de Jacques Maritain à la conscience chrétienne et humaine de son temps, force sera bien de mener quelque jour ce travail.

Certes il ne faut pas oublier ses séjours à Heidelberg que nous avons évoqués et qui ont été déterminants pour la formation de sa pensée. Et pas davantage, dans l'étape ultérieure, les voyages qu'il accomplit dans des abbayes bénédictines - à Saint-Paul d'Oosterhout ou à Solesmes alors en exil -, à Rome, à Louvain, etc. D'ailleurs, on ne saurait méconnaître que son ouverture d'esprit sur les questions internationales remonte très haut.

En effet, c'est au sortir d'un cours de physiologie végétale à la Sorbonne dans l'année scolaire 1900-1901, que le jeune licencié en philosophie de dix-huit ans qu'il était et qui préparait aussi une licence ès sciences, avait abordé une étudiante de la faculté des Sciences, en lui disant qu'il était “en train de former un comité d'étudiants pour susciter un mouvement de protestation parmi les écrivains et les universitaires français, contre les mauvais traitements dont les étudiants socialistes russes étaient victimes en leur pays<sup>32</sup>”. En rapportant ce trait personnel qui fut l'occasion de sa “première rencontre avec Jacques Maritain”, de dix mois son aîné, Raïssa Oumançoff, cette israélite venue de Russie, rappelle qu'effectivement “il y a eu à cette époque en Russie des émeutes universitaires sévèrement réprimées par la police tzariste”.

<sup>29</sup> Raïssa Maritain, *Les Aventures de la Grâce*, Œ C., t. XIV, p. 980.

<sup>30</sup> Krystyna Rottenberg, *Les traces des relations franco-polonaises dans les archives de l'Oeuvre de Laski (1918-1939)*, Paris-Varsovie, 1982, 256 p. : t. III des “Sources franco-polonaises d'histoire religieuse”

<sup>31</sup> Discours de Jean-Paul II à l'UNESCO, le 2 juin 1980, n° 8.

<sup>32</sup> Raïssa Maritain, *Les Grandes Amitiés*, Œ C., t. XIV, p. 662.

Par Raïssa et leur parrain, Léon Bloy, la question juive était entrée dans la vie de Jacques Maritain, et pas seulement par sa dimension spirituelle. En effet, on peut aussi rappeler qu'au colloque international organisé en 1987, à l'université Ben-Gourion, de Beer-Shéva, sur "Les Juifs de France, le sionisme et l'État d'Israël", Renée Neher-Bernheim (de l'université de Jérusalem) a évoqué l' "Influence de deux personnalités d'Eretz Israël, Aaron Aaronsohn et Avshalom Feinberg, sur des penseurs et savants français (1900-1920)". Or, dans cette communication, l'auteur a rappelé l'existence des relations qui ont existé dans ces années précédant la Première Guerre mondiale entre le foyer Maritain et le disciple d'Aaron Aaronsohn, Avshalom Feinberg: à Paris d'abord où Avshalom, petit-fils de Meir Belkind, terminait ses études de médecine, logé chez sa tante Sonia Belkind, puis par correspondance lorsque Avshalom fut revenu en Palestine. Et la conclusion de Renée Neher-Bernheim était: la sympathie de Jacques Maritain "pour le Foyer national puis pour l'État d'Israël, il les doit certainement à Avshalom."<sup>33</sup>

Dès avant 1914, Jacques Maritain a donc acquis deux convictions au sujet de la question juive: d'une part, son importance au point de vue spirituel, et, d'autre part, l'importance du sionisme, qui découle de la situation faite aux Juifs en Russie et en Europe centrale, question qu'en 1917 la déclaration de Balfour va porter d'une manière renouvelée sur le plan international. Ce n'est pas le lieu de suivre aujourd'hui tout ce qui concerne l'engagement de Jacques Maritain dans la question juive, jusqu'au message qu'il adressera le 28 juillet 1947, à la Conférence internationale extraordinaire pour combattre l'antisémitisme, organisée à Seelisberg, du 30 juillet au 5 août 1947. Qu'il suffise ici de noter que, dans ce message, Jacques Maritain reprendra toute sa pensée sur la question, ce qui permet d'y retrouver toute la maturation qui fut la sienne sur un demi-siècle, dans un domaine particulièrement sensible de ce temps<sup>34</sup>.

En même temps qu'il avait découvert la *Somme théologique*, en même temps, immense se découvrait à Jacques Maritain le chantier ouvert à l'intelligence oeuvrant sous la lumière de la foi. Pressentie dès avant la guerre de 1914, l'ampleur de la tâche s'est manifestée progressivement à lui entre les deux guerres: les questions posées à l'intelligence par l'art, la nature, la culture, la morale, la philosophie, les questions proprement religieuses ou interconfessionnelles, se présentent à Jacques Maritain pour recevoir l'éclairage d'une philosophie qui les sauve. "Comme les hérésies, note Stanislas Fumet, ont donné à l'Église l'occasion d'explicitier le contenu de son dogme, la philosophie chrétienne s'enrichit de plages qui s'éclairent au fur et à mesure qu'elle doit résoudre une contradiction."<sup>35</sup>

C'est ainsi que les premières rencontres, d'où allaient sortir les cercles d'études thomistes et leurs retraites annuelles, sont nées "sans aucun plan préconçu, du besoin d'examiner d'un peu plus près, dans de libres discussions, la doctrine de saint Thomas et de la confronter aux problèmes de notre temps."<sup>36</sup>

"Ceux qui y assistaient formaient un ensemble des plus variés. Il y avait des jeunes et des vieux, des étudiants et étudiantes et des professeurs, - des laïques (en majorité), des prêtres et des religieux, - des philosophes de métier, des médecins, des poètes, des musiciens, des hommes engagés dans la vie pratique, des savants et des ignorants, - des catholiques (en majorité), mais aussi des incroyants, des juifs, des orthodoxes, des protestants.

<sup>33</sup> La communication de Renée Neher-Bernheim, publiée dans les Actes du colloque (parus en français en 1989 dans les publications de l'École des Langues orientales), est reproduite dans les *Cahiers Jacques Maritain*, n° 23, p. 2-18. [C.J.M. : Cahiers Jacques Maritain].

<sup>34</sup> Cf. notre communication sur *Le message, du 28 juillet 1947, de Jacques Maritain à la Conférence internationale extraordinaire pour combattre l'antisémitisme (Seelisberg, juillet-août 1947)*, communication donnée le 18 mai 1993 au Colloque organisé par le Centre d'études juives (École doctorale de Sciences des Religions, Université de Paris-Sorbonne, Paris IV) sur le thème "L'Affaire Dreyfus et la construction de l'antisémitisme politique en Europe": à paraître dans les Actes du Colloque; texte publié (sans les documents annexes) dans *Nova et Vetera* (Fribourg-Suisse), 1994 / 3, p. 196 - 223

<sup>35</sup> Stanislas Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, Paris, 1978, p. 236.

Ce sera aussi la perspective de la communication du père Jean de Menasce, qui fréquenta aussi Meudon, (1902-1973, fils du président de la communauté israélite d'Alexandrie, baptisé le 19 mai 1926, dominicain, directeur d'études dans la chaire des religions de l'Iran, à la 5<sup>e</sup> section de l'École pratique des Hautes Études) pour le Colloque de Rueil sur "La personnalité de l'Église" (31 oct. - 2 nov. 1973): *Le témoignage des hérésies: leur ecclésiologie reflet de celle de l'Église* (communication inachevée par suite de l'attaque qui devait l'emporter, et publiée en l'état dans les Actes du Colloque de Rueil, p. 81-84).

<sup>36</sup> Jacques Maritain, *Carnet de Notes*, D.D.B., p. 184-185, in Œ C., t. XII, p. 292-293.

Quelques-uns étaient déjà experts en saint Thomas, les autres faisaient leur apprentissage avec lui, les autres n'en connaissaient rien ou à peu près. Tout ce monde cherchait. L'unité venait soit d'un amour profond, soit d'un intérêt plus ou moins grand pour la pensée thomiste. Elle venait aussi du climat d'amitié et de liberté dans lequel tous étaient accueillis.<sup>37</sup>

Ce à quoi il s'agit de tendre, sur les chemins divers de ce vaste monde et dans toutes les exigences qui découlent de cette situation, c'est à favoriser la rencontre entre Dieu qui cherche l'homme et l'homme qui cherche Dieu. Pour cela, il importe de libérer l'homme de "la dichotomie qui a été le crime de l'âge baroque : toutes les joies de la terre par la science et la raison, et par la providence du Prince, pendant la vie d'ici-bas ; et après cela les joies du ciel pour le petit lot des prédestinés."<sup>38</sup> Il est donc "nécessaire au peuple fidèle d'être instruit, éclairé et assisté"<sup>39</sup>, afin de pouvoir sans dichotomie vivre l'Évangile à travers toute l'épaisseur concrète de sa vie humaine et des problèmes qu'apporte cette vie. Cette nécessité marque les Cercles d'études thomistes : "À la base, *vie d'oraison* et *formation thomiste*. Puis spécialisation dans toutes les sciences en vue de l'apostolat intellectuel", note Raïssa le 7 mars 1924<sup>40</sup>. Et, en ce sens, il est possible de parler, à propos de l'influence de Jacques Maritain, d'un ébranlement communiqué jusqu'aux extrémités du champ des connaissances de son temps par une conscience chrétienne et humaine informant les recherches poursuivies dans tous les domaines.

Assurément, bien que le nombre de ceux qui participaient aux retraites annuelles ait augmenté d'une façon notable (d'une trentaine en 1922 à près de 300 en 1937), Stanislas Fumet, qui évoque à plusieurs reprises les incompréhensions éprouvées par Jacques Maritain<sup>41</sup>, cite la boutade d'Yves Simon : "le renouveau spirituel thomiste en France, dont on parlait tant, aurait pu tenir, en se serrant, sur un canapé de Meudon."<sup>42</sup> Cependant, le même Stanislas Fumet résume ainsi ces aspects apparemment contrastés :

"Chez les Maritain, à Versailles, puis à Meudon, autour d'un cercle réduit de disciples formés à saint Thomas, se pressaient de plus en plus nombreux des hommes venus de divers horizons et de divers pays, qui n'étudiaient pas la Somme théologique mais se fiaient à la Sagesse dont elle est le plus parfait édifice - notre plus belle cathédrale en un mot."<sup>43</sup>

Ce "cercle réduit de disciples formés à saint Thomas", ou qui du moins "se fiaient à la Sagesse dont [la *Somme théologique*] est le plus parfait édifice", rayonnant alentour et soucieux de cette référence de tant de côtés, n'était-ce pas une manifestation de la conscience chrétienne et humaine que représentait alors Jacques Maritain sur les routes du monde ?

Dans l'entre-deux-guerres, et surtout après *Primauté du Spirituel*, Jacques Maritain a voyagé à l'étranger et il y a exercé une influence certaine ; c'est alors, nous le rappellerons à l'instant, qu'il aborde les problèmes de philosophie politique ou de philosophie morale. En 1929, il donne une conférence au congrès catholique des intellectuels allemands. En Suisse, l'année suivante, il donne à Fribourg une conférence qui deviendra le volume *Religion et culture* (1930). À plusieurs reprises il se rend en Angleterre. De même, il va à Rome pour des conférences à l'*Angelicum* en 1934 et 1936. À partir de l'hiver 1932-1933, il donne chaque année une série de cours à Toronto. Bientôt il prolonge son séjour en Amérique du Nord, en passant à New-York, Chicago, Princeton, Columbia University, etc. Et, à partir de la Seconde Guerre mondiale, sauf le temps de son ambassade auprès du Saint-Siège (1945-1948), il restera aux États-Unis jusqu'à l'été de 1960, à la veille de la mort de Raïssa.

Son premier séjour en Amérique latine date de l'été 1936; il y retourne dès l'année suivante. En 1937 il est reçu membre correspondant de l'Académie brésilienne des Lettres; et au Brésil il se lie d'amitié avec Alceu Amoroso Lima, dont l'influence est très grande dans ce pays par le souci qu'il a de poursuivre ses activités universitaires à la lumière de la foi et de développer une culture chrétienne au service de laquelle il donne une impulsion décisive au Centre Dom Vital, en même temps qu'il s'emploie à promouvoir un rayonnement social du christianisme qui se traduise dans les faits. De même Jacques Maritain se lie avec Edoardo Frei, qui deviendra président du Chili, avec Rafael Caldera, futur président du Venezuela, etc. Il y a là tout un rayonne-

<sup>37</sup> Jacques Maritain, *Carnet de Notes*, D.D.B., p. 184-185, in Œ C., t. XII, p. 292-293.

<sup>38</sup> Jacques Maritain, *Carnet de Notes*, D.D.B., p. 243, in Œ C., t. XII, p. 348.

<sup>39</sup> Jacques Maritain, *Carnet de Notes*, D.D.B., p. 241, cf. encore p. 251, in Œ C., t. XII, p.346 et p. 355.

<sup>40</sup> *Journal de Raïssa*, Quatrième carnet, D.D.B., p. 146, in Œ C., t. XV, p. 300.

<sup>41</sup> Stanislas Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, 1978, p. 228, 229, 234, 242, etc.

<sup>42</sup> Stanislas Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, p. 294.

<sup>43</sup> Stanislas Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, p. 313.

ment de la pensée et de la personne de Jacques Maritain, qui contribue à assurer un soubassement de philosophie politique d'inspiration chrétienne à tout un courant qui s'exprime aussi bien par la fondation et le développement de centres d'études philosophiques, de centres culturels ou de centres de réflexion et d'action sociales, que par l'animation de mouvements de démocratie chrétienne dans une Amérique latine encore très marquée par le positivisme d'Auguste Comte et sensible aux sirènes de l'Action française. Il est vrai que, parallèlement à l'influence qu'il y exerce, commence alors, dans ce sous-continent, une campagne de dénigrement contre Jacques Maritain, qui prendra un tour plus vif dans les années 1946-1956, jusqu'à la publication en 1956, dans *La Civiltà cattolica*, d'un article du père Messineo qui se termine par la phrase lapidaire : "Nella sua sostanza l'umanesimo integrale è dunque un naturalismo integrale".

C'est vraiment la conscience chrétienne et humaine que Jacques Maritain éveille ou éclaire par sa réflexion, bien au-delà d'ailleurs de ceux qu'il conforte plus directement par son amitié. Car c'est tout un réseau d'amitiés qu'il suscite ; et c'est ainsi que se forme la conscience : c'est dans l'expérience intime que se forment les convictions et leur formulation. Dans ses souvenirs qu'il a publiés sous le titre *Histoire de Dieu dans ma vie*, Stanislas Fumet évoque ces "îlots d'amitié avec Dieu", en disant qu'il ne les a "pas tous connus personnellement."<sup>44</sup> Du moins parle-t-il des groupes européens, du groupe de l'abbé Journet à Genève et Fribourg ; il évoque aussi les groupes de Belgique, d'Angleterre, de Florence, des Pays-Bas, de Tchécoslovaquie ; et il mentionne celui de Varsovie "autour, dit-il, de notre ami Mgr Kornilowicz [1884-1946]", l'aumônier du centre de Laski.

Ce centre de Laski est devenu un foyer assez exceptionnel de relations franco-polonaises au point que sa bibliothèque - spécialisée dans le domaine philosophico-théologico-spirituel - est aujourd'hui une des bibliothèques de Pologne, peut-être celle, qui proportionnellement compte le plus d'ouvrages français. Les amitiés polonaises de Jacques Maritain se développent avec la génération de l'entre-deux-guerres, cette génération qu'un historien polonais a appelée celle "d'une difficile conversion"<sup>45</sup>. Le renouveau chrétien qui s'affirme alors en Pologne, de bien des façons en même temps qu'au milieu de bien des résistances, est loin de méconnaître le thomisme, qui est enseigné à l'université de Lublin (alors la seule université catholique de l'Est-européen), fondée au début de cette période. Tel est donc le contexte dans lequel Jacques Maritain arrive en Pologne à la fin d'août 1934. Il vient de donner à l'université de Santander six leçons, qui seront bientôt publiées à Madrid sous le titre *Problemas espirituales y temporales de una nueva cristiandad* ; c'est une première version de l'ouvrage qui paraît en français en 1936 sous le titre de *Humanisme intégral*. À Poznan, l'intervention de Jacques Maritain sur "l'idéal historique d'une nouvelle chrétienté" reprend deux des leçons de Santander<sup>46</sup>. Dans le contexte polonais de l'heure, la fraction nationaliste de l'auditoire fait un accueil plus que réservé à ses paroles. Du cercle de Laski, le philosophe polonais Stefan Swiezawski<sup>47</sup>, qui était un auditeur fervent, a conservé dans sa mémoire, "la silhouette du philosophe, circulant dans les rues de Poznan, plongé dans une profonde et mélancolique méditation. Je ne puis oublier, nota-t-il, l'expression recueillie de son visage, son ardente prière, ses yeux élevés au ciel dans une église où il se croyait sans témoin, alors qu'inaperçu je fixais dans mon souvenir l'image de mon maître, de mon ami."<sup>48</sup>

Sans doute les relations de Maritain avec la Pologne n'auront-elles plus beaucoup l'occasion de s'exprimer. Mais une fidélité affectueuse et quelques échanges de lettres maintiendront vivants les liens avec le centre de Laski, où Jacques Maritain avait perçu la vibration de la conscience chrétienne d'un petit noyau qui vivifiait son souci de vérité dans une vie spirituelle ouverte sur la cécité du corps et de l'esprit<sup>49</sup>. Et, lorsqu'en 1956 paraît dans *La Civiltà cattolica* l'article du père Messineo que nous avons évoqué à propos des incompréhensions qui en Amérique latine devaient atteindre Jacques Maritain, une religieuse de Laski, qui avait rencontré Maritain lors de ses études de philosophie à Paris, fait paraître dans l'hebdomadaire polonais *Tygodnik Powszechny* un article qui se termine ainsi :

<sup>44</sup> Stanislas Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Paris, Fayard-Mame, 1978, p. 326.

<sup>45</sup> Conrad Gorski, art. paru dans *Znak*, n° 210, 1971.

<sup>46</sup> Il s'agit des passages qui, avec quelques développements, formeront les chapitres IV et V de *Humanisme intégral*.

<sup>47</sup> Stefan Swiezawski deviendra le directeur de thèse de Karol Wojtyła, le futur Jean-Paul II.

<sup>48</sup> Stefan Swiezawski, "À Jacques Maritain, une dette de reconnaissance", *Znak*, février 1974.

<sup>49</sup> Voir *Mélanges Charles Molette*, t. I, p. 121-123.

“Jacques Maritain a été pour nous, entre le conservatisme mal compris et le progressisme mal compris, le maître à penser. Il nous a montré comment lier la fidélité inébranlable à la vérité révélée et l’amour passionné du temps présent.<sup>50</sup>”

Au sein de ses relations avec l'étranger, Jacques Maritain tissait donc un réseau d'“îlots d'amitié” avec de petits noyaux rayonnant leur vie spirituelle et leur passion de la vérité sur le chemin des hommes. N'est-ce pas un aspect de la présence de Jacques Maritain à la conscience de notre temps ? Mais si, comme nous l'avons vu, ce n'est pas toujours sans difficultés, c'est toujours le fruit d'une expérience vécue, ainsi que le notait Raïssa Maritain dans son Journal à la date du 12 avril 1934, précisément quelques semaines avant le voyage de Jacques à Poznan :

“Tout ce qui est dans l'oeuvre de Jacques, nous l'avons d'abord vécu à l'état de difficulté vitale, à l'état d'expérience, - les questions de l'art et de la morale, de la philosophie, de la foi, de la prière, de la contemplation. Cela nous a d'abord été donné à *vivre* à chacun selon sa nature et selon la grâce de Dieu.<sup>51</sup>”

### Troisième Partie : Exigences posées à la conscience humaine par la rencontre des civilisations

Outre les voyages de Jacques Maritain à l'étranger, il y a, pour faire prendre conscience des exigences culturelles résultant de l'ouverture internationale, les hommes qui viennent de l'étranger et dont les préoccupations sont stimulantes pour la réflexion. La rencontre des civilisations hante Jacques Maritain. C'est dans cette perspective qu'il a accueilli des convertis comme Louis Gardet ou qu'il a lancé Olivier Lacombe à la rencontre de l'Inde. Cependant, étant donné le caractère de notre réunion de ce soir, vous me permettez, de rappeler d'une manière particulière l'intérêt qu'il a porté à l'Extrême-Orient. Malgré tout l'intérêt qu'il y aurait à le faire, je ne vais pas m'étendre longuement sur les liens de Jacques Maritain avec le philosophe japonais Yishihiko Yoshimitsu ; je dirai seulement qu'il faut remercier Geneviève Lie d'entreprendre la traduction des lettres de ce philosophe à Jacques Maritain<sup>52</sup>.

Parmi les problèmes de civilisation qui retenaient l'attention de Jacques Maritain, le cas de la Chine est certainement important. Lorsque le 21 octobre 1924 le père Vincent Lebbe, de passage dans la maison des Maritain à Meudon, parle de son expérience missionnaire en Chine, “Jacques, écrit Raïssa, lui dit son désir d'entrer en relation avec des Chinois, des Hindous ... afin que l'on se connaisse... pour faciliter, plus tard, l'apostolat auprès de l'élite de ces peuples. Le Père Lebbe nous dit [alors] que c'est son désir depuis plus de vingt ans.<sup>53</sup>” Certes, pour comprendre le climat des années '20, il ne faut pas oublier l'importance de l'effort missionnaire qui dans l'Église catholique s'affirme après la Première Guerre mondiale<sup>54</sup>. Mais, quand le P. Lebbe parlait de son expérience de missionnaire en Chine, ses paroles soulevaient les problèmes de la rencontre des civilisations. “Qu'est-ce qu'un chrétien, pour les populations accoutumées au code de la vengeance, et parmi lesquelles l'Évangile fait ses premières conquêtes ? C'est un

<sup>50</sup> *Tygodnik Powszechny*, n° 2, 1957 (13 janvier).

<sup>51</sup> *Journal de Raïssa*, Œ C., t. XV, p. 369.

<sup>52</sup> Une lettre de Yishihiko Yoshimitsu à Jacques Maritain, de juillet 1938, a paru sous le titre “Réflexion sur la philosophie de l'histoire du temps présent” dans la revue *Nouvel art du français*, n° de février 1993, p. 31-33.

<sup>53</sup> *Journal de Raïssa*, Œ C., XV, 311.

<sup>54</sup> Sur la question des missions, on se rappelle l'importante encyclique *Maximum illud* de Benoît XV en 1919; puis les efforts missionnaires de Pie XI (3<sup>e</sup> centenaire de la création de la congrégation *De Propaganda Fide* en 1922; exposition missionnaire en 1925 ; en 1926, Pie XI sacre lui-même les premiers évêques chinois ; après la canonisation de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus en 1925, elle est proclamée en 1927 patronne des missions comme saint François Xavier ; sans méconnaître en 1924 la constitution *Umbratilem* pour développer le zèle missionnaire de la prière des Chartreux, en soulignant la dimension missionnaire de la vie contemplative, etc.). Outre cette préoccupation lancinante chez ces deux papes - à la suite d'ailleurs de leurs prédécesseurs du siècle précédent -, il faut aussi songer à toute la réflexion missionnaire, dont témoignent les semaines d'études missiologiques, qui voient alors le jour; car les Semaines de missiologie de Louvain nées en 1923 étaient l'aboutissement de l'orientation “vers l'étude scientifique de la mission” dont, chez les catholiques, les premiers jalons avaient été posés en 1907 ; quant au néologisme “missiologie”, il semble qu'on peut le dater de 1918, même si son sens ne s'est affiné que peu à peu au milieu d'un pullulement de revues de doctrine missionnaire.

homme qui pardonne.<sup>55</sup>”

Cette rencontre marque Jacques Maritain. Non seulement, il accueille le P. Lebbe à Meudon et s'inquiète de lui offrir des auditoires<sup>56</sup> ; mais encore, il intègre dans sa propre réflexion celle de son hôte: “Ce qui me frappa le plus à mon arrivée en Chine, nous disait le père Lebbe, ce n'est pas la diversité, mais la ressemblance”. Et Jacques Maritain de prolonger le fruit de cette expérience: “Aussi bien Dieu ne s'est-il nulle part laissé sans témoignage, a-t-il ménagé partout des pierres d'attente secrètes qu'il importe de découvrir<sup>57</sup>.” Et encore :

“En réalité le christianisme seul, la grâce du Christ, qui achève divinement la nature et ne la détruit pas, peut maintenir et sauver tout ce qu'il y a de trésors *spirituels* dans la culture chinoise, sans léser son *individualité nationale et racique*, mais en surélevant celle-ci au service de Dieu, qui est esprit. C'est l'unique espoir qui demeure, comme le Père Lebbe l'a proclamé depuis longtemps. Le catholicisme est de droit le défenseur de la culture authentique de la Chine, et du vrai patriotisme chinois, - comme de toute culture authentique et de tout vrai patriotisme.<sup>58</sup>”

Et, dans *Les Degrés du Savoir* (1932), Jacques Maritain précise: “D'une façon générale, ceux qui connaissent le mieux la Chine pensent que le meilleur de son antique héritage spirituel ne trouve de nos jours que dans le catholicisme une chance d'échapper au matérialisme primaire que la jeunesse va chercher en Occident.<sup>59</sup>”

De même, considérant les rapports de l'Église avec les civilisations, il insiste :

“Je dis que cet Esprit de l'Église [l'Esprit de Dieu qui répand la grâce dans tous les membres visibles et invisibles de l'Église] ne détruit pas l'esprit caractéristique des diverses civilisations, et ne reste pas non plus séparé de lui. Mais à cause de sa transcendance proprement divine, il peut pénétrer et surélever, et pour autant transfigurer, mais non pas détruire, les esprits terrestres dont il s'agit. C'a été la grandeur et le trait de génie du Père Lebbe, en cette antique Chine dont il avait adopté la culture et la vie, d'avoir compris cela à l'égard de l'esprit de la civilisation extrême-orientale, de cet esprit lui-même de l'Asie que certains défenseurs malheureux de l'Occident qui prennent le christianisme pour une religion gréco-latine, traitent avec mépris.<sup>60</sup>”

Un mois après la venue du Père Lebbe à Meudon, le 21 novembre 1924, c'était, encore à Meudon, “la première messe célébrée par la prince Ghika [converti de l'orthodoxie] en vue de l'apostolat universel.<sup>61</sup>” Parmi les présents, il y avait Louis Massignon, qui avait retrouvé la foi à Bagdad en 1908<sup>62</sup> et qui était un vieil ami de la maison ; il y avait aussi l'orientaliste et médiéviste René Grousset et quelques autres.

Il s'agissait, rapporte Stanislas Fumet qui participait à cette rencontre, d'“un groupement privé, non tant d'études que de prières, en vue du rassemblement des chrétiens, avec une pointe vers l'Islam et Israël [...] À l'époque, continue-t-il, Jacques Maritain, infatigable animateur de mouvements pour des buts précis à atteindre, avait déjà distribué des rôles à plusieurs disciples de saint Thomas ‘apôtre des temps modernes’, qui étaient de véritables missions intellectuelles [...] Outre la philosophie de la nature, de la philosophie des sciences, la psychanalyse, il s'agissait de reprendre contact dans un esprit mieux éclairé avec les mystiques de l'Inde et de l'Islam, sans les fausser, au contraire ; de briser des lances contre l'antisémitisme et l'idéalisme philosophique, de démasquer l'escroquerie hégélienne, de démanteler le matérialisme marxiste, de chercher à sauver l'indépendance chrétienne de toutes les aliénations qui la compromettaient.<sup>63</sup>”

Pour ne prendre ici qu'un exemple, qu'il suffise de rappeler que, prolongeant la re-

<sup>55</sup> Raïssa Maritain, *Notes sur le Pater*, Œ C., t. XV, p. 107.

<sup>56</sup> Journet-Maritain, *Correspondance*, t. I, p. 397.

<sup>57</sup> *Primauté du Spirituel* (1927), Œ C., t. III, p. 892.

<sup>58</sup> *Primauté du Spirituel* (1927), Œ C., t. III, p. 938.

<sup>59</sup> *Les Degrés du Savoir* (1932), Œ C., t. IV, p. 304.

<sup>60</sup> *Questions de conscience* (1938), Œ C., t. VI, p. 655.

<sup>61</sup> *Journal de Raïssa*, 4e carnet, Œ C., t. XV, p. 315.

<sup>62</sup> Cf Louis Massignon, *Parole donnée*, Paris, 1962, p. 66-67. Au sujet de Louis Massignon, Louis Gardet a écrit : “Louis Massignon ne fut pas un savant qui, *par ailleurs*, s'engagea au service des causes justes quand sa conscience l'exigeait. Ses travaux et recherches portent déjà, et jusqu'en leur appareil le plus technique, un haut enseignement de vérité et d'amour, sans lequel ne saurait être saisie l'exemplarité de sa vie de croyant” (Cahier de l'Herne *Massignon*, Paris 1970, p. 73).

<sup>63</sup> Stanislas Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, p. 294.

cherche de Jacques Maritain sur "L'expérience mystique naturelle et le vide"<sup>64</sup>, les études d'Olivier Lacombe, s'avançant à la rencontre de l'Inde, et de Louis Gardet, venant de l'Islam, et qui se sont même exprimées dans un ouvrage comme celui qu'ils ont fait paraître sous le titre *L'Expérience du soi. Étude de mystique comparée*<sup>65</sup>, témoignent du travail en profondeur, qui s'est poursuivi à partir de Meudon

De son côté, Jacques Maritain animait toute cette recherche, par l'expérience de la rencontre - accomplie dans l'amitié - de tant de traditions culturelles différentes, comme par l'approfondissement de la philosophie politique qu'il a voulu mener à la lumière de la foi chrétienne et dans la ligne de ce qu'il avait exprimé dans *Humanisme intégral* ; il hâtait dans les esprits la maturation des exigences posées à la conscience de l'humanité ; le fruit en fut manifeste au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. S'il n'y avait pas eu tout ce travail de réflexion et son rayonnement, la Déclaration des droits de l'homme ou les organisations internationales de l'après-guerre n'auraient pas eu les mêmes assises et les références même simplement humaines qu'on peut y reconnaître. N'y a-t-il pas là un signe du "progrès de la conscience" que Jacques Maritain appelait de ses vœux en 1936 dans l'entretien organisé par l'Institut de coopération intellectuelle à Buenos-Aires ?

"L'intégration des problèmes de la métaphysique et de la sagesse, disait-il alors, est tout à fait importante pour un nouvel humanisme, et une conception de la vie purement morale et pragmatique, et répudiant toute valeur de contemplation, serait aussi dangereuse qu'une conception étroitement rationaliste (cartésienne). J'ajoute encore, poursuivait-il, que les conditions d'universalité d'un nouvel humanisme exigent selon moi le pluralisme. C'est le problème de l'amitié qui surgit ici, de la concorde entre les familles spirituelles différentes [...] Au lieu de prétendre fonder le convivium civil sur un minimum philosophique, je crois qu'il faut admettre la diversité et lui donner droit de cité, grâce à cette conception d'une nature ouverte [...] et à cet abandon de certains refus. Ce pluralisme n'est certes pas facile, mais il apparaît comme un état de fait nécessaire au progrès de la conscience."<sup>66</sup>

Quelque dix ans après cette intervention à Buenos-Aires, Jacques Maritain eut l'occasion d'exprimer les conséquences découlant de ce pluralisme de fait. Dans le discours qu'il fut amené à prononcer lors de la 2<sup>e</sup> conférence générale de l'UNESCO le 6 novembre 1947 à Mexico, il souligna, en effet, qu'il serait à la fois difficile et dangereux de s'employer à définir, ce qu'envisageait Julian Huxley, le premier directeur général de l'UNESCO, une philosophie de cet organisme international, mais qu'un accord pourrait être réalisé au plan pratique. Car, par delà des "justifications incompatibles entre elles" - et quelle qu'en soit la valeur -, il existe du moins "une sorte de commune loi non écrite" qui permet de formuler "de communs principes d'action". C'est aussi pourquoi Jacques Maritain terminait cette intervention en se référant, pour l'avancée de la paix, au rôle de "la conscience humaine"<sup>67</sup>. Ce "discours qui fit grande impression sur les délégués [...] mettait fin à la querelle de la philosophie de l'UNESCO, qui avait failli diviser et paralyser l'Organisation dès sa naissance [...] D'autre part, il invitait l'UNESCO à se lancer dans l'action concrète, au lieu de s'enliser dans des discussions stériles et des oppositions insolubles."<sup>68</sup>

C'est dans ce contexte des interventions et responsabilités de Jacques Maritain, qu'il faut encore mentionner la rencontre qu'il fit d'un véritable Chinois, Ching-Hsiung Wu, devenu John Wu, un des juristes les plus éminents de la Chine moderne, auteur principal de la constitution chinoise des "années trente" ; avant de devenir professeur de Droit à Seton Hall University (U.S.A.) et membre de la Cour permanente d'Arbitrage de La Haye, il a représenté la Chine nationaliste comme ministre auprès du saint-Siège de 1947 à 1949, c'est-à-dire en même temps que Jacques Maritain était l'ambassadeur de France. John Wu était un converti ; baptisé à Shangai en 1937, il avait entraîné dans l'Église catholique sa femme et ses treize enfants. Si John Wu fut un diplomate apprécié, Jacques Maritain disait de lui qu'il était "encore plus épris de philosophie que de diplomatie" ; sans doute cette rencontre rendit-elle Maritain encore plus attentif à la pensée chinoise qui, dit-il,

<sup>64</sup> C'est le chapitre III de *Quatre essais sur l'esprit dans sa condition charnelle* (Paris, D.D.B., 1939<sup>1</sup>, et 1956<sup>2</sup>), in OE C., t. VII, p. 158-195, p. ex. p. 180 [passage auquel se réfère Henri de Lubac, *La Rencontre du bouddhisme et de l'Occident*, Aubier, Paris, 1952, p. 285, n. 75] et p. 186-187).

<sup>65</sup> Louis Gardet et Olivier Lacombe, *L'Expérience du soi. Étude de mystique comparée*, Paris, D.D.B., 1981, 392 p.

<sup>66</sup> Jacques Maritain, *Questions de conscience*, D.D.B., 1938, p. 255-256, in OE C, t. VI, p. 811-812.

<sup>67</sup> Jacques Maritain, *La voie de la paix*, in OE C. t. IX, p. 147-164.

<sup>68</sup> Jean Larnaud, "En marge d'un anniversaire : Jacques Maritain et l'UNESCO", in *Notes et documents*, organe de l'Institut international Jacques Maritain, 4<sup>e</sup> trimestre 1982.

“particulièrement dans la tradition de Confucius -, est principalement tournée vers les choses de la condition humaine et nous offre les formes les plus anciennes et les plus vénérables de systématisation morale. On trouverait grand profit à étudier les voies par lesquelles la Chine est ainsi arrivée à établir un corps de morale naturelle. Comme le note en particulier M. John C.H. Wu, ‘le confucianisme est arrivé à une idée de la loi naturelle plus proche encore de la conception chrétienne’ que ce qu’ont dit les philosophes grecs et latins. ‘Qu’il suffise de citer ce passage du traité classique *Tchoung Young* (La Doctrine du Juste Milieu): *Ce qui est disposé par le Ciel s’appelle la nature essentielle. La conformité à la nature essentielle s’appelle la loi naturelle. Le raffinement de la loi naturelle s’appelle la culture*’.<sup>69</sup> ”

Il est clair que les grandes interventions internationales de Jacques Maritain, non moins que la rencontre qu’il fit de John Wu et de sa pensée se renforçaient mutuellement et que leur pensée se rejoignaient. John Wu disait lors du 2<sup>e</sup> Congrès pour l’Apostolat des Laïcs :

“Le Christ seul nous a enseigné la vérité et le mystère de l’Amour. Le Christ seul a réconcilié l’Orient et l’Occident et donné naissance aux hommes nouveaux au-delà de toute distinction de race, de sexe et de classe. Le Christ seul a pu rendre possible que nous soyons dans le monde et cependant pas du monde. Il est providentiel qu’à l’heure actuelle l’Orient et l’Occident se rejoignent dans un cri d’appel vers nous afin que nous leur enseignions comment mener et développer une vie intérieure réelle et vraie : l’Orient attend que nous lui disions que le Royaume qui est en nous est cette réalité vivante dont ses philosophies anciennes n’étaient qu’une obscure anticipation ; l’Occident attend que, développant notre vie intérieure afin qu’elle surpasse en vigueur et en splendeur sa civilisation matérielle, nous puissions changer le poids mortel de la matière en vivant réceptacle de l’Esprit-Saint. Le vrai Orient et le vrai Occident ne se trouveront que dans le Christ. Si l’Orient ne trouve pas l’Occident dans le Christ, il ne le rencontrera et ne l’aimera jamais. Si l’Occident ne trouve pas l’Orient dans le Christ, il ne le rencontrera et ne l’aimera jamais. Si l’Orient subit l’influence de l’Occident sans le Christ, il deviendra pire que l’Orient. Si l’Orient et l’Occident s’unissent hors de la seule Église de vérité, dans un moment de folie, le fruit de leur union sera monstrueux. C’est seulement quand l’Orient et l’Occident seront unis dans le sein du Christ qu’ils s’aimeront vraiment de l’amour du Christ. Et seulement alors leur union sera comme ‘l’arbre de vie qui fructifie douze fois, une fois chaque mois’, et dont les feuilles ‘peuvent guérir toutes les nations’ (Apoc. 22,2).<sup>70</sup> ”

En définitive, c’est bien aussi dans l’Église que Jacques Maritain avait reçu la lumière et le dynamisme qui l’ont mis en mesure de faire progresser la conscience de l’humanité. Et sans doute la remise que Paul VI lui a faite le 8 décembre 1965, du message conciliaire adressé “aux hommes de la pensée et de la science” trouve-t-elle une double signification : d’une part, c’était comme la reconnaissance de la fécondité de la démarche de sa réflexion et de sa vie pour le service de la conscience humaine ; et, d’autre part, c’était aussi l’indication d’une voie à poursuivre par les fidèles de l’Église post-conciliaire. Car désormais “voici le grand renversement en vertu duquel ce ne sont plus les choses humaines qui prennent charge de défendre les choses divines, mais les choses divines qui s’offrent à défendre les choses humaines (si celles-ci ne refusent pas l’aide offerte).<sup>71</sup> ”

Cependant, même appelé ainsi à gravir les degrés du trône pontifical, Jacques Maritain demeure un homme parmi les hommes. Celui qui vient d’être reconnu pour avoir fait retentir la voix de la conscience humaine au milieu de ses contemporains, reste un homme fragile comme ses frères humains. Et il est même bon que ce soit un de ses amis très chers qui ait relevé ce trait de cette fragilité presque au terme de sa vie - alors qu’il avait déjà fixé sa demeure chez les Petits Frères de Jésus avant d’entrer dans leur communauté.

Cet homme n’oublie pas que, lorsqu’avant son baptême il était allé à Meudon, Jacques Maritain lui était apparu, à lui qui cherchait Dieu, comme un “reflet du ciel” ; et, continue-t-il, “le jour de mon baptême, le samedi saint 7 avril 1928, sa présence [de Jacques Maritain] priante et

<sup>69</sup> Jacques Maritain, *La Découverte de la morale* (1960), Oe C., t. XI, p. 248, qui renvoie à l’“excellent ouvrage” de John Wu, *Fountain of Justice. A study in the Natural Law*, New-York, Sheed and Ward, 1955, p. 219. John Wu “a révélé les richesses de sa personnalité dans un livre *Par delà l’Est et l’Ouest*, dont le titre même évoque l’attente de notre monde assoiffé de l’unité et de la plénitude qui ne se trouvent que dans l’unique Seigneur” (*Face au monde d’aujourd’hui*, Documents du Deuxième congrès mondial pour l’apostolat des laïcs, Rome, 5-13 octobre 1957, p. 10).

Voir aussi la traduction de notes de J. Maritain, rédigées en anglais en vue d’un cours de philosophie morale à Princeton en 1949-1950 : Jacques Maritain, *La loi naturelle ou loi non écrite* (éd. Fribourg/Suisse, 1986, 254 p.).

<sup>70</sup> John C.H. Wu, “L’attente du monde d’aujourd’hui”, dans : *Face au monde d’aujourd’hui*, Documents du Deuxième congrès mondial pour l’apostolat des laïcs, Rome, 5-13 octobre 1957, p. 55.

<sup>71</sup> Jacques Maritain, *Le Paysan de la Garonne*, D.D.B., Paris, 1966, p. 13-14 (Oe C., t.XII, p. 671).

douce, son affection, ses appels tacites à la recherche de la perfection chrétienne se sont exprimés par un petit cadeau : le *Traité de la Vraie Dévotion à la Vierge Marie* du bienheureux (saint) Louis Grignon de Montfort.” Tous ces souvenirs et d’autres encore, celui qui les rapporte, c’est le Fr. Jean-Mohamed Abd-el-Jalil; et il signe “Paysan de l’Oued-Fès et consultant au Secrétariat romain pour les [croyants] non-chrétiens<sup>72</sup>”; car il s’agit pour lui de relever un mot qui l’a heurté à la lecture du *Paysan de la Garonne*. Ce mot se trouve à l’endroit où, à propos des nouvelles relations entre chrétiens et non-chrétiens, Jacques Maritain parle de ce qu’il appelle “cette joie naturelle, très naturelle (et dont nulle douleur, bien sûr, ne vient troubler l’heureuse expansion) qu’il nous est donné de contempler aujourd’hui dans pas mal de nos frères chrétiens, ravis de pouvoir enfin frotter leur museau, en frétilant d’enthousiasme, contre le museau de tous les fils d’Adam.<sup>73</sup>” À propos de cette phrase, le père Abd-el-Jalil explique que, s’il comprend très bien ce que veut blâmer Jacques Maritain et qu’avec lui il blâme sans concession, cependant, ajoute-t-il : “Ce tout petit mot de rien du tout, ‘museau’ ne serait-il pas déjà une gaucherie, une de ces ‘moindres gaucheries qui se paient cher’, dont parle l’auteur à la même page ? Et, même si aucun non-chrétien ne tombait sur cette page de J.M., je la ressens moi qui viens du milieu d’eux et qui ne cesse de rêver au jour où ils s’assoient avec nous à la même Table du Seigneur, je la ressens comme une injure pour eux tous : ‘Quis scandalizatur, et ego non uror ?’ (II Cor. 11, 29).”

Sans rien retirer à toute la fidèle vénération qu’il porte à celui qui, dit-il, est “le plus notoire sinon l’unique philosophe catholique et thomiste vivant”, le père Abd-el-Jalil ne peut cacher sa douleur scandalisée pour ce petit mot. “Tout chrétien, dit-il, doit apprendre à rester ‘autre’ sans devenir ‘contre’.” Cette remarque, dont Abd-el-Jalil dit qu’il la tient de Maurice Blondel<sup>74</sup>, s’harmoniserait d’ailleurs avec l’attitude que préconisait Jacques Maritain et avec la volonté d’ouverture universelle et l’exigence de pluralité qui en découle. Que si, donc, dans une expression comme celle qui a fait réagir le père Abd-el-Jalil, on peut reconnaître le sceau de la faiblesse humaine, on peut reconnaître aussi que c’est en partageant la condition humaine et sa fragilité que Jacques Maritain en est arrivé à rendre témoignage à la réalité de cette vérité pour laquelle, sur la parole de celui qui l’avait appelé, il a engagé sa vie.

Ce n’est donc pas de l’extérieur que Jacques Maritain a présenté un idéal lointain, c’est bien en partageant pauvrement, dans sa fragilité même, la condition humaine commune que, dans sa conscience humaine, il a fait briller et brûler, en langage de chair et de sang, la phosphorescence de l’Évangile transmis dans l’Église sur le chemin des hommes pour orienter et confirmer leurs balbutiements tâtonnants. Dès lors, chacun, du sein même de sa propre fragilité, peut lui aussi se reconnaître appelé à une même disponibilité pour la même tâche. N’est-ce pas d’ailleurs le sens profond de notre présente rencontre ?

C’est peut-être bien, en effet, jusque là que, tout proche de nous, Jacques Maritain est devenu comme la conscience de l’humanité de son temps dans toute sa diversité et dans sa fragilité même. Afin de répondre aux exigences culturelles posées à la conscience humaine par la rencontre des civilisations, il a retrouvé par la foi, et mis en lumière par la philosophie, la grandeur de la “conscience humaine” et de la “loi naturelle”. Pourquoi ? Parce que l’heure est venue du “grand renversement en vertu duquel ce ne sont plus les choses humaines qui prennent charge de défendre les choses divines, mais les choses divines qui s’offrent à défendre les choses humaines (si celles-ci ne refusent pas l’aide offerte).<sup>75</sup>”

<sup>72</sup> Jean-Mohamed Abd-el-Jalil, “Témoignage d’un tard-venu à l’Église. À propos d’un livre <Le Paysan de la Garonne>”, in *Évangile aujourd’hui*, n° 54, 1967 II, p. 63-73.

<sup>73</sup> Jacques Maritain, *Le Paysan de la Garonne*, D.D.B., Paris, 1966, p. 124 (Œ C., t.12, p. 776).

<sup>74</sup> Au sujet de Maurice Blondel, Abd-el-Jalil dit aussi ce qu’il lui doit: “En 1927, la vue de Blondel commençait à baisser très sérieusement. Lui, qui avait encore tant besoin de ses yeux pour achever d’écrire son oeuvre (dont la dernière partie laisse à désirer en bien des points précisément à cause de sa cécité), n’a pas hésité à offrir son épreuve à Dieu pour que moi, jeune étudiant impétueux et rigide sur lequel plusieurs avaient remarqué que le regard de Jésus s’était posé comme sur le jeune homme riche de l’Évangile, je ‘VOIE’ ; que je voie par les yeux du ‘coeur’ (biblique) qui était ce Jésus de Nazareth que j’admirais et aimais comme simple prophète, inférieur à Mohammad et dépassé par lui. L’année suivante, j’ai demandé le baptême; mais ce n’est qu’en 1960, (grâce à des photocopies de lettres de Blondel) que j’ai compris pourquoi ce grand chrétien, ce grand philosophe m’entourait d’une vénération tacite et constante” (témoignage paru dans *Évangile aujourd’hui*, 2e trimestre 1967 II, p. 65 ; et reproduit dans “Recueil Mohamed Abd-el-Jalil”, *Nouvelles de l’Institut catholique de Paris*, juin 1980, p. 210).

<sup>75</sup> Jacques Maritain, *Le Paysan de la Garonne*, D.D.B., Paris, 1966, p. 13-14 (Œ C., t.XII, p. 671).

### En conclusion

qu'il soit seulement permis de rappeler les paroles par lesquelles le 21 avril 1965, de la tribune de l'UNESCO, Jacques Maritain terminait son intervention sur "les conditions spirituelles du progrès et de la paix". En cette circonstance assez solennelle, il s'exprimait ainsi : "Une invisible constellation d'âmes adonnées à la vie contemplative, je dis *dans le monde lui-même, au sein même du monde*, voilà en définitive notre ultime raison d'espérer.<sup>76</sup> "

Un peu comme le vieillard Siméon à l'aube du salut, voici qu'au lendemain du concile Vatican II le vieux philosophe, de cette scène internationale, proclamait les signes d'espérance qu'il discernait, de l'accomplissement du salut de Dieu sur le chemin des hommes.

La certitude qui provenait pour lui de ce discernement n'était-elle pas en définitive la réponse qu'au soir de sa vie il donnait à la question et à la résolution qui angoissaient les jeunes fiancés de l'été 1903 sur un banc du Jardin des Plantes ?

De cette angoisse partagée dans l'intimité d'un jeune couple à la réponse proclamée à la face du monde, il y a la présence de Jacques Maritain à la conscience humaine de notre siècle.

Mgr Charles Molette  
Paris, 13 juin 1996

---

<sup>76</sup> Cit. in Œ C., t. XIII, p. 764.

**Mgr Charles Molette**

**Colloque sur**

**“L’abbé Gavalda (1786-1859)**

**et son temps”**

**Monteils, le 21 juin 1996**

**Colloque organisé par**

**la Société des Amis de Monteils**

**et**

**la Congrégation des Dominicaines de Monteils**

**Monteils, 21 juin 1996 : Colloque sur  
"L'abbé Gavalda (1786-1859) et son temps"**

Vous m'avez donc demandé d'apporter mon "haut patronage" au Colloque organisé aujourd'hui à Monteils conjointement par la Société des Amis de Monteils que préside M. Bernard Callebat, à qui j'exprime toute notre gratitude, et par la Congrégation des Dominicaines de Monteils, que nous pouvons tous féliciter et remercier pour son accueil bienfaisant, en saluant sa féconde vitalité, - que manifestent les "voiles blancs" si attentifs à répondre à tous les besoins.

Assurément cette fécondité suggère la lecture d'un "lieu théologique" des origines et de la réalité vécue : certains aspects en sont présentés par les conférenciers que nous remercions et qui n'oublient pas que la communauté de Monteils constitue aussi un "fait de civilisation" spécifique. Cet aspect est souligné par la présence du premier magistrat de la cité, que je suis heureux de saluer avec déférence. De même, sont visibles les fruits de l'oeuvre éducative qui s'accomplit et dont témoigne la présence de responsables du lycée François Marty. N'est-ce pas aussi l'enracinement humain de l'abbé Pierre-Jean Gavalda que rappelle la présence de quelques membres de sa famille (dans laquelle se perpétue le prénom de Jean), sorte de dynastie sacerdotale dans laquelle il y a des prêtres de génération en génération ? Enfin, n'est-ce pas le rayonnement de la communauté que rend manifeste votre présence à tous, parents ou amis fervents.

Tous ici, aujourd'hui, nous voici donc maintenant réunis pour un colloque sur "L'Abbé Gavalda (1786-1859) et son temps". Et la charge qui m'incombe en cet instant m'amène à apporter une contribution qui se doit d'être aussi pertinente que possible pour le thème qui nous rassemble. C'est pourquoi, avant d'aborder la question de la dévotion mariale au XIX<sup>ème</sup> siècle, ainsi que me l'a demandé votre président, je vous prie de me permettre d'évoquer d'abord mes voyages en Rouergue, puisque les investigations d'archives que j'y ai poursuivies m'ont donné de percevoir le contexte de la fondation de la congrégation des Dominicaines de Monteils. En un second point, j'aborderai aussi la question du sacerdoce et du ministère sacerdotal en Rouergue puisque notre colloque est consacré à une approche de celui qui est l'initiateur de cette congrégation, l'abbé Pierre-Jean Gavalda (1786-1859). Enfin, à partir d'une considération de la dévotion mariale au XIX<sup>ème</sup> siècle, il me restera à poser quelques questions à l'histoire de cette fondation.

**1) Des investigations d'archives en Rouergue m'ont donné d'entrevoir le contexte de la fondation de l'abbé Gavalda**

Ce sont des questions d'archives qui m'ont initialement amené en Aveyron. Certes, même sur ce point, il faut bien dire qu'ici à Monteils, ce n'est évidemment pas moi qui vais vous apprendre quelque chose. Je ne suis pas une religieuse de Monteils. Je ne suis pas professeur à Toulouse. Je dois même avouer que je ne connais que fort peu votre région. Et il a fallu que le cardinal Marty se fût retiré à Monteils pour que j'eusse l'occasion de venir lui rendre visite et d'être alors très bien accueilli en ces lieux.

Cependant je dois bien confesser que le diocèse de Rodez avait jadis retenu mon attention, puisque j'y étais déjà venu à deux reprises. D'abord, afin de retrouver, en vue de la thèse que je préparais alors sur l'histoire de l'A.C.J.F., les traces laissées par ce que jadis on appelait communément la "Jeunesse catholique". Ce mouvement avait été particulièrement vivant en Aveyron<sup>1</sup> : une ligue de communion perpétuelle y avait été instaurée, bien qu'au prix de grandes difficultés ; l'A.C.J.F. à Rodez avait aussi résisté avec perspicacité et netteté à la pénétration de l'Action française ; et le chanoine Bion me montrait la vitalité des mouvements de jeunesse d'action catholique, issus de la vieille A.C.J.F. ; tandis que le chanoine Gaston Alary me présentait le fichier qu'il se constituait des très nombreux missionnaires issus du diocèse depuis 1850.

En 1973 j'ai été amené à entreprendre de visiter ce diocèse, pour une autre question d'ar-

<sup>1</sup> Charles Molette, *L'Association catholique de la Jeunesse française, 1886-1907. Une prise de conscience du laïc catholique*, Éd. Armand Colin, Paris, 1968, VIII + 816 p. (p. ex. p. 395, 435, etc.) Sur la question de la résistance à l'Action française, voir : "L'A.C.J.F. et la politique (1907-1914)", dans le 9<sup>e</sup> des *Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale*, publiés à Naples par l'Istituto italiano per la storia dei movimenti sociali e delle strutture sociali, p. 279-326 (texte reproduit dans *L'Histoire des croyants, mémoire vivante des hommes*, *Mélanges Charles Molette*, Éd. Paillart, Abbeville, 1989, p. 65-112).

chives religieuses. À cette époque, en effet, je m'inquiétais d'une façon particulière des archives des congrégations féminines de vie active, ou apostolique, en vue d'en établir une récapitulation pour servir l'histoire. En une semaine j'ai accompli 410 kilomètres en voiture, rayonnant à partir du solide évêché dont j'étais l'hôte, et trouvant partout un accueil inoubliable<sup>2</sup>.

#### a) Des communautés féminines qui ont un passé

J'avais été intrigué par le fait que certaines communautés plus anciennes avaient été absorbées par la congrégation de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue : les "couvents de l'Union" de Livinhac-le-Haut (1832), Sainte-Geneviève (1867), Cuzac - dans le Lot - (1867), Saint-Hippolyte (1868), Coupiac (1868) ; l'Union de Saint-François, de Brusque (1870) ; les soeurs de Saint-François-de-Sales de Peyrusse-le-Roc (1891). Or, voilà que je découvrais, parmi les congrégations regroupées au sein de l'Union des Soeurs de Saint-Joseph de Rodez, des communautés qui, elles aussi, avaient existé plusieurs années avant d'adopter la règle des soeurs de Saint-Joseph du Puy. N'étaient-ce pas initialement des communautés du même genre que celles évoquées à propos de la congrégation de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue ? On retrouvait, en effet, divers éléments qui incitaient à se poser la question. Cette influence de Saint-Joseph du Puy ne recouvrait-elle pas encore d'autres fondations en Rouergue ?

En effet, la communauté de Villecomtal, qui avait été fondée en 1825 sous la règle de Saint-François de Sales, a adopté en 1844 la règle des soeurs de Saint-Joseph du Puy. La communauté de Salles-la-Source existait depuis 1759 et elle vivait sous le nom de "Filles de l'Union et du Travail", lorsqu'elle a décidé en 1856 de prendre la règle des soeurs de Saint-Joseph du Puy apportée par une soeur de la congrégation de Saint-Joseph de Clairvaux venue passer treize mois à Salles-la-Source. C'est même à 1682 que remontait la communauté de Marcillac, qui portait le nom de "Soeurs du Travail et de la Croix" lorsqu'en 1838 une soeur de Saint-Joseph de Veyreau y est arrivée afin de leur donner la règle des soeurs de Saint-Joseph du Puy.

En outre, il est établi que Julie Chauchard, fondatrice de la congrégation des soeurs du Saint-Coeur-de-Marie de Rodez, a recueilli de Jeanne Massabuau à Saint-Geniez-d'Olt les traditions des "Soeurs de l'Union". Et c'est au pensionnat d'Aguessac, tenu alors par les "Soeurs de l'Union", que fut élevée Alexandrine Conduché, votre fondatrice, dont vous savez que le recours à la règle dominicaine n'est pas d'origine (c'est seulement fin septembre 1875 que le R.P. Hyacinthe Cormier vint à Bor prêcher la retraite annuelle).

Cependant, mes investigations de 1973 montraient que la tradition, souvent assez ancienne, de ces communautés de "Filles du Travail", de "Soeurs de l'Union", qui gardent une dévotion particulière à saint François de Sales, n'était pas complètement éteinte. Ainsi, l'Union Saint-François-de-Sales, résultant en 1959 de la fusion des communautés de Rodez (à laquelle s'était unie en 1928 celle d'Auzits), de Saint-Geniez-d'Olt, de Lunet, conservait dans ses archives des traces des diverses communautés antérieures : certaines subsistaient au sein de l'Union; d'autres étaient éteintes; d'autres avaient été absorbées par diverses congrégations au siècle dernier ; d'autres encore étaient à l'origine de congrégations nées dans le diocèse.

Il y a donc là toute une vitalité, plus ancienne, qu'évidemment ne laisse pas soupçonner un regard superficiel. Certes, l'activité locale de toutes ces communautés fut souvent quasi identique, quelle qu'eût été l'évolution ultérieure de chacune. Mais, lorsqu'on voit des communautés semblables ou quasi semblables, et jaillies de la même sève pour répondre aux mêmes besoins, s'orienter ensuite vers des congrégations différentes, on peut aussi se demander pourquoi il en fut ainsi. Serait-ce, tout simplement, parce que la sève originelle en était arrivée dans certains cas à se diluer tellement que le sens de l'identité propre de la communauté avait à peu près disparu ? Ou bien des influences extérieures, voire certaines méconnaissances, auraient-elles joué un rôle déterminant à un moment donné ? Autant de questions qui demanderaient certes des recherches précises dans le temps et dans l'espace. Du moins, pour retracer l'histoire de la vie et de l'activité de toutes ces communautés tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, est-il nécessaire de remonter plus haut.

#### b) Les "Filles du Travail" et "Soeurs de l'Union"

C'est l'abbé Bousquet qui, il y a plus d'un siècle, a attiré l'attention<sup>3</sup> sur "9 liasses concernant les Soeurs de l'Union", ni cotées, ni inventoriées, mais du moins conservées aux

<sup>2</sup> Voir : *Semaine religieuse de Rodez*, numéros du 13 janvier 1974, p. 19 et suiv.; du 20 janvier 1974, p. 34 et suiv.; du 27 janvier 1974, p. 61 et suiv.; du 3 février 1974, p. 78 et suiv.

<sup>3</sup> Voir : *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, t. VI (1846-1847), p. 293.

Archives départementales de l'Aveyron. Il est vrai que beaucoup de ces pièces concernent le temporel : "le pré et la vigne de Sainte-Pressé (1746-1749)", des comptes, reçus, dots, quittances, procès, contraintes, contrats, etc. Il est toutefois possible de trouver, au milieu de tous ces papiers, des écrits témoignant d'un souci spirituel assez authentique : un "formulaire pour la profession des soeurs"; une note relative aux fiançailles d'après saint Thomas d'Aquin (ce qui est le signe d'une recherche chez les auteurs théologiques : ne serait-ce pas pour éclairer les conseils que les soeurs pouvaient être amenées à donner aux filles de la campagne dont elles voulaient assurer l'éducation ?) ; une note relative à la contrition (cette note éclaire la pratique des soeurs et la formation qu'elles pouvaient donner) : "la contrition, est-il noté, n'est pas une crainte, une terreur que Dieu jette dans l'esprit et conçue par les menaces de la loi, ny une passion qui n'appartient pas à l'évangile, mais une action libre et non forcée appartenant à l'évangile". Comment des textes de ce genre, non élaborés, conçus par des filles de la campagne, toutes simples, pourraient-ils apporter quelque crédit à certaines "grandes synthèses historiques" qui reflètent sans doute bien plutôt les prurits de leurs auteurs que la réalité dont ils prétendent rendre compte ?

Car ces "Filles du Travail", avaient été établies aux origines par les "Bonalistes", du nom de leur fondateur, Raymond Bonal<sup>4</sup>, né à Villefranche-de-Rouergue en 1600, et qui, après des études chez les jésuites, puis aux universités de Cahors et de Toulouse, avait réuni en communauté, à Notre-Dame-de-Treize-Pierres, quelques confrères sous le nom de Prêtres de la Visitation de Sainte-Marie, au service de missions paroissiales populaires et de la formation du clergé. Cette communauté, destinée à ouvrir des séminaires, fut approuvée en 1648 par Mgr de Noailles, évêque de Rodez, qui établit un séminaire à Rodez et un à Villefranche (il y en aura ensuite un à Saint-Geniez). Au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la plupart des maisons bonalistes s'agrégèrent à la congrégation de la Mission (les Lazaristes). Or, excepté dans les lieux où existait déjà un monastère de la Visitation (pour ne pas risquer de lui faire concurrence), les Bonalistes, partout où ils fondaient des séminaires, fondaient aussi des communautés féminines. Ces "Filles du Travail" (ou "Soeurs de l'Union") faisaient "société et union pour vivre et mourir ensemble", afin de prier et travailler "pour l'éducation de la jeunesse et pour donner les secours spirituels dont elles sont capables aux personnes de leur sexe", se destinant au service des filles des familles pauvres. Ces "Filles du Travail", formées à la spiritualité salésienne, ne faisaient pas de vœux, mais elles voulaient pratiquer la vertu d'obéissance "aussy promptement et cordialement que si l'on l'avoit vouée<sup>5</sup>"; elles portaient des robes "de raze noire", pareille à la robe dont s'habillaient les paysannes du pays, avec "coiffes et rabat" de tafetas noir (situation qui suggère la difficulté que plus de deux siècles plus tard les soeurs de Monteils ont dû surmonter le 11 septembre 1899 pour renoncer à cet enracinement dans leur humus religieux ancestral - salésien - et revêtir la robe blanche dominicaine). Pour ne pas être religieuses, elles n'avaient pas de "supérieure", mais une "soeur première"; elles travaillaient de leurs mains et mettaient tout en commun, même si leur maison restait la propriété de l'une d'entre elles (puisqu'il y eut au moins un cas où une maison a traversé toute la tourmente révolutionnaire, habitée par deux "filles du travail"), etc.

### c) Prolongements au XIX<sup>ème</sup> siècle

Tel est le contexte des communautés de filles séculières, qui nourrissait de sa sève le projet de l'abbé Pierre-Jean Gavalda lorsqu'il envisageait de répondre aux besoins de ses paroisses par la fondation d'une communauté. Il y a là un problème plus général. Comment donc ne pas souhaiter que des études rigoureuses et systématiques arrivent à retrouver toute cette irrigation profonde des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles que nous venons d'entrevoir pour l'Aveyron où elles forment l'humus de congrégations au XIX<sup>e</sup> siècle? Certes la communauté des Filles de la Charité de saint Vincent de Paul a traversé les siècles. D'autres communautés de "filles séculières" ont évolué de diverses façons, souvent en aboutissant, à se faire reconnaître comme "religieuses". Il y en eut dans le Nord, dans l'Ouest, à l'Est, dans le Centre, dans le Midi. Sans négliger bien sûr (et nous

<sup>4</sup> Voir Marcellin Rigal, *Raymond Bonal et son oeuvre, les premiers séminaires dans le Midi de la France*, Rodez, 1966, XXII+448 p.

<sup>5</sup> Les constitutions des Bonalistes énoncent : "Quoi qu'on ne fasse pas dans l'Institut profession des trois vœux de religion, les confrères se souviendront que pour cela ils ne doivent pas être moins obéissants, chastes et pauvres, que les Religieux, puisque leur état étant tout apostolique et le plus haut de l'esprit chrétien, les oblige à une perfection d'autant plus relevée qu'ils doivent la communiquer aux autres." Et le "Directoire" des Bonalistes indique que les confrères "obéiront tous soigneusement, fidèlement, promptement, simplement et cordialement" (cité dans Rigal, ouvrage noté ci-dessus p. 321. C'est nous qui soulignons).

avons vu qu'il y en eut à Rodez) le développement des nombreuses communautés diocésaines des soeurs de Saint-Joseph (du P. Jean-Marie Médaille, s.j.), il y aurait lieu aussi, afin d'éclairer ce qui s'est produit en Aveyron au temps de l'abbé Gavalda, de faire des recherches parallèles pour les "Menettes" du Cantal, les "Mirepoises" du diocèse de Cahors (qui sont à peu près de la même époque et qui semblent pour une part avoir inspiré Fénelon dans son *Traité de l'éducation des filles*), les "Béates" de la Haute-Loire, instituées elles aussi, comme dans le prolongement d'un séminaire, celui du Puy, par son directeur le sulpicien Louis Tronson, etc.

## 2. Le contexte sacerdotal du ministère et de la vie de l'abbé Pierre-Jean Gavalda

Nous ne pouvons éluder la question du contexte sacerdotal du ministère et de la vie du prêtre, puisque notre colloque est consacré à l'initiateur de votre congrégation, cet émule du curé d'Ars, son contemporain, l'abbé Pierre-Jean Gavalda (1786-1859). Je n'oublie pas qu'à Bor, il y a deux ans, soeur Albert m'a parlé avec ferveur de l'abbé Gavalda, en me disant qu'il ne fallait pas l'oublier, remarque qui peut susciter quelques questions. Que ce soit dans ses études à Saint-Geniez-d'Olt ou au séminaire de Rodez, dans quelle mesure l'abbé Gavalda a-t-il été marqué par l'esprit de Raymond Bonal ? En toute hypothèse, ne se montre-t-il pas attaché à son poste (dont il semble ne guère s'éloigner), exerçant son ministère sacerdotal auprès de ses paroissiens ? A-t-il aussi hérité des Bonalistes une dévotion à la Vierge Marie, "présentée et offerte" ? Et, même sans se référer explicitement à saint François de Sales pour son zèle apostolique, n'en a-t-il pas respiré l'esprit auprès de ses maîtres, à travers, par exemple, *Le cours de la théologie morale par M. Raymond Bonal* ? Autant de questions auxquelles il serait sans doute intéressant de répondre.

Au terme de sa vie de Raymond Bonal, Marcellin Rigal célèbre "la simplicité de vie, de culture et d'enseignement de ces curés et vicaires de campagne auxquels pensait M. Bonal." Au siècle des Lumières, les prêtres ainsi formés, dit-il, "sont restés, dans leur manière de vivre et leur méthode d'enseigner, populaires. Ce qui nuit à leur gloire fait aussi leur mérite [...] Tous ces 'desservants' de paroisses rurales, cette anonyme 'turba magna' admirée à l'étranger et qui fut le clergé français ont droit à notre estime. Cette oeuvre de Raymond Bonal, commencée en 1630, se poursuivit jusqu'en 1790 [...] À Saint-Geniez, à Chirac, les Bonalistes ont 'tenu' avec zèle et efficacité jusqu'aux décrets de la Constituante. Dans le Rouergue et le Gévaudan la vie ne s'est pas retirée de membres las, elle fut arrachée de force."<sup>6</sup> La résistance à la constitution civile du clergé dans le Rouergue<sup>7</sup> n'est-elle pas un élément de la formation de Pierre-Jean Gavalda ?

À ce propos, permettez-moi une suggestion. Ne faudrait-il pas, en effet, étudier ce qu'on pourrait appeler le bon sens et le bon coeur de ce clergé français ? Tout récemment encore, il a montré sa perspicacité et sa générosité sous l'occupation nazie : il fut de beaucoup le corps social de France le plus éprouvé, car on peut certainement recenser au moins 83 prêtres séculiers et 23 religieux morts en France, ainsi que quelque 98 séculiers et 27 religieux morts en Allemagne. Outre ces 231 morts, victimes du nazisme et qui sont un minimum, il faut aussi compter plus de 400 autres qui furent déportés en camps de concentration et quelque 500 internés à un titre ou à un autre. Si certains religieux ont été les oracles de cette résistance spirituelle au nazisme, on ne saurait pour autant méconnaître l'attitude de tant de prêtres séculiers, humbles prêtres de paroisse, qui, à l'instar des religieuses, ont comme d'instinct compris, comme le disait le cardinal Tisserant dès le 11 juin 1940, qu'il ne s'agissait pas d'"une guerre comme dans l'ancien temps": leur attitude, en effet, montrait peut-être que, s'ils n'avaient pas de formation politique, ils avaient du moins la formation du coeur ! Ne retrouve-t-on pas là comme une sorte de constante d'une forme de "bon sens", comme chez Mère Anastasie Conduché et chez l'abbé Gavalda ?

Faut-il ajouter à cette réflexion une remarque qui éclaire la question de la sainteté sacerdotale ? À ce sujet, l'histoire du décret du concile Vatican II est instructive, pour ce qui est relatif au ministère et à la vie des prêtres. La question qui se posait était à peu près la suivante: Pouvait-on parler de la sainteté du prêtre, en ne considérant que sa vie, indépendamment de son ministère ? Devait-on donc parler de *la vie et* du ministère des prêtres ? En songeant au sacrement de l'ordre, était-ce la vie qui devait commander le ministère, ou bien était-ce le "ministère" qui devait commander la vie ? Le texte distribué aux Pères du concile le 19 avril 1964 avait pour titre: "*De vita et ministerio sacerdotali*"; et c'est sous ce titre qu'il fut discuté du 13 au 15 octobre

<sup>6</sup> Marcellin Rigal, *Raymond Bonal* ..., p. 346. C'est nous qui soulignons.

<sup>7</sup> Ce que rappellent dans ce colloque Bernard Callebat et l'abbé B. Fixes. Voir encore : P.A. Verlaguet, *Notice sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire*, 4 vol., Rodez, 1927-1932.

1964, puis renvoyé pour mise en forme complémentaire le 19 octobre. Or, lorsqu'il est revenu pour l'ultime discussion le 20 novembre 1964, c'était sous le titre "*De ministerio et vita sacerdotali*" ? D'où est venue cette dernière modification ? Les archives du concile Vatican II ne livrent pas de réponse. Ni le cardinal Marty, président de la commission conciliaire du clergé, ni Mgr Del Portillo, secrétaire de la même commission, ni les "experts" n'ont pu apporter aucune réponse à ce sujet<sup>8</sup> : ce changement a-t-il paru tellement évident qu'on a pu sembler ne s'en être même pas aperçu ? Le ministère et la vie de l'abbé Gavalda n'iraient-ils pas dans le même sens ?

### 3) La dévotion mariale au XIX<sup>ème</sup> siècle

Autre point, et qui mérite effectivement d'être relevé: la dévotion mariale au XIX<sup>ème</sup> siècle comme élément du contexte dans lequel s'est déroulée la vie de l'abbé Gavalda. Sans doute n'est-il pas utile d'insister ou de prétendre faire une analyse de cette dévotion aujourd'hui dans votre congrégation : votre nom de Dominicaines de Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire ne témoigne-t-il pas en effet de la place actuelle de la Vierge Marie dans votre spiritualité ? Je me contenterai donc d'aborder quelques questions, que peut inspirer l'histoire de la dévotion mariale .

#### a) Aux origines de la communauté,

la dévotion à l'égard de la Vierge Marie semble assez importante . C'est dès les origines, qu'on trouve mention de la dévotion à plusieurs sanctuaires marials locaux. Vous me permettrez de relever qu'on rencontre, par exemple, une dévotion à Notre-Dame de Rocamadour, sanctuaire qui est relativement proche de l'ouest du diocèse. L'abbé Louis Bousquet signale, en effet, l'antique rayonnement local de cette proximité : alors que, dit-il, d'autres régions du Rouergue se tourment à la même époque vers d'autres sanctuaires marials, en revanche "en 1458, les consuls et habitants de Villefranche, en exécution d'un voeu fait à Notre-Dame de Rocamadour pour la cessation de la peste, envoient des messagers à son sanctuaire quercynois prier pour la santé de la ville, faire célébrer des messes et offrir un cierge [pesant] un quintal."<sup>9</sup>

Pour ce qui concerne votre congrégation, on note qu'en 1858 (le 21 août, doc. 25<sup>10</sup> ), alors que votre fondateur, l'abbé Pierre-Jean Gavalda était malade, son confrère le chanoine Jean-Joseph Caubel, vicaire général (et supérieur de communautés religieuses), lui écrit :

"Sais-tu que je vais faire un pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour ? Je veux bien prier la Ste Vierge pour toi. C'est te dire que je me porte bien."

En juillet 1872, votre fondatrice se tourne certes vers Notre-Dame de Rocamadour pour obtenir la guérison de trois soeurs malades (Sr St Urbain, Sr St Léon, Sr St Arsène, doc. 269) ; vous avez même conservé la prière composée en cette circonstance (doc. 605). Mais elle sait aussi se tourner vers d'autres sanctuaires du Rouergue. Et, en mars 1878 c'est toute la communauté qui va prier à Notre-Dame des Infournats pour Mère Anastasie, malade, etc.

#### b) Dans le diocèse de Rodez,

la dévotion à la Vierge Marie, qui remonte assez haut, a été étudiée par l'abbé Louis Bousquet. Et je remercie M. Bernard Callebat, président de la Société de Monteils et organisateur de notre présente rencontre, d'avoir eu la bonté de me communiquer cette étude parue dans la *Revue du Rouergue* en deux livraisons de 1951, intitulées "Aperçu sur le culte et l'art marial en Rouergue" (p. 164-179 et p. 294-313). L'abbé Bousquet s'efforce de suivre, de siècle en siècle, la dévotion mariale dans le diocèse, à travers son expression culturelle et artistique.

Le plus ancien document qu'il a recensé date de 874 ; c'est une charte du fonds de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, qui mentionne, dans la villa dite Nobiliacus (aujourd'hui Saint-Léons), une église dédiée à la Vierge Marie. Et le cartulaire de l'abbaye de Conques signale deux églises dédiées à la Vierge au X<sup>e</sup> siècle : en 902 aux Albres, et la seconde "à l'extrême fin du X<sup>e</sup> siècle" à un lieu qu'il croit pouvoir "identifier avec La Chapelle-Farcel".

Dans des épaves du cartulaire, disparu, de l'abbaye de Vabres, l'abbé Bousquet a repéré,

<sup>8</sup> Voir à ce sujet le vol. 14 des Pubblicazioni dell'Istituto Paolo VI, *El sacerdocio en la obra y el pensamiento de Pablo VI*, Giornata di studio, Salamanca, 8 novembre 1991, éd. à Brescia, 1994, p. 112-117.

<sup>9</sup> Louis Bousquet, "Aperçu sur le culte et l'art marial en Rouergue", *Revue du Rouergue*, 1951, p. 300- 301.

<sup>10</sup> Les références indiquées ainsi renvoient aux six volumes polyc. de *Documents sur la vie et l'oeuvre de Mère Anastasie Conduché*, collection achevée à Bidart le 16 octobre 1978 par Irma Martha Maria Amaral Mesquita.

pour la région de Saint-Affrique, la mention d'une quinzaine d'oratoires élevés en l'honneur de la Vierge Marie aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Comment expliquer ce nombre particulièrement important de sanctuaires marials à la période carolingienne dans la région de Saint-Affrique ? Certes, sans s'engager en faveur de l'interprétation qu'il rapporte, il suggère tout de même que l'on pourrait dans certains cas se demander s'il n'y aurait pas eu une sorte de surimposition d'un culte chrétien sur d'antérieures statues-menhirs féminines.

Évidemment, cette remarque pourrait être d'autant plus suggestive que, depuis les recherches de l'abbé Bousquet, plusieurs autres découvertes ont été faites qui soulignent l'importance de la question que certains se posent aussi pour ce qui concerne le culte de Notre-Dame à Rocamadour. Car, non seulement le lieu de ce sanctuaire était appelée "Vallis tenebrosa", mais aussi des découvertes archéologiques effectuées dans les environs pourraient inciter à étudier les possibles influences, sur Rocamadour, de vestiges préhistoriques du genre de cette statuette, qui pourrait être celle d'une déesse-mère, de plus de 3 000 ans avant notre ère, et qui fut trouvée à Capdenac en 1973 ; cette découverte a suscité un intérêt particulier, du fait qu'il existe des ressemblances entre cette statuette et les deux statues, du 5<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, qui furent trouvées, dans les fouilles des années 1970, à la place d'honneur d'un sanctuaire domestique à Lepinski Vir en Yougoslavie. Cependant, force est de relever que, depuis la faveur avec laquelle le regretté Alphonse Dupront (qui savait beaucoup plus de choses qu'il n'en a écrit, "...et même davantage", comme on dit dans le Midi à la suite, je crois, de Marcel Pagnol), il n'est pas du tout sûr que les recherches aient progressé dans cette voie pour ce qui concerne Rocamadour. Ainsi, dans son ouvrage qui vient de sortir il y a à peine un mois<sup>11</sup>, Jean Rocacher ne fait même pas la moindre allusion à cette hypothèse.

Et puis, il ne faut pas oublier qu'en cette matière comme dans tant d'autres, il ne suffit pas de faire des découvertes pour faire avancer les connaissances ; encore faut-il les interpréter, et les interpréter correctement, comme le rappelle l'histoire de Heinrich Schliemann, "le fou de Troie", qui, ayant découvert les ruines de l'antique ville de Troie, proclama ensuite qu'il avait découvert le "trésor de Priam"...en réunissant des pièces de valeur certes, mais en constituant ainsi ce qui n'est en réalité qu'un assemblage composite de plusieurs découvertes<sup>12</sup>. Qu'on se rappelle encore la mystification qui en 1912 accompagna la découverte de l'homme de Piltdown. De même, toutes les hypothèses de "surimposition" de culte marial sur des statues préhistoriques de déesses-mères ont besoin d'être passées au crible d'une critique historique rigoureuse ; de même encore en est-il pour toutes les "surimpositions" d'un lieu de culte chrétien ou de traditions chrétiennes sur des lieux de culte païens ou sur des traditions ou sur du folklore païens ! Une hypothèse, même séduisante pour l'esprit, ne saurait être présentée comme une certitude.

Ceci étant dit, je ne reprendrai pas toute l'étude de l'abbé Bousquet, qui évoque longuement un certain nombre de points importants, par exemple : la dévotion à l'égard de la Vierge Marie liée à votre cathédrale de Rodez, la floraison cistercienne dans le Rouergue, la statuaire à ses différentes époques - les "Majestés" et les différents ateliers de sculpteurs à la fin du XV<sup>e</sup> siècle -, les confréries qui apparaissent à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au XVII<sup>e</sup> siècle, le zèle pour l'Angelus de midi dans le Bas-Pays de Rouergue en 1623 - ce qui est peut-être un signe de la maturation de la doctrine de l'Immaculée Conception -.

C'est au XVII<sup>e</sup> siècle (1603, 1628, 1652-1653) que prend une grande importance le sanctuaire de Notre-Dame de Ceignac, et notamment à l'occasion de l'épidémie de peste de novembre 1652 :

"Par voeu public et solennel, les consuls des deux communautés [ruthénoises] s'engagèrent en leur nom de jeûner à perpétuité la veille de l'Immaculée Conception et de se rendre en procession générale avec l'insigne relique de saint Amans, à Notre-Dame de Ceignac dès que tout danger de peste aurait cessé. Et, de fait, le 22 juin 1653, au son grave de la cloche de Calmont, s'ébranlait de Rodez un pittoresque cortège : les pèlerins de Saint-Jacques ouvraient la marche suivis des pénitents blancs, des pénitents bleus, des capucins, des cordeliers, enfin des consuls portant la châsse de saint Amans sous un dais tenu par deux pénitents de chaque confrérie. Le Vœu de la Ville s'accomplit depuis chaque année, et même aux sombres jours de la Terreur, s'il faut en croire la tradition, le peuple de Rodez alla sans ses prêtres à Notre-Dame de Ceignac.<sup>13</sup>"

<sup>11</sup> *Les Miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XII<sup>e</sup> siècle*. Traduction, introduction et notes d'Edmond Albe. Introduction et complément de notes de Jean Rocacher, Préface de Régine Pernoud, éd. Le Pérégrinateur, Toulouse, 1996, 312 p. Tout récemment, d'ailleurs, d'autres découvertes ont été faites dans la région.

<sup>12</sup> Sur toute cette question, voir le dossier du *Figaro*, du jeudi 20 juin 1996, p. 3.

<sup>13</sup> Louis Bousquet, "Aperçu sur le culte et l'art marial en Rouergue", *Revue du Rouergue*, 1951, p.310.

L'étude de l'abbé Bousquet se termine par l'évocation de quelques faits témoignant de la pénétration de la piété mariale dans le diocèse de Rodez tout au long du troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle : l'explosion de piété mariale qui éclata dans le diocèse pour les fêtes célébrant la définition du dogme de l'Immaculée Conception en 1854, avec illuminations "qui transformèrent ses villes, ses bourgades et juqu'aux plus humbles hameaux comme en autant de chapelles ardentes"<sup>14</sup> ; l'introduction dans la liturgie diocésaine, par le cardinal Bourret, "de toutes les fêtes de la Sainte Vierge autorisées par l'Église"; et l'impulsion donnée aux pèlerinages : en 1873, à Ceignac on comptait 30 000 pèlerins, 12 000 à Notre-Dame d'Orient et tant d'autres ailleurs ; en 1874, c'étaient 4 000 hommes du diocèse qui allaient à Lourdes ; et le 9 juillet 1876, avait lieu le couronnement solennel de la statue de Notre-Dame de Ceignac. Tel est donc le contexte local, hérité du passé, dans le diocèse de Rodez.

#### c) Couronnement de statues de la Vierge

D'autres couronnements de statues de lieux de pèlerinages dans le diocèse de Rodez suivront celui de Ceignac : Notre-Dame de Négrette à Espalion en 1895, Notre-Dame de Foncourieu à Marcillac-Vallon en 1901, Notre-Dame de Miséricorde à Saint-Affrique en 1913, Notre-Dame de Lescure en 1934. Ces couronnements sont une reconnaissance de l'importance, de l'ancienneté et de la fréquentation des pèlerinages, puisque la couronne est placée sur le front des Vierges "dont la célébrité est consacrée par une longue dévotion, par des miracles ou des grâces mémorables", sur demande officielle de l'évêque du lieu, qui doit justifier des raisons qui motivent sa démarche. Dans l'encyclique *Ad Coeli Reginam* (11 octobre 1954), Pie XII mettait cette pratique en relation avec la croyance de l'Église en la royauté de Marie, et disait : "Les Pontifes romains n'ont pas manqué de favoriser cette dévotion populaire en couronnant souvent de leurs propres mains ou par l'intermédiaire de Légats pontificaux les images de la Vierge déjà remarquables par le culte public qu'on leur rendait."

Le thème de la Vierge couronnée est un thème iconographique qui prolonge la représentation de l'Assomption, par référence au verset du Cantique des Cantiques "Veni de Libano, sponsa mea coronaberis" (Ct. 4,8). Vers 1140, la mosaïque absidiale de Sainte-Marie-du-Transtévère représente Marie assise sur un trône à deux places; elle est à la droite de Jésus et déjà couronnée. À la même époque, Suger a utilisé le même thème pour un vitrail offert à Notre-Dame de Paris. Du XII<sup>e</sup> siècle encore sont un vitrail d'Angers, un bas-relief du cloître de Silos, le portail de Senlis (vers 1186) et le jubé de Vezzolano (1189). Un demi-siècle plus tard, la formule qui domine est plutôt le couronnement de la Vierge par le Christ. Quant aux statues de la Vierge couronnées, il semble qu'à l'origine ce fut le fruit d'une initiative du chapitre de Saint-Pierre de Rome, qui donnait chaque année une couronne à une Vierge célèbre<sup>15</sup>, en exécution d'un legs (du 3 juillet 1636) du comte Sforza Pallavicini. Fréquent en Italie depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, l'usage s'est établi en France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (en 1842, Notre-Dame du Grand-Pouvoir à Périgueux ; en 1853, Notre-Dame de Rocamadour, et la même année, Notre-Dame-des-Victoires à Paris).

#### d) Autres aspects de la dévotion mariale au XIX<sup>e</sup> siècle

Assurément je ne voudrais pas méconnaître, pour ce qui concerne la piété du Rouergue à l'égard de la Vierge Marie au XIX<sup>e</sup> siècle, l'importance des confréries du Rosaire ou de la reprise du tiers ordre dominicain (n'est-ce pas d'un groupe de jeunes filles reçues tertiaires en 1841 à Gramond que dans cette localité sortira deux ans plus tard la communauté des Dominicaines de Gramond<sup>16</sup> ?). Néanmoins, permettez-moi de ne retenir plus particulièrement que deux éléments qui marquent la spiritualité mariale du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui, jaillies de la réponse spirituelle à la situation de l'époque, atteignent aussi à des titres divers la vie religieuse. En évoquant ces deux aspects, ce que je ferai d'ailleurs, ce sera plutôt poser des questions.

Le premier aspect jaillit de l'expérience de la vie chrétienne sous la Révolution et en exil. C'est un aspect de discrétion apostolique, de simplicité dans le vécu journalier. Alors, en effet, que jusque là la vie religieuse supposait essentiellement une visibilité, qui allait, pour les

<sup>14</sup> Abbé Louis Bousquet, "Aperçu sur le culte et l'art marial en Rouergue", *Revue du Rouergue*, 1951, p. 313.

<sup>15</sup> Cette cérémonie donnait lieu à la frappe de médailles (avec une bélière) portant la Vierge Mère couronnée sur son trône, avec l'inscription "Coronata triumphat" (Albert Battandier, *Annuaire pontifical*, 1905, p. 426).

<sup>16</sup> Bernard Montagnes, o.p., *L'Ordre des Prêcheurs en France de la Révolution à Lacordaire*, extrait de "Archivum Fratrum Praedicatorum", LVI (1986), p. 327-380.

femmes, jusqu'à l'obligation d'adopter la clôture, non sans de gros problèmes pour les services à rendre (au point qu'on en était arrivé, soit à renoncer quasiment à des tâches éducatives ou autres: ainsi la Visitation, ou la Compagnie de Marie Notre-Dame qui avait finalement adopté, dans ses maisons, une sorte de sas en guise de clôture - les enfants pénétrant en clôture dans la journée et les religieuses récupérant l'ensemble de leurs locaux pour la nuit !), soit à renoncer à la vie religieuse (les multiples communautés locales, issues des communautés de filles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, n'avaient pas, et ne pouvaient pas avoir, le statut canonique de religieuses).

Or, là apparaît l'influence d'un renouveau de piété mariale : même lorsque l'heure de la vie publique de Jésus n'est plus possible, c'est toujours au moins l'heure de la vie cachée à l'école de Marie, sinon l'heure de la croix auprès de Marie ; si cette argumentation a été formulée dès son exil en Espagne par Guillaume-Joseph Chaminade, le fondateur des Marianistes, d'autres aspirations se sont exprimées, jusque dans le nom de certaines congrégations préparées sous la Révolution, - ainsi "Nazareth" (congrégation fondée par le P. Pierre Roger, jésuite resté caché dans l'attente de la restauration de la Compagnie de Jésus) ou bien à l'autre extrémité du XIX<sup>e</sup> siècle la spiritualité de Charles de Foucauld, ou plus récemment encore les "prêtres-ouvriers", etc... Car la spiritualité de Nazareth, de la vie cachée, de la discrétion apostolique, de la simplicité dans le vécu journalier se répand même insensiblement, comme par osmose<sup>17</sup>, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. La question qui pourrait alors se poser est la suivante : est-ce que ce que Mgr Calmels a appelé le "bon sens" de la Mère Conduché en serait aussi une manifestation ?

L'autre aspect du culte marial au XIX<sup>e</sup> siècle, que j'évoquerai, c'est le contexte missionnaire de l'Église durant cette période<sup>18</sup>. En effet, l'impulsion missionnaire donnée à l'Église par l'ancien préfet de la congrégation de la Propagande qui est devenu le pape Grégoire XVI s'est conjugquée en France avec le sursaut religieux consécutif à la Révolution française. La reprise des anciens ordres et les nouvelles créations, tant masculines que féminines, ainsi que l'orientation proprement missionnaire d'un certain nombre d'entre elles ont incontestablement marqué l'histoire religieuse de la France contemporaine ; certains diocèses (comme celui de Rodez ou celui de Quimper) ont assez rapidement compté autant de prêtres en métropole que dans les territoires de mission ; et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les missionnaires français représentaient jusqu'à 70%, voire même 90%, de l'ensemble des missionnaires. Pour l'ensemble de l'Église, en moins d'un siècle on est ainsi passé de 500 missionnaires à 30 000 (plus, déjà, 20 000 prêtres indigènes), aidés par autant de catéchistes et à peu près autant de maîtres d'écoles ; 43 nouvelles congrégations missionnaires ont été fondées (dont 25 en France). Près de 200 congrégations féminines voient le jour ; à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on compte 40 000 religieuses européennes et 10 000 soeurs indigènes. Plus de 400 revues missionnaires et 270 associations diverses se sont fondées pour aider les missions. Tous les continents furent ainsi atteints ; et de nouvelles circonscriptions ecclésiastiques ont été créées : l'Extrême-Orient, l'Australie, l'Afrique furent le but de nombreuses fondations ; ainsi que l'Amérique latine où arrivent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les soeurs du Très-Saint-Rosaire de Monteils. Vous savez que les décrets de 1880 avaient entraîné le départ des Dominicains de la province de Toulouse vers le Brésil ; or, ceux-ci appellent les soeurs de Monteils pour les aider, et c'est ainsi que trois religieuses partent le 5 février 1885 pour fonder le couvent d'Uberaba. La question que je me permets de poser est celle de savoir si ce départ dans des terres lointaines a été explicitement marqué, et comment, par un recours à la Vierge Marie ?

Si je pose cette question, c'est parce que, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'inspiration missionnaire qui a pénétré la conscience chrétienne s'est souvent réalisée dans le rayonnement de Marie. Or, cette inspiration mariale a contribué à renouveler la conscience missionnaire de l'Église, et ce renouvellement marial de la conscience missionnaire s'est souvent traduit d'une double façon : "lieu théologique", par un renouvellement, du sens de l'identité ecclésiale (pèlerinages, évangélisation, missions) ; et aussi, "fait de civilisation", par son resplendissement sur la terre des hommes (que l'on songe à Lourdes, à Nostra-Señora-de-Guadalupe, à "La sainte Mère" de Chine, etc.)

<sup>17</sup> Voir Brigitte Waché, "Projets de vie religieuse mûris dans l'émigration", dans *Religieux et religieuses pendant la Révolution (1770-1820)*, Actes du Colloque de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lyon (15-17 septembre 1992), t. II : Survie et renouveaux, p. 175-205.

<sup>18</sup> Sur la question, voir: Charles Molette, "Marie et les missions lointaines aux XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles". Communication donnée au Congrès mariologique international de Kevelaer (R.F.A.) le 15 septembre 1987, publiée dans *De cultu mariano saeculis XIX-XX*, vol. I, Rome, 1991, p. 169 - 194.

Pour montrer comment fut perçu, dans certaines congrégations, le lien entre l'inspiration missionnaire et la piété mariale, je prendrai deux textes :

L'un, de 1844-45 : il est de Libermann, fondateur des Spiritains, qui se vouent à l'Afrique noire

"Sans doute [la Vierge Marie] n'a pas connu la mer et les pays éloignés, comme Pierre et Paul et les autres apôtres [...] Dieu ne l'a pas voulu, et Marie devait, dans la retraite, diriger les Apôtres, leur communiquer de son esprit apostolique et attirer sur les âmes les grâces de conversion et de sanctification. Du haut du ciel, elle continue pour la dilatation de l'Église ce qu'elle a fait pour ses commencements. Nous devons donc considérer le cœur de Marie, comme le modèle parfait du zèle dont nous devons être dévorés, et comme une source abondante où nous devons sans cesse puiser.<sup>19</sup>"

L'autre, du 28 octobre 1903, du père Lhoumeau, supérieur général des Montfortains et des Filles de la Sagesse, est une circulaire destinée à indiquer la conduite à tenir à l'heure où la Séparation amène un certain nombre de congrégations à prendre le chemin de l'exil :

"Désormais, écrit-il, pour entrer en religion, il ne faudra plus rêver d'une existence paisible dans un milieu assorti à ses goûts naturels... C'est le détachement de tout ce qui peut légitimement nous attacher : maisons oeuvres, personnes, relations [...] pour embrasser les privations et les labeurs inséparables des fondations à l'étranger, ou d'un séjour en France au milieu de tracasseries de tout genre [...] Marie sera votre modèle et votre soutien, à vous qui vivez et souffrez pour le Christ. Est-ce qu'en acceptant d'être sa Mère, la Sainte Vierge n'avait pas uni sa destinée à celle de son divin Fils ? Aussi voyez-la quitter, non sans peine ni regret certes, mais sans résistance à la volonté divine, son cher Nazareth.<sup>20</sup>"

La question que peut donc suggérer aujourd'hui de poser la mise en lumière de ces deux aspects, c'est de savoir dans quelle mesure l'histoire de votre congrégation et cette évocation s'éclaircissent mutuellement, se complètent mutuellement, s'affinent mutuellement.

#### En conclusion,

il peut être intéressant de prendre une plus claire conscience de l'unité qui préside aux divers éléments de mon intervention. Ce qui en fait l'unité, c'est bien "L'abbé Gavalda et son temps", autrement dit le thème du colloque qui nous rassemble aujourd'hui à Monteils.

En évoquant les investigations d'archives que j'ai poursuivies en Rouergue, est-ce que ce n'est pas le contexte de la fondation de la congrégation des Dominicaines de Monteils qui s'est trouvé présenté, à travers l'humus que représente, pour les communautés féminines nées dans ce diocèse au XIX<sup>ème</sup> siècle, ce courant des Filles du Travail et des Soeurs de l'Union qui se trouve avoir irrigué la plupart des nouvelles fondations aveyronnaises ?

En abordant la question du sacerdoce et du ministère sacerdotal, non seulement par une référence à l'héritage des "Bonalistes" qui a si profondément imprégné le diocèse de Rodez jusqu'à la veille de la Révolution, mais aussi par des références au XX<sup>ème</sup> siècle et à la formulation du concile Vatican II, est-ce que ce n'est pas le contexte sacerdotal du ministère et de la vie de l'abbé Pierre-Jean Gavalda qui était mis en perspective ?

Mettre en lumière quelques aspects de la dévotion mariale au XIX<sup>ème</sup> siècle, en rappelant quelques faits cueillis aux origines de la communauté ou quelques grandes étapes de la dévotion mariale dans votre diocèse, n'était-ce pas inscrire la dévotion mariale de votre congrégation dans ses antiques traditions ? Et présenter deux aspects majeurs de la dévotion mariale au XIX<sup>ème</sup> siècle, n'était-ce pas une manière de suggérer quelques questions à l'histoire de cette fondation ?

Ce colloque aura donc offert l'occasion, par les interventions programmées, non seulement de suggérer des questions d'ordre général (la vie religieuse dans les Serènes, l'Église et la laïcité, le clergé aveyronnais durant la Révolution, la vie sociale et politique en Aveyron au début du XIX<sup>ème</sup> siècle), mais aussi de prendre le temps de s'arrêter à une présentation de l'itinéraire spirituel de l'abbé Gavalda. N'était-il pas utile aussi, par cette intervention, de rappeler le contexte plus immédiat - l'humus - de la fondation de votre communauté par l'abbé Gavalda, la perspective de la réalisation de sa vocation sacerdotale et la signification de la dévotion mariale ?

Est-ce que tout cet ensemble ne contribue pas à faire surgir "l'abbé Gavalda et son temps" à la fois - dans la lumière de la foi éclairant la raison - comme un "lieu théologique" et - dans son contexte humain - comme un "fait de civilisation" ?

*Mgr Charles Molette, Monteils, 21 juin 1996*

<sup>19</sup> Conférences des années 1844-1845.

<sup>20</sup> Cité par M. Lepers, *Dieu écrit droit ...*, t.I, p. 350.

**Mgr Charles Molette**

**Le rôle des "soeurs" de France  
durant la Seconde Guerre mondiale**

**Rapport**

présenté le 4 septembre 1996

à l'occasion du

Congrès de la

**Commission internationale d'Histoire ecclésiastique comparée  
sur le thème**

**Chrétienté dans le Centre-Est de l'Europe  
et ses relations avec l'Ouest et l'Est**

organisé à l'Université catholique de Lublin

du 2 au 6 septembre 1996

## Le rôle des "soeurs" de France durant la Seconde Guerre mondiale

En exergue de la présente intervention, j'inscrirais volontiers un texte écrit le 11 juin 1940, c'est-à-dire à l'heure où les armées du III<sup>e</sup> Reich envahissant la France étaient sur le point d'atteindre Paris et d'amener à la signature de l'armistice. Ce texte est extrait d'une lettre que le cardinal Tisserant, alors doyen du Sacré-Collège et donc présent à Rome, adressait au cardinal Suhard, archevêque de Paris. Voici donc le passage en question :

*"Nos gouvernants ne veulent pas comprendre la nature du vrai conflit et ils s'obstinent à s'imaginer qu'il s'agit d'une guerre comme dans l'ancien temps. Mais l'idéologie fasciste et l'hitlérienne ont transformé les consciences des jeunes et les moins de trente-cinq ans sont prêts à tous les délits pour la fin que le chef commande."*

Il est vrai que la perversion morale des esprits que dénonçait ainsi le cardinal Tisserant est loin d'avoir été perçue d'une manière générale. La défaite militaire et la situation politique qui en résultait ont souvent masqué la lutte idéologique<sup>1</sup>. Or, c'est sur ce point essentiellement que s'est situé le rôle joué par les "soeurs" de France durant la Seconde Guerre mondiale, comme d'ailleurs les "soeurs" de Pologne. D'une certaine manière on peut dire que, dans les faits, elles ont relevé le défi des idéologies et sans doute pallié l'inconscience de trop d'hommes politiques.

### Introduction

#### Contexte de la recherche historique requise pour cette intervention

Si notre ami Jerzy Klocowski m'a demandé de présenter ce rôle des religieuses françaises, peut-être est-il opportun de commencer par préciser comment il a pu être amené à choisir ce titre et à me demander de le traiter dans une perspective plus vaste. En effet, puisque ce Congrès est consacré au christianisme dans le Centre-Est de l'Europe et ses relations avec l'Ouest et avec l'Est, la perspective d'une table ronde permettait d'envisager une sorte de confrontation des résultats présentés par un certain nombre de communications. Car il ne faut pas oublier que ce rapport s'inscrit dans un processus, déjà ancien, de relations entre le Bureau historique des congrégations féminines polonaises et le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises. Des recherches communes ou parallèles, ainsi que des rencontres (notamment en 1975 et 1976) à Paris, Varsovie, Lublin et Cracovie ont jalonné cet effort, dont gardent trace les trois fascicules de *Sources franco-polonaises d'histoire religieuse*.

Or, si, tant en Pologne qu'en France, les recherches de sources archivistiques relatives à l'histoire des congrégations féminines au temps de l'occupation hitlérienne ont retenu l'attention il y a déjà une vingtaine d'années, il est aussi à relever que, même si pour la France nous avons pu atteindre jusqu'à presque 20% des quelque 100.000 religieuses de vie active et des quelque 10.000 moniales, et même si en Pologne les recherches effectuées ont réussi à rassembler une quantité non négligeable de données, cette collecte n'est exhaustive ni d'un côté ni de l'autre. Et il faut relever que, en France comme en Pologne, des deux côtés, un certain nombre de difficultés subsistent, aussi bien d'ordre matériel que d'ordre moral.

D'une part, la conjoncture de la guerre et de l'occupation n'était pas favorable à une constitution d'archives ; dans combien de cas, en effet, ne vivait-on pas sur le qui-vive et sous la menace de délation ou de perquisitions (voire sous la suspicion constante d'espions ou espionnes), de telle sorte que sur le moment les archives des communautés n'ont pu être constituées. Et il est évident non seulement que le témoignage des disparues ne peut plus être désormais recueilli, mais encore que, datant de l'époque même, rares sont les récits ou les vestiges d'une tranche de vie qui par nécessité se déroulait dans la clandestinité. Sans compter que la crainte que ne soient éventés certains stratagèmes utilisés à l'époque n'est pas nécessairement bonne conseillère pour engranger une documentation circonstanciée dans des communautés qui ont traversé cette période troublée. En France, par exemple, la Révolution, la Séparation, les guerres, les occupations et tant d'autres difficultés extérieures, demeurent une expé-

<sup>1</sup> Ainsi, lors du procès de Klaus Barbie, Jacques Chaban-Delmas déclarait : "Ceux qui sont entrés dans la Résistance en 1940 et les années suivantes refusaient la défaite et sa fatalité [...] . Ils n'ont compris dans toute son ampleur le caractère particulier du nazisme qu'à partir de mai 1945, lorsque les cadavres sont sortis de l'enfer." (*Le Quotidien de Paris*, 12 juin 1987).

rience sans cesse renouvelée et donc toujours menaçante: "Si nous révélions aujourd'hui les cachettes qui ont pu nous servir hier pour la protection des juifs, cette révélation compromettrait la possibilité de les utiliser demain si une autre occasion se présentait." De plus, dans l'un ou l'autre cas il fut même précisé : "En nous demandant d'héberger et de cacher les gens qu'il nous envoyait, notre archevêque nous a fait promettre de n'en jamais rien dire. Maintenant qu'il n'est plus là pour nous délier de cette promesse que nous lui avons faite, nous ne saurions la violer."

Quant à chercher à obtenir une sorte de reconstitution des archives par des témoignages recueillis aujourd'hui, il est évident qu'une telle entreprise ne peut échapper au risque de n'arriver qu'à une vérité incomplète. Certes, il est un cas où il fut répondu : "Nous ne voulons pas revenir sur un passé difficile, dont l'évocation risquerait de porter atteinte à la paix de la communauté." Toutefois, s'il peut être utile de relever cette notation, force est tout de même de reconnaître que c'est un cas à peu près unique ; dans bien d'autres cas au contraire, les postulantes de 1945-1950 s'étonnaient même de constater la qualité du climat fraternel qui existait entre leurs aînées quelle qu'eût été la diversité de leurs comportements ou de ceux de leurs familles. D'ailleurs, de plusieurs côtés, la communauté, même sans savoir ce que faisait soeur X\*\*\* ou soeur Y\*\*\*, s'efforçait de pallier son service : "C'était une intrépide, cette soeur! Elle était souvent occupée dans la journée ou le soir. Elle voyait beaucoup de monde. Elle savait beaucoup de choses. Elle était souvent absente. Mais, quels qu'eussent été les sentiments des unes ou des autres, jamais le service auprès des enfants (ou des malades) n'en a souffert. Nous nous sommes toujours arrangées pour que rien ne transparaisse de ses absences. Ce qui comptait, c'était que les malades fussent soignés (Hôtel-Dieu de Lyon), c'est que les enfants fussent gardés, accompagnés, éduqués (Sainte-Élisabeth de la Compassion de Lyon)."

Et puis, il y a des raisons de discrétion qui sont recouvertes par une sorte de délicatesse religieuse dont on ne saurait méconnaître le prix : "C'est pour Dieu que nous avons fait tout ce que nous avons fait ; c'est pour Dieu et pour ceux qu'Il nous envoyait : s'ils se confiaient à nous en toute sécurité, c'est qu'ils savaient confusément que nous les respecterions jusqu'au bout. Aujourd'hui il nous reste le devoir de tout enfouir dans le secret de Dieu."

### Un exemple du caractère spécifique de la "résistance" chez les religieuses

Lorsque Mère Yvonne-Aimée, la supérieure des Soeurs Augustines de la Miséricorde de Malestroit, reçut les décorations (Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance, Médaille de la reconnaissance française, Medal of freedom, et - pour le monastère - la croix de guerre) que lui valurent ses activités de Résistance et celles de sa communauté, elle déclara, surprise : "La résistance ? connais pas. Nous avons pratiqué la charité. Ce ne sont pas des 'actes de résistance', mais bien notre 'devoir de religieuse hospitalière.'" En effet, hospitalière, elle avait recueilli et soigné dans la clinique de sa communauté, pourtant occupée par les Allemands, bien des fugitifs, parmi lesquels en 1944 le général Audibert, chef de la Résistance de la région Ouest, traqué par la Gestapo, et un certain nombre de maquisards ou de parachutistes blessés de divers pays<sup>2</sup>.

Lors de ses obsèques, Mgr Eugène Le Bellec, évêque de Vannes depuis 1941, reconnut :

"Ces décorations, elle les accepta simplement, sans les avoir aucunement ni cherchées ni désirées, estimant qu'il n'est peut-être pas mauvais que l'on sache que d'humbles et obscures religieuses sont capables, quand il le faut, de courir les pires risques et de s'exposer aux plus terribles représailles [...] Mère Yvonne-Aimée de Jésus montra la droiture, la simplicité, le dévouement, la charité, la confiance dont son âme était pétée."<sup>3</sup>

Dans la circulaire annuelle de 1945 de sa congrégation, Mère Yvonne-Aimée avait écrit :

"Si nous avons fait tout ce que nous avons pu, sans nous mêler de politique, mais par charité, d'autres plus que nous ont risqué leur vie et n'ont pas eu ici-bas de récompense. Je connais des actions héroïques qui resteront toujours cachées pour les hommes. Vous toutes qui avez tenu sous les bombes, qui êtes restées si simplement à remplir votre devoir dans des conditions parfois pénibles, vous qui, sans une plainte comme sans fierté, avez supporté privations et fatigues et vous êtes dépensées sans compter, vous méritez toutes une croix d'honneur. Cette récompense, vous l'aurez un jour ; et celle-là sera plus belle que toutes les croix de la terre, car Dieu ne se

<sup>2</sup> Voir Annexe I. Yvonne Beauvais, née le 16 juillet 1901 à Cossé-en-Champagne (Mayenne), entre chez les Augustines de la Miséricorde à Malestroit (Morbihan), devient supérieure de sa communauté et en 1946 supérieure générale de la Fédération des Augustines, qu'elle met sur pied. De plus, lorsqu'elle meurt le 3 février 1951, c'est au terme d'une vie très riche au point de vue spirituel et même émaillée de phénomènes extraordinaires.

<sup>3</sup> Allocution prononcée le 8 novembre 1951 (Archives de la communauté).

laisse jamais vaincre en générosité.<sup>4</sup> ”

Ainsi est défini par une religieuse, reconnue très officiellement par la “Résistance”, le climat général de la vie des “soeurs” et du rôle qu’elles ont joué durant la Seconde Guerre mondiale. Plutôt qu’une participation active et directe à une organisation, armée, militaire ou politique, de résistance, il est clair que, dans la plupart des cas, si leur vie a été perturbée d’une façon ou de l’autre par l’occupation hitlérienne, leur réaction spontanée a été une forme intérieure de résistance patriotique, essentiellement morale et spirituelle, ainsi que le montre, pour cette époque, la vie de cette supérieure générale des Augustines de la Miséricorde. D’ailleurs, pour ce qui la concerne, dans le même temps, sa vie spirituelle, et même mystique, marquée par des phénomènes assez extraordinaires, a continué sans se ralentir ; et l’aspect même extérieur de sa vie est resté déterminé par sa vocation de religieuse hospitalière et ses responsabilités de supérieure.

Peut-on dans ce contexte essayer de retrouver quelques étapes de la vie et du rôle des “soeurs” de France durant la Seconde Guerre mondiale ?

1°) Dans les années 1939-1941, devant les exigences de la guerre en Alsace-Lorraine comme à l’“intérieur”, devant l’écrasement de la défaite militaire et de l’occupation allemande, comme devant les premières mesures discriminatoires, c’est souvent, de la part des soeurs, une sorte de sursaut du coeur qui s’est mis à sourdre, clandestin, pour soutenir l’entourage.

2°) À partir des années 1942-1943, la vie journalière des “soeurs” s’est trouvée aux prises avec des responsabilités inédites ; et nombreuses sont celles qui ont été amenées à prendre ce qu’on appelle des “engagements” ou à apporter quelque aide, en particulier en faveur des juifs.

3°) Dans la phase terminale, c’est de manière personnelle que certaines religieuses ont eu à manifester les sentiments qui les habitaient jusqu’à ce qu’on pourrait appeler “l’offrande du sang”.

**1°) Devant les exigences de la guerre en Alsace-Lorraine comme “à l’intérieur”, devant l’écrasement de la défaite et de l’occupation, comme devant les premières mesures discriminatoires, un sursaut du coeur sourd, clandestin, pour soutenir l’entourage (1940-1941)**

Plusieurs éléments doivent retenir l’attention pour évoquer le rôle des “soeurs” dans les premières années de la Seconde Guerre mondiale. Le premier phénomène qui alors a marqué des communautés religieuses françaises est sans doute l’exode des populations d’Alsace-Lorraine. L’exode et la débâcle qu’a entraînés l’invasion allemande mirent aussi à l’épreuve les communautés féminines. Enfin, la découverte des camps du Sud-Ouest fit entrer dans la vie de bien des communautés de la région la nécessité d’une aide aux juifs internés et traqués.

**L’attitude du III<sup>e</sup> Reich à l’égard des congrégations religieuses féminines d’Alsace-Lorraine leur a fait éprouver l’ostracisme que l’idéologie nazie apportait à l’annexion.**

L’exode des populations d’Alsace-Lorraine, qui dès le début des hostilités avait déjà révélé un nouveau climat, avait eu aussi un double retentissement dans les congrégations féminines françaises : chez les hospitalières et chez les enseignantes.

Chez les hospitalières, les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de Paul, par exemple, avaient conjugué leurs efforts avec la charge qui était celle de leur vocation de répondre à toutes les détresses. Et leur activité, inaugurée à l’heure de l’invasion<sup>5</sup>, s’est poursuivie jusqu’à la fin

<sup>4</sup> Lettre annuelle de 1945. Pour ce qui concerne Mère Yvonne-Aimée, la notice nécrologique, rédigée par son assistante, Mère Marie-Anne, précisait : “Ces actions héroïques, elle [Mère Yvonne-Aimée] les accomplissait humblement, silencieusement comme elle faisait toutes choses ; et, à part quelques-unes d’entre nous qui furent ses aides, nul dans son entourage même très proche ne s’en douta” (cit. dans le *Manuscrit O*, note 171, p. 282).

Quant aux autres auteurs d’“actions héroïques”, il y a eu, par exemple, Agnès de La Barre de Nanteuil (1922-1944). Jeune cheftaine, ardente, entrée en résistance par foi chrétienne (“c’est notre combat qui fait vivre l’âme de la France”) et qui eut une rare évolution spirituelle : “Chaque semaine, Agnès assure la liaison entre le chef départemental et le chef de tout l’ouest, le général Audibert, caché à la clinique de Malestroit. Elle porte des papiers compromettants [...] va chercher [jusqu’à Paris] des renseignements chez des agents sûrs.” Saisie par la Gestapo au retour de sa messe matinale le 14 mars 1944, torturée sauvagement, blessée, privée de soins : “Agnès m’a fait comprendre la première, mais définitivement la joie du sacrifice” (D’après le *Mémorial* rédigé par Raoul de Vitton).

<sup>5</sup> Voir ci-dessous Annexe II : Notes des Filles de la Charité sur l’activité de quelques soeurs à Metz.

des hostilités, parfois jusqu'à "l'offrande du sang". Cette dernière notation nous incite à intégrer l'évocation de cet aspect dans la troisième partie de notre étude.

Chez les enseignantes - arrivées "à l'intérieur" avec les Alsaciens évacués et réfugiés -, quatre congrégations furent particulièrement atteintes dès l'automne 1939 : la Providence de Saint-André de Peltre, la Divine Providence de Ribeauvillé, la Divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel et Sainte-Chrétienne (de Metz). Le repli des populations de la région - et donc des communautés religieuses - s'est fait en deux temps et sous des modalités diverses en chaque cas.

Tout d'abord, en 1939, le gouvernement français ayant fait évacuer la zone frontalière, on comptait au début de 1940 plus de 300.000 évacués ou réfugiés d'Alsace-Lorraine. Le Bas-Rhin était replié sur le Lot-et-Garonne (8.300) et le Gers (5.400 habitants) ; le département de la Moselle était réparti entre la Vienne (45.000), la Charente (82.700) et la Charente-Inférieure (8.500). À quoi il fallait ajouter les réfugiés évacués dans le Pas-de-Calais (30.000 dans l'arrondissement de Lens), en Saône-et-Loire (2.000), dans la Loire (6.000), ainsi que dans l'Indre et dans les Landes. Pour ne prendre qu'un exemple, les soeurs de la Divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel se trouvent dispersées dans vingt-six départements de "l'intérieur". Un effort caritatif<sup>6</sup>, demandé par les évêques de Strasbourg et de Metz, fut vite organisé par la Fédération nationale catholique du général de Castelnau. Cet effort aura même des prolongements sociaux puisqu'en octobre 1940, l'Oeuvre - interconfessionnelle - d'Assistance par le travail, dirigée par des soeurs de Saint-Vincent-de-Paul, deviendra l'Accueil aux Évacués alsaciens lorsque, expulsées de Strasbourg, ces soeurs réfugieront leur oeuvre à Périgueux.

Dès octobre 1939, sous le nom de "Secrétariat catholique des Évacués d'Alsace", cette Oeuvre s'était employée à trouver une solution satisfaisante pour la question scolaire des réfugiés. En réponse, le gouvernement français avait décidé de laisser aux évacués d'Alsace-Lorraine (arrivés en deux vagues, en septembre 1939, puis en avril 1940 pour les villages de la "zone frontalière") leur régime scolaire spécial, bien que l'application de cette décision se fût heurtée à quelques difficultés, lorsque, par exemple, les Lorrains évacués dans le Pas-de-Calais avaient réclamé au début de 1940 leur école avec son "caractère spécial, confessionnel et bilingue."<sup>7</sup>

Avec l'occupation allemande, c'est une évolution complète qui se produit, et qui est marquée d'un ostracisme sans comparaison avec la situation consécutive à la guerre de 1870. Alors, en effet, les religieuses avaient été maintenues sur place dans leur fonction moyennant un recyclage linguistique en allemand ; de la sorte, en contribuant à garder le particularisme alsacien-lorrain, elles avaient maintenu l'âme française de cette province. En revanche, après juin 1940, il s'agit d'expulsions ou de soumission idéologique, décidée par l'occupant allemand qui s'est annexé les départements d'Alsace-Lorraine<sup>8</sup> en se référant aux frontières de 1870-1914. Car la germanisation de l'Alsace-Lorraine entraîne ou l'expulsion<sup>9</sup> ou l'incorporation au Reich selon sa formule national-socialiste. En août, les évêques de Metz et de Strasbourg sont expulsés, les noms des villes et des villages sont germanisés. Dès le début de septembre, les religieuses enseignantes sont relevées de leurs fonctions. Et pourquoi ? parce que leur enseignement "n'a pas, dit la circulaire officielle allemande, le caractère qui convient. Le fonctionnaire allemand, par son serment de fidélité au Führer et au peuple allemand, est tenu de travailler entièrement avec toute sa personne et de se mettre au service de l'État national-socialiste."<sup>10</sup> Le décret d'expulsion déclarant "inassimilables"<sup>11</sup> les religieuses enseignantes prévoit leur sécularisation pour le cas où elles voudraient rester sur place<sup>12</sup>.

<sup>6</sup> À l'instigation de son évêque, Mgr Dutoit, le diocèse d'Arras s'est montré particulièrement généreux (en six mois, les dons pour les réfugiés d'Alsace-Lorraine s'élevaient à 2.500.000 fr.)

<sup>7</sup> Lettre du 11 février 1940 à Camille Chautemps, vice-président du Conseil.

<sup>8</sup> En juillet 1940, on apprend même "la présence d'un camp de concentration pour les juifs d'Alsace-Lorraine" (Annales de la congrégation des Soeurs de Saint-Jean-de-Bassel). Pour la Moselle, sur les 691.000 habitants de 1939, on compte : 220.000 expulsés entre septembre et novembre 1940 ; mais aussi 10.000 transplantés dans les Sudètes, en Silésie ou Warthegau ; 10.000 ayant subi des peines variables pour motif politique, passage de prisonniers ou de résistants ; 3540 déportés politiques (860 non rentrés et 71 décédés après la Libération) ; 342 internés ; 19.500 insoumis à la Wehrmacht ; 4500 F.F.I. ; 458 passeurs (Claude Paillart, *L'Occupation*, p. 365).

<sup>9</sup> Les populations expulsées ont été repliées plutôt dans la région parisienne (Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) et dans le Massif Central (le grand séminaire de Strasbourg, par exemple, est réfugié à Clermont-Ferrand).

<sup>10</sup> Circulaire du chef de l'administration civile en Alsace, du 10 septembre 1940, adressée personnellement à chaque religieuse enseignante.

<sup>11</sup> Décret d'expulsion du 6 septembre 1940.

<sup>12</sup> Note conservée dans les archives de la congrégation de Saint-Jean-de-Bassel.

On peut d'ailleurs noter que cette expulsion des religieuses enseignantes par le gouvernement du III<sup>e</sup> Reich, va avoir aussi des conséquences indirectes, même à l' "intérieur".

D'abord, pour répondre à la situation des réfugiés, la loi du 4 septembre 1940 du gouvernement de Vichy rétablit la liberté de l'enseignement congréganiste, avec la faculté de reprendre le costume religieux, afin de permettre aux religieux et religieuses d'enseigner légalement les Alsaciens-Lorrains réfugiés dans "l'intérieur". Et c'est ainsi que, selon la législation française élaborée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre concordataire, puis aménagée par Bismarck, mais à l'encontre de la loi de 1904, les soeurs enseignantes des quatre congrégations d'Alsace-Lorraine, dont nous avons mentionné qu'elles avaient accompagné la population, ont continué à tenir leurs écoles avec leurs propres élèves et leur statut particulier.

Au début, il avait fallu trouver un logement chez les habitants des localités d'accueil. Avec l'occupation et le nouveau statut imposé à l'Alsace-Lorraine par l'occupant, on peut dire que les populations qui le désiraient ont généralement pu être accueillies, même en zone sud. Un certain nombre de religieuses enseignantes ont ainsi trouvé place dans des écoles libres de "l'intérieur" et à certaines d'entre elles est même échue la direction de l'école où elles étaient repliées. C'est ainsi que certaines soeurs enseignantes de la congrégation de la Divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel ont trouvé hébergement et parfois un poste chez les soeurs de la Divine Providence de Portieux, congrégation née comme la leur en 1762 près de Metz et fondée par le même Jean-Marie Moyé. Et à la Libération il est même arrivé que, au lieu de rapatrier en Lorraine toutes ses communautés, cette congrégation a maintenu certaines écoles à "l'intérieur" : par exemple, à Enghien-les-Bains (dont la proximité de Paris s'était avérée fort utile) ou bien à Argentat en Corrèze<sup>13</sup>. En revanche, la situation fut plus "délicate" pour les soeurs enseignantes de la congrégation de la Divine Providence de Ribeauvillé qui demandaient toutes de conserver leur place dans l'école publique ; pour elles, c'était une question de principe ; et elles étaient soutenues par ceux dont l'argumentation était qu' "il ne faut pas que ces soeurs qui ont tant travaillé pour la France soient sur le pavé." Finalement un décret-loi leur a conservé le statut d'institutrices publiques : détachées dans l'enseignement libre, elles "restent fonctionnaires de l'État" dans les écoles, orphelinats, pensionnats, écoles ménagères, où elles exercent leur activité, - école publique et école libre étant alors pour elles placées sur le même plan<sup>14</sup>. C'est ainsi que fut réglée "à l'intérieur" la question scolaire pour les populations évacuées. Les institutrices congréganistes se sont trouvées impliquées dans cette évolution.

Mais une autre conséquence de la présence des religieuses d'Alsace-Lorraine à "l'intérieur" se manifeste aussi. Aux conditions matérielles de cette vie d'aventures s'est ajoutée une expérience spécifique ; ce contact direct avec des régions de "l'intérieur" révélait aux Alsaciens-Lorrains l'ignorance religieuse qui y régnait. Prenant alors conscience du bagage religieux assez privilégié que les exilés portaient avec eux auprès des enfants, beaucoup d'enseignantes ont ainsi renouvelé leur "élan apostolique", en même temps que d'autres religieuses en "faisaient aussi l'expérience à travers des oeuvres sociales ou comme infirmières... Au retour c'est donc avec plus de vigueur que les unes et les autres vont se donner aux mouvements d'apostolat, auprès des jeunes (introduisant une optique nouvelle jusque-là étrangère dans nos écoles confessionnelles) et auprès des adultes."

À l'heure de la débâcle sur les routes de France, c'est un sursaut moral que communiquent autour d'elles bien des congrégations féminines. Innombrables, en effet, sont les maisons religieuses, qui, comme tant de simples presbytères de campagne ou de villes, ont accueilli des réfugiés. Simples gestes de solidarité, jaillissant comme spontanément d'une vie particulièrement attentive à autrui. Certaines ou certains ont même poussé l'hospitalité jusqu'à donner leur propre lit et jusqu'à avoir du mal à trouver une demi-heure par jour afin de faire leur toilette. Autant de simples réactions du coeur. De même, combien de blessés furent soignés par des religieuses. Souvent se sont produits des gestes semblables à celui d'une communauté de Normandie:

"Au moment de la débâcle, nous avons fourni des vêtements civils aux soldats, et chaque fois que c'était

<sup>13</sup> De cette situation devait, par exemple, résulter en 1966 l'absorption d'une communauté alors en voie d'extinction, la Miséricorde de Beaulieu : parce que la supérieure générale de cette congrégation avait fait ses études à l'école d'Argentat à l'époque où était directrice la religieuse qui devait devenir supérieure générale de la congrégation de Saint-Jean-de-Bassel.

<sup>14</sup> L'inspecteur d'Académie du Haut-Rhin, replié à Agen, communique le 21 septembre 1940 : "À partir de ce jour, les soeurs de Ribeauvillé se trouvant en zone libre seront mandatées par mes soins." Et les archives des soeurs de Ribeauvillé conservent un certain nombre de nominations de cette époque : il s'agit de nominations de religieuses institutrices publiques du Haut-Rhin repliées en zone libre et autorisées, sous couvert de leur supérieure, "à exercer provisoirement à l'école libre de filles de ..."

possible aux prisonniers, pour leur permettre de fuir et de se disséminer parmi la population.”

En un premier temps, c’est solidaires de tout le peuple écrasé par la défaite, que ces communautés de “bonnes soeurs”, comme tant de simples prêtres de France, servent leur entourage par ces humbles gestes de voisinage humain, imprégnant de leur dévouement le tissu social dont ils et elles font partie. Cependant ces simples services dictés tout simplement par le cœur sont un sursaut contre la dureté de l’invasion, et apportent une aide morale non négligeable à la population en proie au désarroi. Ce sursaut personnel, d’ordre privé, se conjugue parfois avec l’action des services publics ; ainsi c’est une petite communauté normande qui note :

“Le service des ‘Enfants assistés’ de l’hôpital municipal a fait l’exode avec nous et nous est resté jusqu’en septembre 1944. Quant au pensionnat qui avait fait des étapes différentes de celles de nos malades, il a pu trouver refuge dans une propriété où les classes se faisaient dans des baraques ; et ce provisoire a duré jusqu’en 1948”.

En revanche, il arrive que l’initiative privée soit amenée à se substituer à une administration publique défaillante et dont les responsables, désemparés aux heures les plus dramatiques de la débâcle, ne savent parfois répondre autre chose que : “Débrouillez-vous. Nous ne pouvons rien faire, n’ayant pas reçu d’ordres et n’ayant pas de moyens”.

Dans tous les cas, de la part des “soeurs”, leurs initiatives représentent un sursaut contre le désespoir des civils et des militaires. À travers ces humbles services et le sourire qui les accompagne, c’est comme un refus de démission, une sorte de protestation, d’affirmation en actes : “Non ! Ce n’est pas un anéantissement. La France continue. Nous sommes vos frères, nous sommes vos soeurs. Si le corps est enchaîné, l’âme reste bien vivante ; et rien ne peut nous empêcher, en vous aimant, de vous aider à vous relever.” C’était d’ailleurs le sens du message que Radio-Vatican avait adressé à la France le 6 août 1940<sup>15</sup>. Sans compter que, par les vêtements civils fournis aux prisonniers, ce sursaut du cœur prend parfois déjà une forme patriotique, toute spontanée, de résistance contre l’écrasement et l’asservissement militaires.

Or, peu à peu, on se rend compte que le silence imposé par l’occupant est oppressant et aggrave l’asservissement : par la crainte armée que l’occupant fait peser sur des civils désarmés, l’oppression n’est que plus menaçante ; et, d’autre part, le silence imposé à toute expression de pensée libre dissimule mal la “collaboration”, dont le mot se trouvait dans le 3<sup>e</sup> point de la convention franco-allemande d’armistice<sup>16</sup> et dont Montoire proclame bientôt les conséquences.

Certes, à l’intérieur de chaque communauté la discrétion fait partie du comportement ordinaire ; nous le notions à propos de soeur Yvonne-Aimée. Mais le caractère même des communautés favorise un régime de liberté. Ainsi, à l’heure où certaines pressions du gouvernement de Vichy pèsent sur les établissements publics et cherchent à atteindre les établissements privés, ceux-ci représentent souvent comme des espaces de liberté. Le “loyalisme sans inféodation<sup>17</sup>” proclamé par l’épiscopat français, par exemple, donnait comme un fondement moral à une certaine liberté du corps professoral à l’égard des autorités académiques : qu’il s’agisse du personnel ou des élèves. Sans évoquer ici les juifs ou les personnes traquées qui ont pu être abritées, qu’il suffise de suggérer ce qui fut réalisé tout simplement au niveau du programme ou du contenu des cours ; car multiples ont été les formes dans lesquelles s’est exprimé “l’esprit patriotique<sup>18</sup>”. Ce qui est vrai de l’enseignement scolaire, l’est aussi de la formation ménagère ou professionnelle. De même, c’est ce climat de liberté exempte “de toute compromission politique<sup>19</sup>” que, dans le Limousin, Suzanne Durand requiert “pour travailler à la formation culturelle des futures moni-

<sup>15</sup> Voir le texte de ce message en annexe 3 dans : Charles Molette, *Prêtres, religieux et religieuses dans la résistance au nazisme, 1940-1945*, Fayard, Paris, 1995, p. 158-159.

<sup>16</sup> “[...] Le gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d’une manière correcte.” (cit. in Amiral Auphan, *Histoire élémentaire de Vichy*, Paris, 1971, p. 48).

<sup>17</sup> Déclaration de l’Assemblée des Cardinaux et Archevêques (A.C.A.) du 24 juillet 1941.

<sup>18</sup> Dans une école de l’Ouest, pour chaque 11 novembre, on invitait, pour célébrer le “vainqueur de Verdun”, les anciens de la guerre de 1914 avec leurs décorations et leurs récits de la guerre des tranchées. Et les enfants disaient : “Alors, c’est ça les Allemands ! Pourquoi viennent-ils toujours chez nous ?” Et les “poilus” leur apprenaient des chants patriotiques...” Dans une autre école, tenue par des soeurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, l’inspection académique s’étant inquiétée du contenu du programme d’une fête patronale, la directrice en soumet le programme aux deux fonctionnaires qui après examen apposent leur signature ; mais ce qui n’était pas écrit, c’était l’effet produit par le jeu des couleurs des corsages (bleu, blanc, rouge). Que d’exemples de ce genre !

<sup>19</sup> S.M. Durand, *La Corde raide*, Le Puy-Paris, 1951, p. 23.

trices” de centres de promotion féminine; or ce souci de liberté, elle le trouve particulièrement parmi ses collaboratrices religieuses ; ainsi, à Cadouin (Dordogne), cette Mère Granier, fille de la Charité :

“Dans son centre de formation rurale et ménagère, elle rassemble 120 stagiaires, réparties en des sections variées suivant les différents niveaux et les dispositions de chacune. À maintes reprises, les services de la Jeunesse se sont offerts à l’aider, mais elle s’est toujours refusée ...[concluant :] Je garde ma liberté totale à l’égard de Vichy. <sup>20</sup>”

La division du pays en différentes zones, la dissolution des groupements catholiques, la surveillance de toute expression publique de la vie personnelle traduisaient un climat nouveau.

De plus, la politique de discrimination à l’égard des étrangers imposée par le régime de Vichy révéla vite la situation imposée par l’occupant. Nombreuses sont les congrégations religieuses qui à des titres divers furent affectées par les mesures prises dès le mois d’août 1940 en zone occupée (et on n’a même jamais su ce qu’était devenue une religieuse écossaise appartenant à la congrégation de Saint-Martin de Bourgueil qui travaillait à l’hôpital de Bléré, lieu qui pouvait assurément être soupçonné de servir de passage pour la zone sud). En tout cas, jusqu’à la fin de l’année 1940, nombreuses furent ainsi les rafles exécutées, principalement parmi les sujets anglais et canadiens au sein de diverses congrégations masculines et féminines<sup>21</sup> par des gendarmes français, dans la région parisienne, dans l’Orléanais, en Touraine, dans l’Ouest, en Bretagne, comme dans l’Est ou le Sud-Est. Plus ou moins bien traitées, les religieuses sont rassemblées au camp Vauban à Besançon<sup>22</sup>, puis transférées en mai 1941 à l’hôtel Continental à Vittel ; les Belges (de Notre-Dame de Sion, par exemple) sont internées à Troyes<sup>23</sup>. Sans doute, de la part de l’occupant, y avait-il dans ces mesures le souci de pourchasser les ressortissants d’une nation avec laquelle le Reich était en guerre; mais, pour les intéressés, cet internement était perçu comme une atteinte à la catholicité de l’Église, telle que vécue à l’échelon de la petite communauté locale.

Très vite aussi, l’internement des juifs étrangers requiert le secours de communautés religieuses. Dès l’automne 1940, en effet, plusieurs congrégations féminines se soucient de ces internés.

Peut-être faut-il se rappeler que, trois jours après l’ordonnance allemande du 27 septembre sur les “mesures contre les juifs”, lors du conseil des ministres du 1<sup>er</sup> octobre 1940, le maréchal Pétain <sup>24</sup>est intervenu personnellement “pour que la justice et l’enseignement n’emploient plus aucun juif.” Dès lors se sont succédé les lois “françaises” : du 3 octobre “portant statut des juifs”, du 4 octobre “sur les ressortissants étrangers de race juive”, des 7 et 11 octobre “sur le statut des juifs indigènes des départements de l’Algérie”, etc. Outre leurs effets directs d’internement, ces mesures discriminatoires et spoliatrices jettent le trouble dans les esprits.

De plus, dans les camps d’internement du Sud-Ouest, qui avaient jadis servi pour des réfugiés espagnols, voici que le 24 octobre 1940, aussitôt après la poignée de mains de Montoire, un convoi allemand de neuf trains, qui venait d’attendre vingt quatre heures pour franchir la ligne de démarcation, amène en zone sud 6358 juifs allemands originaires du pays de Bade et du Palatinat, raflés en hâte pour être expulsés d’Allemagne et transiter par la zone non occupée de la France afin de gagner Madagascar, colonie française que Hitler veut transformer en un immense

<sup>20</sup> S.M. Durand, *La Corderaide*, Le Puy- Paris, 1951, p. 33-34.

<sup>21</sup> Soeurs de la Sagesse, Saint-Thomas-de-Villeneuve, communautés de la région parisienne des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, etc., d’une manière peut-être moins systématique chez les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.

<sup>22</sup> “Où séjourneront 427 religieuses, de 80 ordres [ou congrégations] différents, surtout des Anglaises, des Canadiennes, des Irlandaises, des Indiennes.” (Archives des Filles du Saint-Esprit, de Saint-Brieuc).

<sup>23</sup> Les membres des congrégations masculines sont internés à Saint-Denis: 5 sujets britanniques saisis à Notre-Dame-de-Lumières en Lubéron (donc en zone dite “libre”), restent internés jusqu’à la Libération (Bernard Cousin, *Notre-Dame-de-Lumières* <Paris, D.d.B., 1981, p. 187> signale aussi qu’en 1940 “treize Oblats sud-africains, et donc sujets anglais, partent rapidement, alors que le mois de juillet voit l’arrivée de vingt-trois pères polonais repliés”); 12 religieux canadiens de Sainte-Marie de Tinchebray, sont internés à Saint-Denis et à Drancy, etc.

<sup>24</sup> Témoignage du ministre Paul Baudoin, rapporté par Michel Riquet, *Chrétiens de France etc.*, p. 88.

ghetto<sup>25</sup>.

Or, c'étaient des conditions déplorables pour ceux qui étaient amenés dans ces camps ; et cela malgré la loi, du 17 novembre 1940, relative à la surveillance des camps. Aussi, à l'instigation de l'abbé Alexandre Glasberg qui l'avait alerté, le cardinal Gerlier "est intervenu à Vichy en décembre 1940, par le canal de Mgr Guerry, pour protester contre les conditions d'internement des Juifs étrangers à Gurs."<sup>26</sup> Cette situation va être aussi à l'origine de diverses entreprises de sauvetage dont plusieurs ont été effectuées par des congrégations féminines comme celle des Soeurs de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue ; de plus, ces religieuses placent les enfants d'âge scolaire dans leurs établissements ou d'autres établissements des environs, ou bien à Montauban - parfois avec la recommandation de Mgr Théas - dans des écoles des soeurs de l'Union de Notre-Dame de Charité, etc. C'est ainsi que, dès l'automne 1940, tout un réseau de sauvetage d'internés juifs fonctionne dans le midi, et particulièrement dans le sud-ouest, avec plusieurs établissements tenus par des religieuses. En outre, en 1941, pour les internés juifs du camp de Gurs, Pie XII fait parvenir deux mille dollars, produit d'une quête effectuée aux États-Unis<sup>27</sup>, ce dont les juifs du camp de Gurs sont d'ailleurs particulièrement reconnaissants à Pie XII<sup>28</sup>, qui recommence le même don les années suivantes, par l'intermédiaire de Mgr Saliège.

Dans la définition et l'exécution d'une législation d'exception qui s'appuyait sur le point 19 du texte de la convention d'armistice, il ne faut se cacher ni le rôle déterminant des fonctionnaires de Vichy, qui appliquaient salement des mesures inqualifiables, ni le climat de délation ou de trahison qui se développait, même en zone sud. Ce contexte a d'autant moins facilité une réaction chrétienne unanime que bien des milieux chrétiens se berçaient d'illusions. Or le régime de Vichy entretenait ces illusions, aussi bien par les sentiments qu'il affichait que par les qualités et mérites passés de certains hommes auxquels il avait fait appel. Les religieuses n'avaient ni informations particulières, ni organisation de renseignements adaptée à la situation. C'est donc plutôt au coup par coup, en réponse à la situation locale que chaque petite communauté de "soeurs" a répondu dans les années 1940-1941, comme instinctivement, par une sorte de sursaut du coeur qui s'est mis à sourdre, clandestin, pour soutenir l'entourage et son moral.

Aussi l'évolution de la situation rend-elle manifeste que les réactions peuvent être spontanément différentes. On sait, par exemple, comment, en zone dite "libre", Emmanuel Mounier, interné au début de 1942, fit une expérience contrastée auprès des soeurs de l'hôpital d'Aubenas. D'une part, la supérieure, dûment chapitrée par le commissaire de la prison de Vals-les-Bains, reproche à Mounier sa prétention à porter le souci de perdre son âme que court alors la France : "Il faut d'abord, lui rétorque-t-elle, sauver son âme ; celle des autres ou de notre pays nous n'en

<sup>25</sup> [coll.], *Les camps du Sud-Ouest de la France*, Toulouse, Privat, 1994, p. 97-118.

Le même 24 octobre, De Gaulle, à qui se ralliaient l'un après l'autre les pays de l'Afrique noire française, arrive à Brazzaville. Prenant acte du sens de l'engagement de Montoire par lequel "la collaboration de Vichy avec l'ennemi était officiellement proclamée", il comprend qu'il lui incombe "désormais [...] d'exercer dans les territoires libérés les attributions d'un gouvernement [...] Je fixai, en terre française, à Brazzaville, le 27 octobre, cette position nationale et internationale par un manifeste, deux ordonnances et une déclaration organique dont l'ensemble allait constituer la charte de mon action." (De Gaulle, *Mémoires de Guerre*, t. I, ch. IV "L'Afrique").

La solution Madagascar requérait non seulement la "collaboration" de la France, mais aussi celle de l'Espagne et la défaite de l'Angleterre. Or, en février 1941 Hitler "déclara qu'étant donné la difficulté de mise en pratique du plan Madagascar, il 'pensait à de nombreuses choses sous une forme différente et qui n'était pas précisément plus amicale' (Christopher Browning, "L'origine de la solution finale : du contexte militaire et politique à la prise de décision, 1939-1945", cit. p. 163 dans : François Bédarida, *La politique nazie d'extermination*, Paris, 1989).

D'autre part, on sait que les Britanniques débarquent à Diégo-Suarez le 6 mai 1942.

<sup>26</sup> Voir : Colloque de Grenoble 1976, *Églises et chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, Presses universitaires de Lyon, 1978, p. 208.

<sup>27</sup> Léon Papelux, *L'action caritative du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre (1939-1945)*, Bruxelles - Rome, 1991, p. 148 (voir les documents dans *Actes et Documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, t. VIII, p. 136, 257). Germaine Ribière a évoqué "ce don peu connu [qui] a permis de financer en partie les activités de l'aumônerie catholique, qui a fait un travail considérable, notamment l'abbé Lagarde et le P. Braun, qui était aumônier des camps depuis les premiers camps pour les réfugiés espagnols. Ce travail est à l'origine du Secours catholique, qui a été fondé à la fin de la guerre." (Colloque de Grenoble, p. 211).

<sup>28</sup> Un interné de Gurs, Julius Turner, compose même une peinture représentant la distribution de ces dons sous un portrait de Pie XII bénissant (reproduction dans Charles Molette, *Prêtres, religieux et religieuses...*, p. 36).

avons pas la charge.” Mais Mounier se souvient aussi : “Je suis infiniment reconnaissant à une ou deux bonnes soeurs qui dans leur silence déconcerté et chargé de bonne volonté ont été nos véritables médiatrices.<sup>29</sup>”

2°) C'est peut-être surtout à partir des années 1942-1943 que la vie journalière des “soeurs” s'est trouvée, d'une manière plus générale, aux prises avec des responsabilités inédites, tant par les “engagements” qu'elles ont pu croire devoir prendre que par les différentes formes d'aide qu'elles ont eu à apporter, en particulier en faveur des juifs .

### La vie journalière des religieuses et leurs “engagements” multiples

La dernière notation du témoignage d'Emmanuel Mounier nous introduit au chapitre de la vie journalière des religieuses et laisse voir combien il est difficile, comme nous le notions dans l'introduction, de tout savoir de ce passé. En l'occurrence, c'était une certaine discrétion qui avait retenu Emmanuel Mounier de révéler les différences d'attitude au sein d'une même communauté. En outre, il y a aussi une certaine discrétion de la vie en communauté qui peut aboutir au fait suivant : c'est à la mort de celle qui avait été leur supérieure générale dans les années 1934-53 qu'en ouvrant son armoire les religieuses ont découvert sa croix de guerre avec la citation concernant son attitude de résistance pendant l'occupation<sup>30</sup> . Car la clandestinité était bien aussi une exigence de toute forme de résistance<sup>31</sup>.

Cette situation impose des difficultés lorsqu'il s'agit de se faire une idée de la vie journalière des religieuses à l'époque. Quelques notations empruntées à diverses communautés de différents bourgs de Normandie peuvent nous y introduire. Très fréquemment, en effet, sont signalés des envois réguliers de colis aux prisonniers et aux travailleurs (une trentaine par semaine, précise une petite communauté de Normandie) ; des gestes de ce genre, s'ils ne peuvent être recensés comme actes de “résistance” proprement dits, témoignent du moins de la volonté d'un sursaut spontané de l'esprit et du coeur, ainsi que du souci d'entraîner dans ces services le réseau de relations de la communauté. Ailleurs, ce qui est noté, c'est l'accueil fréquent de voyageurs bloqués le soir par l'absence de trains ; cette réaction n'est plus seulement un service de voisinage ; car ce geste revient aussi à offrir la possibilité de ne pas être soumis à des contrôles d'identité. Et puis, souligne une communauté, “dans un pays où tout le monde se connaît, ce que nous avons vécu, c'est une vie dure sans privilèges: non seulement on savait alentour que, de notre part, il n'y avait pas de recours au marché noir, mais qu'il y avait même - dans toute la mesure du possible - partage en matière de ravitaillement avec la population des environs ; fourniture de vêtements civils à des personnes venant solliciter pour des parachutistes alliés tombés dans la campagne, etc.” Entre mille autres, quelques exemples:

“Très souvent sollicitées, nous avons répondu aussi souvent que possible” - “Nous avons hébergé deux fillettes dont les parents avaient été exécutés par les Allemands” - “En classe de Math-Elém, vous prendrez Michèle: elle ne pourra pas venir régulièrement; mais ne lui posez aucune question; tâchez seulement de lui donner des compléments d'explication pour pallier ses absences [dans la famille de ladite Michèle on avait caché des aviateurs anglais et organisé leur évasion; la maman finit par être déportée et mourir en camp de concentration en novembre 1944]” - “Nous avons souvent embauché à la communauté des jeunes gens susceptibles d'être réquisitionnés pour le S.T.O., ce qui en a empêché quelques-uns de partir en Allemagne” - “Nous avons falsifié beaucoup de radiographies pour rendre les jeunes inaptés au S.T.O.” - “Les séminaristes requis se réfugiaient chez nous et par-

<sup>29</sup> Copie de ce témoignage dans mes archives. Sur l'arrestation et les conditions de l'internement d'Emmanuel Mounier, voir : *Mounier et sa génération*, Éd. du Seuil, Paris, 1956, p. 316-358.

<sup>30</sup> Rétrospectivement, les religieuses ont alors compris à quoi avait servi pendant l'occupation le pré de 7 hectares, géré par l'abbaye; elles ont compris que ce pré avait été utilisé pour y recevoir des parachutistes, et donc pourquoi un matin on avait constaté que tel cerisier était tout cassé “comme si un poids était tombé dessus” alors que dans la nuit il n'y avait eu ni orage ni tempête, et pourquoi des élèves avaient dit que “parfois ils voyaient passer des hommes dans la nuit, traînant derrière eux ‘comme un grand drap’, et se réfugier dans les granges du clos de l'abbaye” (Archives des Soeurs de Saint-Martin de Bourgueil).

<sup>31</sup> C'est en se retrouvant à Dachau que le P. Sommet et le P. Riquet, d'une même communauté, ont chacun découvert l'activité de l'autre.

taient clandestinement la nuit les uns après les autres pour rejoindre les résistants dans le maquis.<sup>32</sup> ”

Dans ces divers cas, apparaît l'exigence d'une discrétion, d'un genre plus spécifique, répondant à la situation d'un pays occupé et sous surveillance policière constante. Que d'exemples dans toutes les régions, en Bretagne ou en Vendée, dans le Centre ou dans le Midi ; d'ailleurs les ramifications d'une congrégation permettent de faire passer d'Alsace dans différentes maisons des Pyrénées-Atlantiques, en passant par la Suisse, une famille pourchassée par la Gestapo pour ses liens avec l'armée secrète et la résistance, ou bien de changer le nom d'une fillette en l'envoyant d'une maison de Nice dans une maison du Poitou. Et c'est bien le coeur mis à ces services rendus, qui apparaît dans le cas où l'initiative a été déjouée ; ainsi une communauté, qui n'oublie pas le jeune requis qu'elle a caché sous un faux nom, ajoute comme avec remords : “Mais à l'heure où la population nous a envahies, il a été dénoncé, et pris par les Allemands au moment où il écoutait une émission anglaise.”

Que de cas, en effet, où sont relevés les ravages causés par des infiltrations de la Gestapo ou des trahisons par d'autres Français. Cette situation aussi est, pour les religieuses, un aspect des conditions de la vie journalière. À Briouze, par exemple, “si la résistance était organisée, la trahison existait aussi et les dénonciations étaient nombreuses” ; il fallait être attentif “aux traîtres, dont un en particulier circulait dans la ville d'Alençon avec une traction avant noire, sans compter le traître J. qui a réussi à prendre des blessés dans l'hôpital, à les emporter et à les abandonner dans la campagne avec leur tenue de malade et une balle dans la nuque” ; à Argentan, “les résistants étaient dénoncés, emprisonnés, fusillés”.

Ailleurs, “le curé d'un village voisin nous amène un parachutiste qui se disait canadien; nous l'hébergions, lui disant de ne pas se montrer ; un jour il a demandé de porter une lettre à une personne de la ville dont il donna l'adresse. Ceci nous parut suspect et nous remîmes la lettre à notre médecin qui, comprenant que c'était un espion à la solde de la Gestapo, l'emmena dans le bois voisin pour lui faire connaître le maquis; il fut fusillé.”

Dans bien des cas, l'attitude des religieuses hospitalières s'inscrit dans le prolongement de leur souci de sauver des vies humaines. Assurément, nous l'évoquions tout à l'heure, le cas de Mère Yvonne-Aimée, des Augustines de la Miséricorde de Malestroit (Morbihan), est bien connu, non seulement par les faits extraordinaires qui ont marqué sa vie, mais non moins par les services qu'avec sa communauté elle a rendus à la “résistance”, facilitant à des combattants français leur évasion vers la zone sud, hébergeant des aviateurs alliés tombés lors des raids sur Saint-Nazaire, des parachutistes, des maquisards qu'elle a accueillis et soignés, dans l'hôpital de la communauté occupé par les Allemands ; et même de février à juin 1944 le général Audibert, chef de la Résistance de l'Ouest traqué par la Gestapo, fut accueilli dans l'hôpital alors qu'au rez-de-chaussée de la maison affluaient les blessés allemands. Ce cas haut en couleurs est bien connu.

Et il ne serait pas possible de mentionner tant d'autres cas, innombrables, qui s'inscrivaient dans ce qu'on a appelé la “Résistance”. Par exemple, les huit soeurs de la Charité de Nevers, qui ont reçu des citations et décorations pour l'activité de résistance qui a marqué leur service hospitalier. Ou bien les religieuses du Saint-Sacrement de Valence, dont les hôpitaux (Die, Vaison, Valréas, etc.), de par leur situation géographique, ont abrité et soigné des maquisards, ayant parfois à affronter la menace des mitraillettes, surtout bien évidemment dans le cas des hôpitaux qui étaient les plus proches du Vercors, etc., etc. Des cas semblables, de bien des congrégations hospitalières peuvent être recueillis du nord au midi et d'est en ouest. Quant aux difficultés rencontrées, elles ne provenaient pas seulement de la crainte d'interventions de la Gestapo ou de la délation des voisins, il y eut aussi toutes sortes d'entraves de l'administration française elle-même, surtout par exemple lorsque l'hôpital dépendait des autorités civiles ; ainsi, à l'hôpital-hospice communal de Beaune-la-Rolande, ville célèbre par le camp des juifs qui y étaient internés, le maire qui était président du conseil d'administration de l'hôpital, a demandé à la supérieure générale des Soeurs de la Présentation de Tours “le rappel d'urgence et son remplacement immédiat” de soeur Saint-Raphaël, qui, malgré les avertissements “a continué, disait-il, sa manière d'agir, allant même jusqu'à commettre des fautes graves susceptibles d'engager la responsabilité de l'administration de notre établissement.”<sup>33</sup> ”

Les religieuses ont d'ailleurs appris aussi qu'il leur fallait se défier même de la gendarmerie française; entre des centaines, nous ne citerons qu'un cas, assez éloquent par lui-même :

“Un maquisard ayant été blessé par balle à la colonne vertébrale fut amené à la clinique pour y être opéré.

<sup>32</sup> Souvenir de soeur Suzanne Marécaille, de la congrégation des Franciscaines de Notre-Dame-de-Pitié de Perrou (Orne), alors infirmière à Chartres.

<sup>33</sup> Lettre du 9 avril 1943.

Le lendemain, le gendarme est venu l'interroger. Comme il ne répondait pas, le gendarme me questionne : 'Qu'a-t-il dit en se réveillant ?' Je lui répondis : 1°) le blessé n'a pas parlé; 2°) s'il l'avait fait je ne le répèterais pas; sous le choc opératoire il n'est pas en possession de tous ses moyens; ce serait un viol moral de se servir de ses paroles.

- C'est un petit jeu qui peut vous coûter cher.

- Monsieur, rappelez-vous : vous avez été opéré vous-même ; si je répétais ce que vous avez dit au moment de votre réveil, vous seriez gêné.

- Qu'est-ce que j'ai dit ?

- Je le garde pour moi, mais je saurai m'en servir s'il le faut.

- Alors, nous sommes quittes, dit-il en me tendant la main.

J'ai ignoré son geste en gardant mes mains dans mon tablier ; et je l'ai éconduit."

**Une congrégation a donné comme conclusion de l'évocation de cette vie journalière :**

"Ces jours de souffrance, physique et morale, de danger continu, de travail harassant, de voisinage de la mort, ont été aussi, de l'avis de celles qui les ont vécus, des jours de don, d'oubli, de dépassement de soi, des jours exaltants de vie intense dans l'accomplissement d'un devoir héroïque mais urgent.<sup>34</sup>"

**Et une des soeurs de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue a apporté une note de conclusion assez significative :**

"Il est vrai que nous n'avions aucune formation politique; mais nous étions Françaises et nous avons peut-être la formation du coeur."

Très souvent la seule réponse à une question posée sur leur "engagement" est du genre de celle-ci :

"Je pense que cela allait tellement de soi que l'accueil, les services rendus, les gens cachés, les blessés soignés, etc. tout cela s'est fait tout naturellement. Nous n'avons jamais pensé que c'était, comme vous dites, un 'engagement'. C'était normal, même quand c'était risqué. D'ailleurs, à cette époque, c'était évident qu'il ne fallait pas poser de question. Personne n'a jamais pensé à nous réclamer prudence et silence; c'était tellement naturel. Chacun faisait de son mieux et pour le mieux : pour le Bon Dieu et pour ceux qu'Il nous envoyait. C'est tout. Et puis, c'était tout simplement l'évangile. Alors, quoi ?"

Tel est le témoignage de ces quelque cent mille religieuses qui voulaient seulement être la providence des pauvres : accueillir les réfugiés; visiter les prisonniers (par exemple, pour ceux de l'école des Roches, mère Laurentia Sibien<sup>35</sup>, des bénédictines de Verneuil-sur-Avre ; ou bien, pour les camps de la Nièvre, les Petites Soeurs de l'Assomption de Clamecy et Fourchambault) ; ou favoriser leur évasion<sup>36</sup> ; donner des vêtements civils à des soldats sur le point d'être emmenés dans les camps de prisonniers; donner une soupe à un parachutiste, cacher et soigner un autre (un agent anglais enregistré à l'hôpital sous le nom de "Soeur Marie la Brûlée<sup>37</sup>"); faciliter des évasions (comme chez les soeurs de la Sainte-Agonie, de Paris, qui visitaient les prisonniers à la Croix-de-Berny<sup>38</sup>); truquer des radiographies (pour faire échapper des jeunes au S.T.O.); franchir et faire franchir des barrages (comme à Vierzon dans les deux sens avec un panier de provisions à double fond où étaient cachés des messages à l'aller et des réponses au retour), etc. C'est dans leur vie humaine sur le chemin de leurs frères humains qu'en ces heures dramatiques, et au péril de leur vie, de simples "bonnes soeurs" ont accompli toutes les "oeuvres de miséricorde" recensées dans les ouvrages de théologie morale ; et ce dévouement, elles l'ont enfoui dans le silence de leur vie religieuse des dizaines de milliers de fois, jusques et y compris par l'ensevelissement des morts, comme l'ont fait les Franciscaines missionnaires de Marie de Lyon, après le

<sup>34</sup> Conclusion du rapport de 8 pages de la congrégation des soeurs du Bon-Sauveur de Caen.

<sup>35</sup> Voir Charles Molette, *Un chemin de feu, Mère Laurentia Sibien (1891-1943)*, Paris, 1979, 184 p.

<sup>36</sup> Soeur André Paillard, de la congrégation de Saint-Joseph-de-Cluny, qui pénétrait dans le camp de prisonniers installé à Dijon, "emmenait les prisonniers pour des soins dentaires et elle s'arrangeait pour ne pas les ramener." (Archives de la congrégation). Dans l'Allier, les Petites Soeurs de l'Assomption eurent aussi "leur part".

<sup>37</sup> Archives des Soeurs du Très Saint-Sacrement et de la Charité, de Bourges.

<sup>38</sup> Témoignage de soeur Marie-Vianney, qui indique aussi que la communauté a logé, à partir de février 1942, le colonel Claude Arnould, chef du réseau Jade-Amicol dépendant de l'Intelligence Service. Que de services ces religieuses ont rendus, depuis qu'elles avaient hébergé le père Dieuzayde, jésuite de Bordeaux, aumônier de l'A.C.J.F., qui, refusant la défaite, voulait lutter contre l'envahissement des coeurs par la propagande nazie. Au camp Bernard Rollot à Bâreges, dès l'été 1940, il stimule les courages; ses disciples font passer les cols à des prisonniers évadés ou à des Français en route vers Londres. À Bordeaux, il est l'âme du réseau Jade-Amicol, qui comptera 1200 agents parmi ses disciples (dix-neuf y laisseront leur vie ; voir Michel Riquet, *Chrétiens de France...*, p. 80-81).

massacre des prisonniers du fort Montluc le 20 août 1944, à Saint-Genis-Laval<sup>39</sup>.

La même attitude de dévouement caché marqua aussi l'activité de la Mère Marie, religieuse orthodoxe qui, rue de Lourmel à Paris, avait fondé l'Action orthodoxe pour faire se rencontrer les plus pauvres avec des prêtres et des intellectuels. Dès le début de l'occupation allemande, tout en se refusant résolument à une résistance militaire, elle cache avec le desservant de la chapelle, le père Dimitri Klepinine, ceux qui sont traqués par la Gestapo, des évadés russes, des résistants français et russes, et en particulier les Juifs, donnant de faux certificats de baptême, de faux papiers d'identité. Lorsqu'elle est arrêtée le 8 février 1943, le policier crie à sa mère, Mme Zofia Pilenko : "Vous ne reverrez jamais votre fille!" Mère Marie, internée à Romainville, est déportée à la fin d'avril à Ravensbrück où elle meurt dans la chambre à gaz le 31 mars 1945. Peu avant son arrestation, elle avait écrit :

"Je suis Ton message. Jette-moi comme une torche dans la nuit. Que tous voient, que tous apprennent ce que Tu demandes aux humains, quelle sorte de Tes serviteurs Tu envoies au sacrifice."<sup>40</sup>

Ce message livrait aussi l'inspiration de beaucoup de religieuses; et nous aurons l'occasion de voir jusqu'où dans certains cas est allée cette attitude. Mais il est peut-être un point qui vaut la peine d'être évoqué d'une façon toute particulière : c'est l'aide aux juifs et les "passages".

### Aide aux Juifs et médailles Yad Vashem, "passeurs"

L'attitude du régime de Vichy à l'égard des juifs fut en effet une sorte de révélateur : d'une part, en manifestant ce que représentait pour ce régime la véritable nature de la "collaboration" - proclamée - avec le nazisme, et, d'autre part, en mettant à l'épreuve la réaction des clercs et religieux, comme d'un certain nombre de Français, qui, par suite des mesures de police traduisant l'antisémitisme, prenaient conscience de l'enjeu de la politique qui était alors menée.

De la part des congrégations féminines, indépendamment de toute sorte de livre d'or, force est de reconnaître que l'aide aux juifs, et peut-être surtout à des juives, est véritablement un fait massif, journalier et universel : "Nous n'avons jamais refusé de cacher les Juifs qui nous le demandaient, ou qu'on nous envoyait ; toutefois il fallait beaucoup de prudence, car la maison fut très vite contrôlée par les Allemands; nous avons cependant pu camoufler deux Juives, l'une parmi les employées, et l'autre parmi les enfants du pensionnat". Dans combien de maisons d'enseignement catholique à travers toute la France, le contrôle administratif civil, moindre que celui qui était imposé aux fonctionnaires, a permis à bien des établissements de cacher des enfants juifs, quitte à les faire changer de nom lorsqu'on était obligé de les envoyer à l'autre bout de la France dans une autre maison de la même congrégation, etc., comme ce fut le cas que réglèrent immédiatement les religieuses de cet internat de Senlis où un garçon de cinq ans venait de déclarer candidement à ses petits camarades : "À Paris, je portais une étoile jaune!"

En zone occupée, de Normandie ou de Bretagne, que de témoignages sont parvenus. Ainsi, dans diverses maisons de leur congrégation, les Franciscaines de N.-D. de Pitié de Perrou (Orne) ont caché des familles juives qu'elles ont dispersées dans les pavillons de la maison de retraite jusqu'à ce que, prévenues d'une dénonciation, elles aient fait partir leurs hôtes un jour de 1944 à cinq heures du matin. Dans le Morbihan, dans un pensionnat des Soeurs du Sacré-Coeur (de Saint-Jacut-les-Pins), est réfugiée et cachée avec beaucoup de précautions une famille juive dont le papa avait été dénoncé par une voisine ; cette clandestinité lui est assurée jusqu'à ce que la dénonciatrice vienne s'informer, en l'appelant par son nom, d'un des garçons qui à ce moment précis était en train de jouer dans le parc...sous un autre nom que le sien propre; par prudence, toute la famille est le jour même expédiée dans une autre maison de la congrégation : elle sera sauvée, mais ne reverra jamais le papa passé à la chambre à gaz. Parmi les dames pensionnaires de l'abbaye des Bénédictines de Lisieux, un avocat de la ville a fait loger plusieurs françaises israélites...jusqu'à ce qu'un rédacteur de *L'Oeuvre* fasse "paraître un article fielleux dans lequel il laissait présumer la présence de Juives parmi les dames pensionnaires de l'abbaye". D'autres congrégations normandes ont hébergé des israélites dans leurs maisons parisiennes : Sainte Madeleine Postel (de Saint-Sauveur-le-Vicomte) à Plaisance ; Sacré-Coeur de Coutances dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement ; Notre-Dame de Charité (de Caen) à Chevilly-la-Rue, etc.

En zone sud aussi, que ne trouve-t-on pas : en Corrèze, avec l'abbé Alvistre et Edmond

<sup>39</sup> Archives des Franciscaines missionnaires de Marie.

<sup>40</sup> *Voix et Visages*, Bulletin mensuel de l'A.D.I.R., n° 102, janv.-fév. 1966, p. 1 à 3. Sur Mère Marie, voir *Le sacrement du frère*, éd. Le Sel de la terre, Pully (Suisse), 1995, 200 p.

Michelet, ce sont les soeurs de la Miséricorde de Beaulieu ; dans le Tarn-et-Garonne, avec l'appui de Mgr Théas, les Filles de Jésus de Vaylats ; à Toulouse, les différentes maisons des soeurs de Notre-Dame-du-Calvaire de Gramat, etc.

Bien évidemment, les religieuses de Notre-Dame de Sion dans leurs différentes maisons ont hébergé des israélites et leur sont venues en aide de diverses manières, en maintenant ouvertes leurs écoles de Saint-Omer et du Mans (grâce à des familles amies, des locaux furent prêtés en ville pour les diverses classes). Leur centre social en plein ghetto parisien est venu en aide à de nombreux israélites, dont les enfants ont pu être placés et nourris à la campagne. Leur école de Grandbourg abrita sous de faux noms des fillettes juives. De même en fut-il en zone initialement non occupée, comme à Marseille où des juifs traqués ont reçu cartes d'identité et d'alimentation, à Grenoble où 800 familles menacées ont été aidées, cachées, visitées (hébergement, fausses cartes, passages en Suisse, etc.), à Lyon aussi, où, outre cette aide aux juifs, la maison devint un relais du Vercors (le courrier de Paris pour le maquis arrivait chaque semaine; un jour des sacs de sucre pour les confitures et mille caleçons durent être évacués en hâte à l'annonce d'une perquisition). On ne peut pas non plus passer sous silence l'attitude de Soeur Cécile Habig<sup>41</sup>, strasbourgeoise, elle aussi de Notre-Dame-de-Sion, directrice d'une école française à Budapest, qui y a aidé de nombreux évadés et sauvé de nombreux juifs (notamment enfants).

Dans la région lyonnaise l'action en faveur des juifs est un chapitre bien connu parce que généralement étudié et célébré avec une certaine ferveur par les survivants<sup>42</sup>. Le 6<sup>ème</sup>-7<sup>ème</sup> des *Cahiers du Témoignage chrétien*, diffusé en avril-mai 1942 dénonçait l'action des antisémites. Or, parallèlement, se développait l'action du père Chaillet, de l'abbé Glasberg, de l'Amitié chrétienne ; tout ce mouvement a été souvent évoqué. Au risque d'oublier que, dans le même temps, d'autres exemples ne manquaient pas dans d'autres cercles : ainsi, les religieuses de Jésus-Marie, congrégation lyonnaise, ont hébergé parmi leurs élèves des israélites, - non seulement à Lyon mais aussi dans les Vosges ; de même, en 1943, la supérieure des Petites Soeurs de la Sainte-Enfance, autre communauté lyonnaise, "après avoir recueilli plus de vingt fillettes et jeunes filles, également israélites, a dû s'en séparer sur une dénonciation, mais après avoir pris toutes les dispositions utiles pour répartir ses protégées dans diverses familles ou communautés, et avoir assuré leur entretien et leur nourriture sans carte d'alimentation."<sup>43</sup> Dans combien de cas, d'ailleurs, c'est le cardinal Gerlier qui adressait aux communautés ceux et celles qui étaient en péril.

La question des camps du Sud-Ouest, dont il a déjà été question plus haut, commence aussi à être mieux connue<sup>44</sup>. Et la présente recherche a apporté quelques compléments ou précisions. Par leur maison de Montauban, avec soeur Adeline Brachet (n° 5314<sup>45</sup>) les soeurs de Notre-Dame de Charité d'Evron ont été mêlées à la protection des juifs que leur envoyait Mgr

<sup>41</sup> Témoignage de Paul Lemaire, président de l'Amicale des Évadés de Hongrie, qui signale aussi que cette religieuse a ramené en France la plus grande partie de sa congrégation, "malgré les Allemands... et les Russes".

<sup>42</sup> Pour une première approche de la question, il est possible de se référer à :

- Actes du colloque de Grenoble 1976 (Lyon, 1978) et Actes du colloque de Lyon 1978 (Lyon, 1982)  
- *Les Juifs sous l'occupation, Recueil des 184 textes officiels français et allemands 1940-1944* (Centre de documentation juive contemporaine, 1982)

- Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz, Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France 1942*, Paris, Fayard, 1983.

- François Delpech, *Sur les juifs, Études d'histoire contemporaine*, Presses universitaires de Lyon, 1984.

- Henri de Lubac, *Résistance chrétienne à l'antisémitisme. Souvenirs 1940-1944*, Paris, Fayard, 1988.

- Renée Bédarida, *Pierre Chaillet, Témoin de la résistance spirituelle*, Paris, Fayard, 1988.

- Lucien Lazare, *L'Abbé Glasberg*, Paris, Cerf, 1990.

<sup>43</sup> Lettre de J. Marchiani, secrétaire général de l'Office départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la guerre et Pupilles de la Nation de Lyon, au Commissaire régional de la République de Lyon, 6 septembre 1944.

<sup>44</sup> - [coll.], *Les camps du sud-ouest de la France, exclusion, internement et déportation, 1943-1945*, Toulouse, Privat, 1994.

- Sylvaine Guinle-Lorinet, *Pierre-Marie Théas, un évêque à la rencontre du XXe siècle*, Toulouse, 1993.

- Jean-Louis Clément, *Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse 1929-1956*, Paris, Beauchesne, 1994.

- sur Mgr Louis de Courrèges d'Ustou, il n'y a encore que quelques brèves publications diocésaines.

<sup>45</sup> Le numéro qui suit ici entre parenthèses quelques noms est le numéro qui leur est attribué dans les dossiers de la fondation Yad Vashem (voir ci-dessous note 51).

Théas (n° 0197). Et nous trouvons ainsi trace de l'aide qu'a provoquée la proximité des juifs internés à Gurs, Rivesaltes, Noé, etc. La congrégation féminine de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue en a abrité dans plusieurs de ses maisons : à Caylus (dans le Tarn-et-Garonne), à Camarès et à Rodez (en Aveyron) ainsi qu'à l'hospice de Ruhle (où 17 jeunes filles venues de Gurs et Rivesaltes furent amenées, avec leurs familles, par les assistantes sociales qui avaient pénétré dans ces camps) et bien évidemment aussi à Villefranche-de-Rouergue, à Auch (où les filles vivaient leur clandestinité à la Sainte-Famille, tandis que leurs frères étaient chez les Frères des Écoles chrétiennes), comme à Figeac (dans le Lot). On sait aussi l'aide apportée aux juifs par Mère Sylvie, des Soeurs bleues de Castres. Un peu plus au nord, soeur Marie-Alice Vidal (n° 5579), de Saint-Joseph du Puy, à l'hospice de Pierrefort (dans le Cantal) a de même sauvé plusieurs juifs d'une rafle. Dans le même temps, l'efficacité de ces nombreuses initiatives était fréquemment entravée, contrecarrée et réprimée par l'appareil d'État et l'administration de Vichy.

Ce sont d'ailleurs les rafles qui ont provoqué une prise de conscience plus générale de ce que représentait cet antisémitisme. En même temps que paraissait à Lyon le numéro des *Cahiers du Témoignage chrétien*, intitulé *Antisémites*, on sait l'émotion provoquée, par exemple à Poitiers au printemps de 1942, "par les arrestations de juifs et de tziganes opérées dans la région par la gendarmerie française"<sup>46</sup>. On se rappelle aussi la protestation de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de zone occupée auprès du maréchal Pétain contre les rafles des juifs au lendemain de la rafle "du Vel d'Hiv" ; puis, en zone sud, après la protestation du cardinal Gerlier du 19 août 1942 auprès du maréchal Pétain, les protestations publiques contre les déportation des juifs : Mgr Saliège le 23 août 1942, Mgr Théas le 30 août, le cardinal Gerlier et Mgr Delay le 6 septembre, Mgr Moussaron et Mgr Vansteenberghe le 20 septembre. L'impact de ces déclarations chez les religieuses n'avait pas besoin de recourir à la presse censurée.

La protection des enfants juifs dans les écoles confessionnelles est un fait assez massif. Ainsi, dans l'Aude, pour les juifs qu'il avait inscrits sous un faux nom dans ce collège Barral de Castres dont il fut supérieur de 1936 à 1946, le futur Mgr Puech reçut la distinction Yad Vashem (n° 5532). De même, chez les Soeurs de Notre-Dame de Sion, c'est aussi dans leurs différents établissements scolaires qu'elles ont, tout comme les Frères maristes, caché des enfants juifs<sup>47</sup>. De même encore, à Nice, Mgr Rémond (n° 5061) a demandé aux écoles catholiques d'ouvrir leur porte pour sauver des enfants juifs<sup>48</sup> que leurs parents venaient inscrire (il en a ainsi sauvé 527) ; c'est ainsi, par exemple, qu'à l'école Blanche de Castille, tenue par la congrégation ardéchoise de la Présentation de Marie, soeur Marguerite de Jésus en a accueilli plus d'une vingtaine. Et cette congrégation en a aussi sauvé dans bien d'autres écoles<sup>49</sup>.

Dans le même temps, la police allemande se procurait, au jour le jour, une ample information sur la vitalité catholique ; non seulement ce qui provenait de la hiérarchie, mais aussi ce qui émanait des plus humbles, cette vie journalière des gens les plus modestes, qui n'ont jamais pensé avoir de "grands engagements". C'est ce que récemment à Paris, par son film *Tzedek* ("Les Justes"), l'écrivain juif polonais Marek Halter a voulu faire connaître en donnant la parole

<sup>46</sup> Ce sont ces arrestations qui ont provoqué l'intervention de l'abbé Georges Duret et l'engagement du réseau Renard, dont les membres furent arrêtés en septembre 1942 (Voir l'annexe 6 dans : Charles Molette, *Prêtres, religieux et religieuses...*, p. 164-166).

<sup>47</sup> Ainsi en fut-il jusque dans leur collège Champagnat de Budapest où furent ainsi sauvés plus de 70 enfants juifs, ce qui a valu aussi aux huit frères maristes du collège la médaille Yad Vashem (n° 2008).

<sup>48</sup> Mgr Rémond avait attaché un juif réfugié, Moussa Abadi, à la direction diocésaine : "ses fonctions d'inspecteur lui ouvrirent les portes des couvents, des monastères et des établissements dotés d'un internat" (Lucien Lazare, *Le Livre des Justes*, J.C. Lattès, Paris, 1993, p. 122-123). Voir aussi Ralph Schor, *Un évêque dans le siècle, Monseigneur Paul Rémond (1873-1963)*, Serre, Nice, 1974, p. 117-122.

<sup>49</sup> Dans les écoles d'Aumont-Aubrac, de Saint-Chély d'Apcher, au pensionnat de Saint-Julien-en-Genevois, dans les écoles du Malzieu, de Marcillat, au pensionnat de la Nativité à Aix-en-Provence ; et "bien d'autres écoles ont caché et sauvé des familles et des enfants juifs", notamment, dans la Massif Central.

à trente-six "justes" anonymes qui ont simplement sauvé des vies humaines<sup>50</sup>. Ainsi, en fut-il très souvent, dans les couvents et maisons de "soeurs", par une sorte de réflexe du coeur.

Cette action, en réponse à l'attitude du régime de Vichy à l'égard des juifs, n'était pas sans risque. Et force est de noter ici la proportion de prêtres, religieux et religieuses français qui ont reçu la médaille Yad Vashem<sup>51</sup>, des "Justes parmi les nations", instituée par l'État d'Israël pour remercier et honorer les non-Juifs qui, au péril de leur vie, ont sauvé des Juifs. On compte parmi eux quelque 85 évêques<sup>52</sup>, prêtres, religieux ou religieuses français. Si l'on relève que la Fondation Yad Vashem a décerné un peu plus d'un millier de médailles à des Français, il apparaît que le groupe social des "permanents" de l'Église de France, à savoir clergé et religieux, compte un pourcentage de huit à dix fois supérieur à celui de l'ensemble des adultes français de tous les autres corps sociaux réunis. Combien, en effet, y en eut-il, jusqu'à Budapest où les Frères maristes de l'École Champagnat et les religieuses de Notre-Dame-de-Sion ont sauvé de nombreux juifs lors de l'entrée des troupes allemandes en Hongrie au printemps 1944.

Ailleurs, ce fut d'une autre façon que les prêtres ou religieuses de la Haute-Savoie ont porté secours aux Juifs. C'est en faisant de leur presbytère, collège ou communauté le terme des réseaux de passage vers la Suisse, depuis la fin de 1942 jusqu'à la Libération<sup>53</sup>. De même, c'est à partir d'un modeste service à rendre que soeur Nelly, supérieure de la maison d'enfants Saint-Joseph de Delle, a été amenée, avec ses soeurs, à entrer "dans l'héroïque cohorte des passeurs"<sup>54</sup> lorsqu' "un réfugié hollandais, désespéré, poursuivi, en péril mortel, [vient demander] de l'abriter, puis de l'aider à passer en Suisse" ; dès lors, elle assure même "la liaison entre les agents alliés à travers la frontière suisse et le transport du matériel d'émission et du courrier"<sup>55</sup>. Les archives de la congrégation conservent diplômes et décorations à ce sujet.

Dans le Sud-Ouest, on ne dénombre pas tout ce qui fut fait pour le franchissement clandestin de la frontière espagnole. Beaucoup de presbytères (plus d'une cinquantaine de "prêtres-passeurs") et de maisons religieuses comme, dans les Hautes-Pyrénées, le camp Bernard Rollot, du père Dieuzayde<sup>56</sup>, ou bien, dans les Basses-Pyrénées, les couvents des moines de Roncevaux, ou, comme les moniales d'Ozon dont les services rayonnèrent sur la région, en relation avec les bénédictins de Notre-Dame de Belloc<sup>57</sup>, etc.

Et, sur la ligne de démarcation, que de maisons religieuses, dans l'Indre-et-Loire comme celle d'Abilly-Descartes (où étaient des soeurs de Saint-Martin de Bourgueil), ou dans l'Allier

<sup>50</sup> Cf. par exemple le cas de la famille de Thérèse Neury-Lançon, que rapportait *La Croix*, 1<sup>er</sup> novembre 1994, p. 8. Sur la "filière de Douvaine" (en Haute-Savoie, près de la Suisse), avec l'abbé Rosay, voir le mémoire de Cécile Bochaton, *La Filière douvaine* (Université de Grenoble, 1988) et la plaquette intitulée *Résistance non violente* (52 p.), éditée à Douvaine (24 mai 1987) à l'occasion de l'attribution à Jean Rosay, à titre posthume, de la médaille des Justes du Mémorial Yad-Vashem.

<sup>51</sup> "Par l'État d'Israël, tout le peuple juif rend hommage aux Justes. L'État d'Israël a créé en 1953, par voie législative, le titre de Juste des Nations. Est Juste toute personne non juive ayant risqué sa vie pour sauver un juif en Europe occupée [...] Gravée à son nom, une médaille est remise au Juste ou à ses ayants droit [...] Le site du Mémorial national Yad Vashem à Jérusalem est planté de milliers d'arbres portant chacun une plaque gravée du nom d'un Juste" (Lucien Lazare, *Le Livre des Justes*, J.C. Lattès, Paris, 1993, p. 22)

<sup>52</sup> Cal Saliège (n° 0197), Mgr de Courrèges d'Ustou (n° 1807c), Mgr Puech (n° 5532), Mgr Rémond (n° 5061), Mgr Théas (n° 197).

<sup>53</sup> On compte ainsi pour le seul diocèse d'Annecy quinze prêtres et deux religieux frères qui ont reçu la distinction Yad Vashem. L'exemple est bien connu de l'abbé Rosay et de la "filière de Douvaine" (voir ci-dessus note 50). De même, les seuls missionnaires de Saint-François-de-Sales ont fait passer par leur collège d'Annemasse 2000 Juifs, dont certains, refoulés de Suisse, durent se confier à nouveau à leurs "passeurs" pour échapper à la déportation ! Et, au point de vue méthodologique, on peut relever la remarque de Mgr Mondésert, originaire du diocèse de Belley : lors du colloque de Grenoble, il a rappelé que ce n'est pas par les Semaines religieuses de l'époque, alors censurées, qu'il est possible aux historiens d'aujourd'hui de mesurer l'importance de ces lieux de "passage" qu'étaient les presbytères et les communautés religieuses de l'Ain .

<sup>54</sup> Paroles du maire de Delle à la remise de la Légion d'honneur, *La Voix de la Résistance*, 14 juillet 1970.

<sup>55</sup> Attestation du mouvement Marc Breton, 13 mars 1970.

<sup>56</sup> Il avait lui-même été hébergé à Paris en 1940 par les soeurs de la Sainte-Agonie (voir ci-dessus note 38).

<sup>57</sup> Dont, sur les trois supérieurs qui furent arrêtés le 14 décembre 1943, deux furent envoyés à Buchenwald.

comme celles des Petites Soeurs de l'Assomption, ont servi de lieu de passage ou ont fourni l'aide nécessaire à l'entreprise. D'ailleurs, dans bien des cas aussi, les bâtiments de l'oeuvre, ont servi de lieu de rencontre et de transmission de renseignements, "mettant à profit la disposition de la maison qui avait des portes donnant sur des rues différentes; [voire] une porte dérobée" comme à Senlis chez les Soeurs de Saint-Joseph-de-Cluny, celle qu'utilisa souvent l'abbé Gérard Amyot d'Ainville, déporté pour sa résistance à Buchenwald puis à Ellrich-Dora, où il mourut<sup>58</sup>. De même, près de La Ferté-Alais, un parachutiste américain, sauvé d'un avion abattu le 3 septembre 1943, a été soigné chez des résistants français par une soeur de Saint-Joseph de Saint-Vallier. Humbles souvenirs qui ne sont que des traces d'actions spontanées !

Tout au long des années 1942 et 1943, il n'était pas toujours facile d'opérer les discernements nécessaires pour éviter qu'insidieusement des idéologies contraires à la foi ne pervertissent jusqu'aux mouvements ecclésiaux eux-mêmes. Chantages divers, raisonnements très spécieux et compromissions inavouées réussirent parfois à obscurcir de multiples façons l'identité catholique; dans le même temps, la situation imposée par l'occupant révélait son vrai visage. Or, la conscience chrétienne s'est affirmée de diverses façons: sur le plan de la réflexion théologique des plus lucides (comme *Témoignage chrétien*), sur le plan de la charge pastorale (par exemple, les prises de position épiscopales à propos des juifs tout au long de 1942, ou bien les paroles prononcées dans la chaire<sup>59</sup>), aussi bien que dans les multiformes manifestations de la vie journalière des "bonnes soeurs" qui, sans formation théologique ni politique, ont, tout simplement par les oeuvres de miséricorde, manifesté l'Évangile vivant sur le chemin de leurs frères en humanité. Que ce soit sur la frontière espagnole, que ce soit sur la frontière suisse, que ce soit en Lorraine, que ce soit sur la ligne de démarcation, les maisons religieuses comme les presbytères ont été souvent des lieux de passage et ont favorisé le sauvetage de juifs en assez grand nombre. Il y a là un fait assez massif, qui, marqué de clandestinité, semble s'y être tellement enfoui qu'il reste souvent difficile à détecter.

3°) Dans la phase terminale, c'est de manière personnelle que certaines religieuses ont eu à manifester les sentiments qui les animaient, jusqu'à ce qu'on pourrait appeler "l'offrande du sang".

En réponse à la lutte menée par l'idéologie nazie, une même inspiration proprement chrétienne a pu prendre des formes extrêmement diverses, allant jusqu'à inclure ce qu'on pourrait appeler "l'offrande du sang"<sup>60</sup>, c'est-à-dire jusqu'à faire assumer le sacrifice de la vie par fidélité à l'idéal servi, qu'affirme et qu'instaure précisément le sacrifice<sup>61</sup>, offert "pour d'autres". Si l'expression a été utilisée pour les "Sacramentines" de Varsovie durant le siège de la ville en août 1944, force est de reconnaître que la réalité exprimée se retrouve chez des religieuses françaises. L'importance du rôle des religieuses de France durant la Seconde Guerre mondiale ne provient pas seulement de leur nombre (environ cent mille), mais aussi de l'inspiration qui les anime dans les divers services qu'elles ont rendus; et peut-être y a-t-il dans l'"offrande du sang", qu'ont été amenées à faire un certain nombre de religieuses, un aspect particulièrement révélateur à ce sujet.

Nous avons évoqué plus haut le geste de mère Laurentia Sibien, cette bénédictine de Verneuil-sur-Avre, qui, ayant appris le 14 juillet 1940 la présence à l'école des Roches de huit mille prisonniers, dont vingt-trois prêtres et un bénédictin de Belloc, est allée leur porter quelque secours. Élevée dans l'indifférence religieuse et convertie par le sacrifice de sa vie qu'en 1914 son mari - avant de mourir sur le champ de bataille - avait fait pour qu'elle croie, elle était entrée à vingt-sept ans à l'abbaye de Verneuil en 1918. Or, en juin 1940, restée seule avec deux soeurs converses pour garder le monastère à l'heure de la débâcle, elle rédige le 25 juin le billet suivant :

<sup>58</sup> Archives de la congrégation de Saint-Joseph-de-Cluny. Sur l'abbé Gérard Amyot d'Ainville, voir Xavier Leprêtre, *Même au péril de la liberté ... Senlis, Chantilly, 1940-1944*, Noyon, 1992.

<sup>59</sup> Comme dans le cas de l'abbé Charpentier, curé de Chantilly, le 25 juillet 1943 (cf. Xavier Leprêtre, *Ibid.*)

<sup>60</sup> C'est le titre de l'étude de Jadwiga Stabinska, *Danina Krwi*, au sujet des Sacramentines de Varsovie qui en août 1944 ont offert leur vie à Dieu "afin que la Pologne ne soit pas n'importe quelle Pologne".

<sup>61</sup> Voir Georges Gusdorf, *L'expérience humaine du sacrifice*, P.U.F., Paris, 1948.

“ [Étant seule avec deux sœurs converses et avec pleins pouvoirs], j’en profite et je supplie le Seigneur d’accepter ma vie en rachat des âmes et de la France, en rachat aussi du peuple allemand. Oh ! qu’il me fasse cette grâce à moi indigne de pouvoir dire comme saint Laurent : *Gaudeo plane quia hostia Christi merui* [“Je me réjouis ouvertement, car j’ai mérité d’être hostie du Christ”].

[Le 4 juillet, lendemain du jour où, à Verneuil, deux prisonniers qui avaient tenté de s’évader ont été passés par les armes, elle note : ] À l’oraison, j’ai compris qu’une longue vie n’a pas d’importance. Ce qui importe, c’est l’intensité de la charité, *pas vague mais intense*. Encore quelques mois... Qu’ils soient vécus en intensité pour Dieu et pour le prochain, noyés, brûlés de charité.<sup>62</sup> ”

Ayant accueilli des réfugiés et s’étant occupée des prisonniers, elle raconte dans une lettre à l’un d’entre eux qu’elle a donné une soupe à “un fils de Léontine” (un évadé du débarquement de Dieppe). Arrêtée le 20 février 1943, elle connaît des transferts successifs : Evreux, Fresnes, Aix-la-Chapelle, Flussbach, Gommern (en Prusse) où elle meurt le 3 décembre 1943 ; celles de ses compagnes de déportation qui sont revenues témoignent de son rayonnement et de sa piété, de sa paix devant la mort qui venait, dans la fidélité au don qu’elle avait fait d’elle-même..

Nous avons déjà relevé aussi le mot de mère Marie, cette religieuse orthodoxe qui, peu avant son arrestation, avait écrit ces mots qui témoignent de son attitude intérieure :

“Je suis Ton message. Jette-moi comme une torche dans la nuit. Que tous voient, que tous apprennent ce que Tu demandes aux humains, quelle sorte de Tes serviteurs Tu envoies au sacrifice.<sup>63</sup> ”

En se limitant presque uniquement à des cas dont l’issue fut dramatique, on peut évoquer la situation des sœurs hospitalières dans l’est de la France. D’Alsace, la plupart des religieuses avaient été expulsées : soit “vers l’intérieur”, soit par l’annexion allemande. Or, la Lorraine restait un lieu de passage quasiment obligatoire pour les évadés d’Allemagne. Sentiments patriotiques, chaînes d’évasion et exigences de charité dictées par les conditions inhumaines de l’occupant, se conjuguèrent dans le cœur de bien des religieuses, parfois jusqu’au sacrifice final.

La congrégation de la Providence de Saint-André de Peltre (Moselle) garde le souvenir de sœur Eustache (Marie Wachs), supérieure de l’hôpital des Forges de Joeuf ; cet hôpital fut “une des étapes prévues par un organisme très ramifié qui aida à l’évasion de centaines de prisonniers et de Lorrains<sup>64</sup> ”. La situation frontalière de cette localité, qui, selon la réputation qui lui était faite, avait “une mentalité en quelque sorte super-française”, favorisait le développement de la résistance : sœur Eustache se voua à une “chaîne de passage” et permit “l’hébergement et le passage de 7 à 800 prisonniers de guerre français évadés, ainsi que d’Alsaciens-Lorrains fuyant l’Allemagne”. Arrêtée le 28 mars 1942, elle est transférée de prison en camp jusqu’à la prison de réclusion de Jauer (Silésie) où elle meurt le 31 décembre 1944, à 74 ans<sup>65</sup>. Celle qui devait lui succéder comme supérieure de l’hôpital l’avait suivie dans sa déportation, arrêtée à son tour le 11 avril 1942. Quant à l’aumônier de l’hôpital, le chanoine Georges Dellwall, “qui est l’âme du réseau<sup>66</sup> ”, il est lui aussi arrêté, en octobre 1942, et déporté comme N.N. à Wittlich, Wolhau, puis au camp de concentration de Gross-Rosen en Silésie<sup>67</sup>, où il meurt le 1<sup>er</sup> mars 1945.

Dans leurs transferts répétés, il est arrivé à ces deux religieuses de l’hôpital de Joeuf de se trouver dans la même cellule que sœur Marie-Grégoire, des sœurs du Très-Saint-Sauveur de Niederbronn, qui avait été arrêtée à l’hôpital de Gillet-Thaon (Vosges) le 3 octobre 1942, pour avoir aidé des évadés à regagner la France libre. “Les soldats arrivant dans un triste état, fatigués, épuisés, sans linge de rechange, il fallait bien les aider, disait la religieuse. Il arrivait aussi de jeunes alsaciens, qui voulaient aller en France pour ne pas être obligés de servir sous un autre uniforme.<sup>68</sup> ”

<sup>62</sup> Charles Molette, *Un chemin de feu, Mère Laurentia Sibien (1891-1943)*, p. 146-147.

<sup>63</sup> Voir ci-dessus, n. 39.

<sup>64</sup> Relation de Lucie Primot (Archives de la congrégation de la Providence de Saint-André de Peltre). Sur Lucie Primot, voir (avec sa photographie) l’ouvrage sur les N.N. (cité note suivante), p. 159-160. Voir aussi le fascicule n° 16 des travaux du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines, nov. 1988, le témoignage de sœur Anne-Elisabeth, p. 107-110. Et, aux Archives nationales, le dossier AJ 40-1570 sur les femmes du groupe de Joeuf-Jarny.

<sup>65</sup> Karol Jonca - Alfred Konieczny, *Nuit et brouillard, NN, L’opération terroriste nazie 1941-1944, La vérité*, Paris, Documentation historique, 1981, p. 166-167, et p. 348.

<sup>66</sup> J. de La Martinière, *Nuit et brouillard à Hinzert*, Tours, 1984, p. 131.

<sup>67</sup> Karol Jonca - Alfred Konieczny, *Nuit et brouillard...*, p. 494.

<sup>68</sup> Lettre de sœur Marie-Grégoire (Archives de la congrégation).

Au cours de ses déplacements de détenue, Soeur Marie-Grégoire a rencontré aussi d'autres religieuses. Par exemple, soeur Marie Urbain, arrêtée en mars 1943, fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, supérieure de l'hôpital de Metz, qui, ayant elle aussi favorisé des évasions, fut arrêtée, puis déportée à Sarrebrück, Ziegenheim, Neubreme, et Ravensbrück. Six autres Filles de la Charité de cet hôpital de Metz furent de la même manière emprisonnées ; et ceci sans parler des onze autres filles de la Charité qui furent aussi emprisonnées pour services vitaux rendus à des frères en humanité ; ni de soeur Hélène Studler<sup>69</sup>, mandatée par la Croix-Rouge pour visiter les camps de Trèves, Karlsruhe, Stuttgart, etc. (soit 40.000 prisonniers) et qui fut expulsée, avec soeur Didion, supérieure de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, et soeur Cécile Thil, pour avoir créé à Metz tout un réseau de complicités qui libéra quelque 2 à 3.000 soldats prisonniers français (dont le futur Mgr Maziers, le lieutenant François Mitterand, etc.).

À Ravensbrück, il y eut encore, avec soeur Marie-Grégoire, un certain nombre d'autres religieuses françaises. D'une part, soeur Marcelle Baverez, franc-comtoise, de l'hôpital Saint-Jacques de Besançon, qui, ayant elle aussi favorisé beaucoup d'évasions, fut arrêtée le 10 août 1943 et a fait partie, le 31 janvier 1944, du convoi des 958 femmes déportées de Compiègne à Ravensbrück où elle mourut le 1<sup>er</sup> novembre 1944 ; à son sujet la congrégation des Hospitalières de Besançon conserve un précieux dossier .

Quant à Mère Elisabeth Rivet, supérieure de la congrégation Notre-Dame de Compassion de Lyon, que les alsaciennes ont aussi rencontrée à Ravensbrück, ce ne sont pas directement des raisons de dévouement caché et de services rendus à des gens traqués ou blessés, ce sont des raisons de résistance patriotique, militaire et humaine<sup>70</sup> qui l'avaient fait arrêter par la Gestapo avec son assistante le 25 mars 1944 ; elle avait, en effet, abrité dix tonnes d'armes dans la maison-mère de la congrégation dont elle était supérieure générale. Après un interrogatoire au fort Montluc sur cette question des armes, elle a été aussi déportée à Ravensbrück, où elle est passée, semble-t-il, à la chambre à gaz le vendredi-saint 30 mars 1945<sup>71</sup> ; à son sujet, la prieure du couvent des Dominicaines de Stockholm, venue avec la Croix-Rouge suédoise un mois après la libération du camp, apprît de survivantes les conditions de sa fin<sup>72</sup> : au moment du départ du camion, "un groupe de femmes et de jeunes filles condamnées à mourir dans la chambre à gaz redoutaient le supplice qui les attendait ; et la chère Mère, dans le sublime désir d'aider ses compagnes à bien faire l'ultime sacrifice, s'est jointe à elles."

Ce qu'évoque encore soeur Marie-Grégoire, c'est la prière clandestine des trois religieuses françaises à Ravensbrück chaque dimanche pour "dire ensemble la messe du jour; mais

<sup>69</sup> Voir Annexe II.

<sup>70</sup> "Agent de renseignements en territoire occupé; en dehors des services rendus aux Services spéciaux, a eu de fréquentes relations avec l'Armée secrète, cachant des armes et donnant asile à des gens poursuivis comme étant en infraction avec les lois raciales ou avec le Service obligatoire du travail. Arrêtée par la Gestapo en mars 1944, a été déportée en Allemagne." (Citation à l'ordre de la division, décision n° 1308, du 10 novembre 1945, signée du général Juin).

<sup>71</sup> Mère Marie, qui s'était refusée à toute résistance militaire, était aussi à Ravensbrück pour les services anonymes qu'elle avait rendus à Paris et elle est passée à la chambre à gaz le lendemain, 31 mars 1945.

<sup>72</sup> Lettre de la Prieure des Dominicaines de Stockholm à la supérieure de Notre-Dame de la Compassion de Lyon, le 17 mai 1945. À l'heure de la béatification du père Maximilien Kolbe, on auréola parfois, et tardivement, le souvenir de mère Elisabeth d'un geste analogue à celui du franciscain polonais, en disant qu'à l'heure du départ pour la chambre à gaz elle aurait pris la place d'une mère de famille. Or, jamais celle qui aurait été la bénéficiaire de ce geste ne s'est manifestée; jamais aucune des pistes qui pouvaient être explorées n'a abouti; de même sont muettes sur ce point les études de l'Amicale de Ravensbrück, *Les Françaises à Ravensbrück*, qui évoque (p. 197) le départ pour la chambre à gaz du 30 mars 1945, et celle de Germaine Tillion, *Ravensbrück* (Seuil, 1988, p.269). De plus, force est de constater que certaines survivantes ont été très étonnées "d'entendre une version qui n'était pas celle apprise sur place dans le camp, aussi belle du reste pour mère Elisabeth." Il semble donc que dans sa sobriété le témoignage recueilli sur place aussitôt après les événements est plus proche de la vérité.

De plus, une question pourrait être posée quant à la date précise de cette mort de mère Elisabeth: certes les souvenirs des survivantes semblent concordants, même si aucune des monographies du camp de Ravensbrück n'apporte de précision, alors que pour Mère Marie (n° 19.263) la date du 31 mars est celle portée sur le registre du camp (voir Mère Marie, *Le sacrement du frère*, éd. Le Sel de la terre, 1995, p. 63). Quant à l'ouvrage de Benedikta Maria Kempner, *Nonnen unter dem Hakenkreuz* (Würzburg, Naumann, 1979, 242 p.), il témoigne, à propos de ces deux religieuses, de trop de confusions pour pouvoir apporter quelque information utile .

jamais de prêtres, jamais de messes ; une seule communion procurée par un prêtre polonais ; naturellement tout en secret... très peu ont pu y participer. Mais Notre-Seigneur est tout de même venu dans ce triste camp. Il savait venir en cachette, malheureusement pas bien souvent.<sup>73</sup> ”

Après avoir, au péril de leur vie, essayé de répondre à la situation implacable dans laquelle elles vivaient, c'est par un sursaut de charité puisée dans leur foi que ces religieuses ont continué de mener leur vie religieuse au milieu de leurs compagnes de déportation en rendant ainsi présents et actifs quelques sursauts de vie et d'amour au sein de cet univers de mort et de haine. Et certaines ont eu à aller jusqu'à ce qu'on peut bien appeler "l'offrande du sang".

Évidemment, il ne faut cependant pas se cacher que cette réponse de l'offrande du sang n'a pas été unanime et que, même s'il y a des cas incontestables, il demeure impossible de savoir en toute rigueur critique combien de prêtres, religieux et religieuses morts victimes des nazis ont donné ce témoignage et conféré cette double dimension religieuse et apostolique au sacrifice de leur vie. Il est tout de même possible d'affirmer que les faits et témoignages recueillis permettent de dire que, parmi ceux qui ont eu à mourir ainsi, il en est qui ont véritablement donné ce double témoignage, d'offrir leur vie en union spirituelle avec la passion du Crucifié et d'offrir explicitement le sacrifice de leur vie pour leurs frères humains. Même s'il n'est pas possible de les dénombrer, ces cas-limites ont du moins rendu manifeste, en langage humain, la traduction d'une résistance proprement chrétienne à l'idéologie nazie.

#### En conclusion,

cette étude permet, à partir de quelques aspects de la vie de religieuses françaises durant la Seconde Guerre mondiale, de reconnaître le rôle qu'elles ont été amenées à jouer. S'il y a eu relativement peu de participation à la lutte militaire armée, en revanche il y a eu un service moral et patriotique : les religieuses françaises se sont montrées solidaires des populations au milieu desquelles elles vivaient et auxquelles elles ont rendu toutes sortes de services.

Dans les années 1939-1941, le rôle des congrégations hospitalières et enseignantes a été, d'une manière visible, multiforme : il leur a fallu répondre aux exigences résultant de la guerre en Alsace-Lorraine comme à "l'intérieur", aider les prisonniers, les évacués et les compatriotes traqués, aider les populations à garder leur âme devant l'écrasement de la défaite militaire et de l'occupation allemande, comme devant les premières mesures discriminatoires ; ce fut souvent, de la part des "soeurs", une sorte de sursaut du coeur qui s'est mis à sourdre, clandestin, pour soutenir l'entourage et son moral.

À partir des années 1942-1943, la vie journalière des "soeurs" s'est trouvée aux prises avec des responsabilités inédites et très diverses, qui les ont incitées à traduire, sur le chemin de leur entourage, les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles ; et nombreuses sont celles qui ont été amenées à prendre des "engagements" - bien que ce mot n'appartint pas à leur vocabulaire usuel -, ou apporter différentes formes d'aide, en particulier en faveur des juifs.

Dans la phase terminale, c'est de manière personnelle que certaines religieuses ont eu à manifester les sentiments qui les habitaient jusqu'à ce qu'on pourrait appeler "l'offrande du sang", mettant en lumière l'inspiration proprement spirituelle des services qu'elles avaient été amenées à rendre. Si cette attitude n'est pas propre à des religieuses françaises, elle n'en est pas moins significative du caractère spécifique du rôle qu'ont joué les religieuses durant la Seconde Guerre mondiale.

D'autant plus que l'écho de ces "oblations volontaires" a rejoint l'écho qu'a trouvé, chez le peuple chrétien et au-delà, la figure de sainte Thérèse de Lisieux, ainsi qu'il ressort des 2117 lettres de cette période, qu'a reçues le Carmel de Lisieux. Ce sont les souffrances humaines des soldats, des prisonniers, des déportés, des jeunes du S.T.O., des internés civils, etc., non moins que la vie spirituelle et les préoccupations religieuses ou apostoliques des correspondants aux prises avec les difficultés de l'heure, ce sont toutes ces tranches de vie auxquelles s'efforcent de répondre avec le sourire les "bonnes soeurs" qui vivent au milieu de leurs compatriotes, et ce sont ces mêmes tranches de vie qui parviennent aussi jusqu'aux grilles de la chaise de celle que Pie XII proclame patronne secondaire de la France par un document daté du 3 mai 1944 (docu-

<sup>73</sup> Cit. dans le fascicule n° 16 du Groupe de recherches... , p. 6-7.

ment qui en Normandie parvient aux carmélites alors qu'elles sont depuis huit jours réfugiées dans la crypte de la basilique, par suite des bombardements du débarquement).

Qu'il s'agisse donc des communautés féminines de vie active ou de vie contemplative, le rôle des "soeurs" aura été d'offrir, non seulement un havre de paix et d'espoir vers lequel se tournent ceux qui sont éprouvés, mais aussi - et parfois d'une manière imprévisible - un lieu de renouveau spirituel et apostolique. Car le renouveau "missionnaire", qui se dessine alors en France, fait du Carmel de Lisieux et de ceux et celles qui se tournent vers cette châsse normande le lieu où s'ébauchent et s'affirment les diverses entreprises qui (précisément en relation explicite avec ces "offrandes du sang"<sup>74</sup>) naissent alors dans l'Église de France et mobilisent beaucoup de ses forces vives: la décision de fonder à Lisieux le séminaire de la Mission de France est de 1941, *France, pays de mission ?* est de 1943, et, au tournant de 1943-1944, est lancée, à Lisieux encore, la Mission de Paris. Cette page de l'histoire de l'Église n'est pas sans relation avec toutes les difficultés de l'heure. Non, cette guerre n'était pas "une guerre comme dans l'ancien temps"<sup>75</sup> : la réponse de l'Église de France à la crise de civilisation, en s'efforçant de panser les plaies de l'heure, engageait aussi l'avenir, en affirmant un dynamisme spirituel et missionnaire propre... jusqu'au martyre, auquel étaient associées les communautés féminines de "soeurs", qui à leur façon ont relevé le défi de l'idéologie du national-socialisme et sans doute pallié l'inconscience de trop d'hommes politiques.

*Monseigneur Charles Molette, Lublin, le 4 septembre 1996*

<sup>74</sup> À l'heure de la maturation de ces projets, "il y eut un élément absolument décisif. En effet, c'est le 16 janvier 1943 qu'était parti pour Berlin le premier aumônier clandestin; c'est le 2 février que le cardinal Suhard avait lancé un appel à des aumôniers clandestins pour l'Allemagne. Le Reich s'opposant à toute assistance spirituelle des travailleurs civils qu'il s'était mis à déporter, l'urgence pastorale de cette situation rendait incontestable l'exigence de cette solution : l'adoption de la 'solution saint Paul', comme on l'appelait alors, provenait de la nécessité de porter le sacerdoce du Christ à la masse du million de travailleurs français livrés à l'Allemagne nazie sans qu'il fût possible de les assister d'une quelconque aumônerie. Or, sur les quelques 250 prêtres ainsi envoyés dans l'esclavage et aux prises avec la 'réorientation spirituelle' du national-socialisme, il y eut dix martyrs authentiques qui avaient accepté d'avance la perspective de cette issue ; et on peut les compter au nombre de ceux dont la cause de béatification est actuellement en cours, celle de ces 50 martyrs de l'apostolat organisé parmi les travailleurs français 'requis' en Allemagne et victimes *in odium fidei* du décret de persécution du 3 décembre 1943 porté par le régime nazi contre l'apostolat catholique français organisé au sein des travailleurs français.

Tel est donc l'héritage qu'avait intégré le cardinal Suhard, archevêque de Paris, dans sa lettre pastorale du carême 1949 sur *Le Prêtre dans la Cité* :

'Dans la Cité, écrivait-il en effet, le Sacerdoce, avec une continuité qui serait à elle seule une apologie, a rempli et exercera sans faillir une fonction nouvelle, un office propre, auprès duquel il n'est pas de plus grand amour : la fonction de persécution, l'office du martyre' (p.37)." (Charles Molette, in : *El sacerdocio en la obra y el pensamiento de Pablo VI*, Brescia, 1994, p. 113-114).

<sup>75</sup> Lettre du 11 juin 1940 du cardinal Tisserant au cardinal Suhard. Voir ci-dessus l'introduction.

**Annexe I : L'action de Mère Yvonne-Aimée ,  
supérieure des Augustines de la Miséricorde de Malestroit  
(Extraits du *Manuscrit O* )**

“Avec les premiers mois de 1943, les raids aériens alliés s'intensifient. La Bretagne est fréquemment visée, d'autant plus que des maquis s'y créent, qu'il faut ravitailler d'Angleterre en hommes et en munitions. Aussi les Augustines de Malestroit commencent-elles à recevoir la visite de parachutistes ou d'aviateurs alliés abattus par la D.C.A. Il s'agit de les héberger clandestinement et souvent de les soigner avant qu'ils puissent retourner en Angleterre, grâce aux filières de réseaux de résistance” (*Manuscrit O.* , p. 260).

Le 16 février 1943, elle fut arrêtée “par ceux qui la filaient et amenée à la prison du Cherche-Midi où, durant son interrogatoire, elle endura entre autres une rude flagellation sur les épaules [...] Mère Yvonne révéla ensuite que, remplissant uniquement une mission d'ordre spirituel, elle avait été dénoncée par un franc-maçon et prise pour une anglaise qui travaillait comme agent secret pour les alliés” (*Ibid.* , p. 262-263).

Le 12 mars 1943, elle recueille un parachutiste américain Robert Kylius et “prend contact pour lui avec une filière d'évasion vers l'Espagne. [Et elle note :] ‘Je me fie à vous, Seigneur, car en faisant cet acte de charité, je n'ai eu comme but unique de faire ce qui me semblait être mon devoir présent et exercer la charité’.” (*Ibid.* , p. 266). Le 25 mars 1943, “il faut faire face à une réquisition par les Allemands, alors que des maquisards et des parachutistes en difficulté sont accueillis clandestinement dans la clinique [...] Ce même jour, Mère Yvonne-Aimée fait murer la porte de communication entre le bâtiment réquisitionné et la clinique” (*Ibid.* , p. 267).

En septembre 1943, alors qu'elle est au foyer de l'Oasis à Paris, “ayant entendu du bruit, un soir, dans le jardin du Foyer, Mère Yvonne y découvrit un avocat parisien recherché par la Gestapo; la cabane de jardinier du Foyer lui servit d'abri temporaire” (*Ibid.* , p. 273).

Au début de 1944, “afin ‘qu'ils aient de l'air’, Mère Yvonne-Aimée promenait elle-même le soir dans le jardin du couvent de Malestroit les ‘suspects’ que la clinique abritait temporairement. Il lui arrivait d'en convoier personnellement vers Paris lors d'un de ses voyages. La charité seule motivait son aide. Un jardinier qui travaillait pour le couvent signalant un jour à Yvonne que le résistant qu'ils allaient sauver était ‘une fripouille’, entendit celle-ci lui rétorquer: ‘Je le sais; mais cela n'a pas d'importance: il faut l'aider comme les autres’.” (*Ibid.* , p. 275).

“Le 7 février [1944], c'est le général Audibert, chef de la résistance dans l'Ouest, qui demande asile aux Augustines. Mère Yvonne-Aimée est très angoissée le jour où, lui offrant de profiter d'une filière d'évasion, il demande au contraire à prolonger son séjour pour pouvoir ‘faire ses Pâques’, bien que la Gestapo soupçonne sa présence dans la maison. La responsabilité de Mère Yvonne est lourde : ‘Les Allemands nous menacent des pires représailles s'ils le trouvent ici. Acceptons néanmoins: puisque c'est par charité que nous disons <Oui>, il ne nous arrivera rien...’ La prévision s'avéra exacte le 17 mars suivant<sup>76</sup> , lorsque le général Audibert fut arrêté à la clinique. Trop sûr de ne pas être repéré, il avait refusé la suggestion de Mère Yvonne-Aimée, de se rendre dans la ferme voisine pendant la perquisition. Lorsque la Gestapo revint le lendemain, l'on tremblait, mais il s'agissait seulement de chercher une valise oubliée la veille. Envoyé à Buchenwald, le général Audibert en revint contre toute attente” (*Ibid.* , p. 275).

“Le 13 juin [1944], une semaine après le débarquement des alliés en Normandie, plusieurs parachutistes blessés lors de leur atterrissage près du maquis entré en action à Saint-Marcel [village voisin de Malestroit] sont dirigés sur la clinique de Malestroit. Le 17 juin , Mère Yvonne-Aimée, ayant l'intuition d'un péril imminent fait approuver, puis lit au chœur, un acte solennel de consécration en la fête du Coeur immaculé de Marie : ‘ Désormais toutes les religieuses du [...] monastère porteront le nom de Marie [...] par reconnaissance envers la Vierge [...] pour lui prouver notre filial amour et [...] obtenir [...] sa toute-puissante protection [...] en ces temps particulièrement troublés et angoissants.’ Le lendemain, un bataillon est parachuté au-dessus du maquis de Saint-Marcel, fort de près de 4 000 hommes. Le jardin de la clinique - par hasard orné depuis de nombreuses années d'un massif de fleurs en forme de croix de Lorraine - sert de point de repère pour les parachutages. La bataille fait rage : au terme de celle-ci, le bourg de Saint-Marcel sera complètement incendié et des blessés du maquis exécutés sans pitié. Dans le rez-de-chaussée réquisitionné de la clinique, les blessés allemands affluent : une dizaine d'entre eux seront opérés par le docteur Queinsec [le chirurgien de la clinique, qui, en juin 1945, devait dire : ‘Tout blessé, quel qu'il soit, n'est-il pas sacré ? Nous avons conscience en les opérant ce jour-là d'avoir un peu apaisé le courroux des Allemands’] (*Ibid.* , p. 277).

“Le 23 juin [1944] au matin, une dizaine de parachutistes et de maquisards sont hospitalisés en secret au troisième étage. La Gestapo, prévenue deux heures après, cerna toute la maison et fit une perquisition en règle; des soldats armés gardaient à chaque palier les escaliers, tandis que d'autres visitaient toutes les chambres, inspectant même les berceaux.. ce n'était pas commode de cacher dix hommes suspects. Ils le furent cependant. Cela dura

<sup>76</sup> C'est le 14 mars que venait d'être arrêtée Agnès de Nanteuil (voir supra note 4).

deux heures. Toute la maison était en prière. Après avoir fait passer les maquisards pour des blessés civils d'un bombardement à Ploërmel, Mère Yvonne-Aimée réussit à transmettre à Vannes une liste modifiée avant le contrôle allemand de ce même jour" (*Ibid.*, p. 277-278).

**Annexe II : L'action de quelques Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul,  
à Metz entre 1939 et 1942  
(Extraits des Archives de la Communauté)**

Au début de la guerre 1939-45, la partie nord de la Lorraine mosellane (entre la frontière et la "ligne Maginot") avait été évacuée et transformée en "no man's land" en vue des combats futurs.

À la demande de soeur Hélène Studler<sup>77</sup>, l'autorité militaire lui permit d'aller dans cette région pour récupérer tout ce qui avait été abandonné et le faire parvenir aux propriétaires évacués. Les autorités religieuses la chargèrent aussi de sauver les objets du culte laissés dans les églises. À cela elle ajouta, durant l'hiver 1939-1940, la visite aux soldats français immobilisés dans leurs casemates.

En mai 1940, dès que les troupes allemandes eurent occupé le nord-est de la France et qu'eurent été nommés deux Gauleiter avec mission de faire de l'Alsace et de la Lorraine deux terres allemandes: la Lorraine étant appelée "Marche-Occidentale" avec Sarrebrück comme capitale ; et l'Alsace, appelée "Rhin supérieur", avec Strasbourg comme capitale.

"Le 17 juin 1940, raconte soeur Hélène, le spectacle de Metz était affreux. Partout, dans les rues, de pauvres soldats français prisonniers sont couchés sur les trottoirs, harassés, les vêtements en lambeaux et les pieds en sang. Les Allemands font bonne garde." Soeur Hélène demande à la kommandantur la droit de les secourir, de les soigner. Un Lorrain, installé à la kommandantur et collaborant avec l'ennemi, prie la soeur de soigner en premier les soldats allemands : "les nôtres", lui dit-il. Il est aussitôt rappelé à l'ordre par soeur Hélène : "Oubliez-vous, Monsieur, qu'il y a un quart d'heure vous étiez Français?" Malgré son patriotisme et son audace, soeur Hélène obtient son autorisation et fait appel à la générosité des Messins : des dons considérables (pain, café, boîtes de saucisses, vin, vêtements, linge, argent, etc.) affluent. Et des bonnes volontés, jusqu'à des enfants, se mettent à sa disposition. Le 14 juillet, toujours grâce à cet élan de solidarité, soeur Hélène s'arrangea pour que chaque officier français, prisonnier dans la ville, reçoive une bouteille de bon vin.

Lorsque les camps de prisonniers, installés au début à Metz et dans la périphérie, furent déplacés et implantés à une cinquantaine de kilomètres, elle continua à les ravitailler au volant d'un camion de la Croix-Rouge. Sans autorisation et soudoyant les gardes, elle forçait l'entrée des camps. Elle étendit ensuite son action aux camps situés en Allemagne, à une centaine de kilomètres et même plus, malgré l'avis officiel des deux Gauleiter d'Alsace et de Lorraine, Wagner et Burkel, qui proclamait :

"Ceux qui prêteront leur appui aux autorités pour reprendre les prisonniers évadés toucheront des primes en argent. Par contre, les citoyens qui les aideraient à s'évader devront se rappeler qu'ils risquent leur tête, quel que soit le motif de leur action. La même sanction s'appliquera à ceux ou celles qui leur fourniront des vêtements ou provisions."

Le 5 octobre 1940, la supérieure de l'hospice Saint-Nicolas, soeur Didion, transmet le texte d'une circulaire pour demander des secours urgents pour les prisonniers de Metz et ceux des hôpitaux de Sarrebrück et de Burticourt. Soeur Didion écrit dans son journal :

"D'accord avec soeur Gebattel, visitatrice de Cologne, nous allons tenter une démarche auprès de Caritas Verband et de la Croix-Rouge de Sarrebrück, dans le but d'obtenir de pouvoir faire parvenir des vêtements à nos malheureux prisonniers. La mortalité est effrayante, un dixième des prisonniers succombe de tuberculose gagnée au camp. Chaque jour les soeurs font porter 100 kilos de pain et les petites nécessités.

Soeur Hélène est mandatée par la Croix-Rouge pour visiter le camp de Trèves : 40.000 soldats répartis en plusieurs camps de travail. Le 22 octobre pour la première fois les prisonniers touchent leurs colis. Les Belges sont rassem-

<sup>77</sup> Née le 8 mars 1891 à Amiens où son père, originaire de Sélestat, s'était réfugié pour rester français après la guerre de 1870, Hélène Studler, entrée chez les Filles de la Charité en 1912, avait été en 1914 expulsée par les Allemands, à cause de sa nationalité française, du séminaire de Belletanche près de Metz où elle aidait à la formation des novices. En 1918, revenue à Metz, elle fut envoyée à l'hospice Saint-Nicolas.

blés en vue de leur libération. Les Africains sont dirigés sur Bordeaux. La Croix-Rouge de Genève a envoyé deux délégués pour obtenir une amélioration de nourriture et une distribution de sous-vêtements : tissu acheté en France, confection par la Suisse, acheminement par quarante wagons venant de Suisse.

Soeur Hélène, revenant de Trèves a trouvé à Forbach quarante-cinq prêtres dans une petite chambre, manquant de tout. Elle a obtenu la distribution de paquets. Elle avait emporté pour le camp de Trèves : 78 tricots, 40 caleçons, 400 cache-nez, 140 paires de chaussettes, 300 pains. C'était beaucoup, mais qu'était-ce pour 40.000 hommes ?

Des démarches sont faites à Paris pour venir au secours de cette détresse. Deux camions arrivent de Nancy. Les soeurs repartent faire des distributions à Stuttgart, Nuremberg, Mannheim. Soeur Hélène a un permis lui donnant la possibilité de se rendre compte des besoins des prisonniers. Cela lui sert pour la répartition du contenu des onze nouveaux camions qui arrivent de Chalon-sur-Saône.

À l'intérieur de l'hospice, c'est une surcharge des évacués qui n'ont pu rentrer dans leurs habitations dévastées.

Huit jours plus tard, ce sont 190 prisonniers civils qui arrivent du Nord : prêtres cueillis dans leur paroisse, lycéens, ouvriers d'usine, gens qui sans rentrer chez eux ont été mis en prison et amenés ici. Nous nageons dans l'ouvrage ! Heureusement nous avons encore notre aumônier. Le jour de la grande rafle des prêtres, il a gardé porte close malgré les sonneries.

L'arrivée d'aliénés, sans place pour les recevoir vu leur nombre, ainsi que les décès et les enterrements journaliers des pauvres évacués s'ajoutent au travail ordinaire.

Le service des prisonniers demanderait à lui tout seul un service actif et régulier. À Metz, trois camps et un hôpital ; en Lorraine sept camps ; puis les voyages à Nancy deux fois par semaine pour la réception des camions de Chalon. On va constamment au plus pressé."

Le journal de soeur Didion s'arrête là, mais non l'activité des soeurs. L'hospice abrita, en plus de sa clientèle habituelle, nombre de fuyards logés en passant et qui de relais en relais devaient atteindre la zone dite libre.

Déjà, en juillet 1940, soeur Hélène avait été sollicitée par deux officiers français, prisonniers dans les environs proches de Metz. En acceptant, elle sentait bien toute l'importance de sa décision, mais comment refuser ? Pendant des mois, elle se rendit deux fois par semaine aux Grands Moulins de Nancy pour le compte de la Croix-Rouge. Ce furent des journées entières de prisonniers qui s'évadèrent, cachés dans son camion. Comme ses protégés devenaient de plus en plus nombreux, elle en confiait une partie à ses amis. C'est ainsi qu'elle forma son propre réseau d'évasion. Comment était-il constitué ? De toutes sortes de braves gens, des plus humbles aux plus aisés, de jeunes filles de la Croix-Rouge appartenant à la bourgeoisie, d'ouvriers, de commerçants, d'employés, de cultivateurs. Il y avait des laïcs et des religieux, tous animés d'un ardent patriotisme et de générosité. Qui pourra dire le courage et l'abnégation de tous ces héros de l'ombre qui, en ces temps si durs, faits de privations et de risques, ont caché, vêtu, nourri, soigné, réconforté, accompagné, transporté ces pauvres évadés ?

Toute une organisation était nécessaire pour gagner la France. Une véritable frontière sévèrement gardée séparait la Lorraine de cette partie de la France qu'on appelait "zone occupée". Cette ligne qui allait d'Audun-le-Tiche à Novéant était difficile à traverser ; et pourtant toutes les nuits et même le jour on passait par des chemins faits de ruse et de détermination. Ce sont plus de 2.000 prisonniers qu'en l'espace d'un an le réseau de soeur Hélène a ainsi arrachés aux griffes des Allemands.

À l'occasion d'une évasion manquée à partir d'un camp d'Allemagne, une enquête fut ouverte ; et soeur Hélène, mise en cause (en février 1941), fut arrêtée avec une de ses compagnes, soeur Cécile Thié. Elle subit dix-huit interrogatoires en trois jours. Puis on la mit au cachot dans une baraque infecte. Elle exigea un médecin et ce fut un Lorrain qui vint. Il la déclara malade et contagieuse et la fit transférer à l'hôpital Bon-Secours à Metz. Elle fut jugée par un tribunal de Metz et condamnée, seulement, à un an de prison. Un médecin allemand lui sauva la vie : au moment où elle allait être envoyée à Sarrebrück, il la trouva trop faible et l'envoya en convalescence dans sa communauté. Soeur Hélène a ainsi été libérée le 7 juillet 1941 ; soeur Cécile l'avait été le 7 juin 1941.

Peu à peu soeur Hélène reprend ses activités, mais en se cachant davantage.

C'est à cette époque que l'abbé Maziers, futur archevêque de Bordeaux, s'évade, grâce à son aide, avec 42 compagnons, en rampant dans un égout. Avant de quitter la ville, il rendra visite à soeur Hélène, alors en résidence surveillée à l'hôpital de Bon-Secours. Parmi les évadés célèbres de soeur Hélène, il y a aussi un jeune lieutenant nommé François Mitterand (cf. *La Voix du souvenir*, n° du 23 novembre 1984, et le livre de Catherine Nay, *Le Noir et le rouge*). En tout, ce furent plus de 2.000 prisonniers qui ont été libérés.

Vers la fin du deuxième trimestre 1942, trois policiers vinrent à l'hospice et demandèrent à parler à soeur Hélène. C'est elle qui leur avait ouvert la porte (ils ne la connaissaient pas). Elle comprit tout de suite qu'on venait l'arrêter. Elle répondit qu'elle allait chercher soeur Hélène. Puis elle quitta l'hospice en civil, après avoir prévenu sa supérieure. Celle-ci vint un moment après dire aux policiers qu'on ne trouvait pas soeur Hélène. Ils ne durent pas être dupes, mais ils partirent sans insister.

À la fin d'août 1942, soeur Hélène, soeur Cécile et soeur Didion durent quitter Metz et purent gagner le territoire français, qui était alors la zone libre. Arrivée à Lyon, soeur Hélène fut affectée à l'hôpital Saint-Joseph et s'occupa aussi des réfugiés lorrains arrivant dans cette ville.

C'est à Lyon que la générale Giraud lui demanda d'aider à l'évasion de son mari, alors en forteresse à

Königstein. Elle contacta alors un jeune messin qui l'avait beaucoup aidée dans les débuts et qui avait dû, lui aussi, quitter Metz. Grâce à l'intelligence, au courage, à l'audace même de ce jeune homme, l'opération réussit parfaitement.

Le 8 novembre 1942, l'armée occupante franchissait la ligne de démarcation entre les deux zones; et la police continua de rechercher soeur Hélène. Ne pouvant s'emparer d'elle, les Allemands arrêtèrent notre Mère Decq, supérieure générale le 11 février 1943. Soeur Hélène l'apprit et fut très affectée. Sa santé s'altéra; elle était alors à Clermont-Ferrand et put rencontrer M. Robert, vicaire général de la Congrégation de la Mission. Celui-ci la dissuada de se livrer pour libérer notre Mère. Il avait fait tout ce qu'il pouvait pour la faire libérer et savait que sa libération ne tarderait pas (ce qui fut fait le 29 mars 1943; elle avait été internée à Sarrebrück).

Soeur Hélène mourut à la fin de novembre 1944. Peu de jours avant, le général Giraud était venu lui remettre la croix de chevalier de la Légion d'Honneur et la croix de guerre avec palmes, avec la citation suivante: "A été l'un des éléments essentiels de la Résistance et l'un des piliers de la cause française en Lorraine. A, au péril de sa vie, permis à plus de 2.000 soldats français et à de nombreux Lorrains recherchés par la police, d'échapper aux geôles allemandes."

Après la guerre le général Giraud organisa le retour triomphal de sa dépouille à Metz le 17 juin 1946.



Mgr Charles Molette

**Les archives religieuses conservées à Paris  
par suite des transferts napoléoniens**

Intervention donnée au

**19. Congrès de l'Associazione archivistica  
ecclesiastica**

tenu à Rome

du 15 au 18 octobre 1996

sur le thème

**I religiosi e la loro documentazione  
archivistica**

*texte de l'édition française*

## Les archives religieuses conservées à Paris par suite des transferts napoléoniens

(édition française)

La question du transfert à Paris des Archives romaines est assez bien connue ; du moins le fait lui-même du transfert des Archives vaticanes a-t-il déjà été évoqué à plusieurs reprises et sous divers aspects. Il suffira donc, dans la première partie de cet exposé, de faire succinctement une sorte de bilan, afin de situer le cadre général de cette intervention.

C'est avec l'ensemble des Archives vaticanes restées à Paris après 1817 que se trouve posée la question de la documentation archivistique relative aux religieux : elle est assez complexe, ainsi que je le montrerai dans la seconde partie de cet exposé, et curieusement pour des raisons qui ne semblent sans doute pas être directement d'ordre archivistique.

Et, dans une troisième partie, je me bornerai à présenter, dans la perspective de la documentation archivistique concernant les religieux, quelques éléments sporadiques, ainsi qu'un simple survol de la série des procès de béatification et canonisation, qui actuellement est conservée à Paris, non pas d'ailleurs aux Archives nationales, mais à la Bibliothèque nationale.

### 1ère partie : le transfert à Paris des Archives vaticanes<sup>1</sup>

À la suite de l'annexion qu'il avait faite des territoires pontificaux, Napoléon avait voulu se venger de l'excommunication, lancée contre lui par Pie VII, excommunication qui devait être rendue publique à Rome le 10 juin 1809. Il avait fait arrêter le pape dans son palais du Quirinal dans la nuit du 5 au 6 juillet 1808, puis l'avait fait conduire à Grenoble et à Savone.

Napoléon envisageait alors de construire au Champ-de-Mars à Paris un immense dépôt pour y engranger toutes les archives des pays soumis à son empire. Rentré à Paris le 14 novembre 1809 après avoir ordonné l'enlèvement des archives de l'Empire germanique, Napoléon s'inquiète de l'original de la bulle d'excommunication le concernant, du procès des Templiers, du procès de Galilée (que se fait remettre le général Radet) ; pour le pape, il fait saisir l'anneau du pêcheur, la tiare, les sceaux et les ornements les plus précieux. Et le 2 février 1810, il signe le décret de transfert à Paris de toutes les Archives vaticanes. L'article 5 précise que,

"à dater du 20 février 1810, il partira toutes les semaines de Rome sous escorte, cent voitures qui transporteront, en commençant par les plus importantes, les archives à Turin ; là, elles seront déchargées et replacées sur d'autres voitures qui les transporteront à Paris. Les voitures qui les auront apportées retourneront à Rome pour en prendre d'autres. Ces voyages seront continués jusqu'à ce que tout ce qu'il y a d'important soit transporté.<sup>2</sup>"

À Rome même, le P. Altieri, bénédictin, de l'Archivio vaticano, et Mgr Marino Marini<sup>3</sup>, conservateur des fonds, avaient reçu l'ordre de verser en bon ordre les fonds ; de même en fut-il pour les archives de la Pénitencerie, de la congrégation de la Propagande, de la Chancellerie, du Saint-Office, de la Secrétairerie des Brefs, de la Daterie et des autres dicastères. On dénombra ainsi, pour les seuls registres, 45 848 articles mis dans des caisses<sup>4</sup>.

De février à septembre 1810, vingt-deux convois partirent donc escortés d'un sous-officier et de quatre soldats ; le P. Altieri avait accompagné le premier convoi, ne voulant pas risquer

<sup>1</sup> Voir : l'article du P. Jean Mauzaize, "Le transfert des Archives vaticanes à Paris sous le Premier Empire", Bulletin n° 8 de *L'Association des Archivistes de l'Église de France*, été 1977, p. 3-14. Nous avons largement puisé dans cette étude pour cette partie de notre présente intervention.

<sup>2</sup> A.N., AB - V E 1.

<sup>3</sup> Neveu de Gaetano Marini, qui avait été pendant quarante ans préfet des Archives vaticanes, Marino Marini laissa le souvenir de toutes ces vicissitudes dans *Memorie storiche dell'occupazione e restituzione degli Archivi della S. Sede... e del riacquisto de' Codici e Museo numismatico del Vaticano e de' manoscritti, e parte del Museo di Storia naturale di Bologna*, raccolte da Marino Marini, cameriere..., prefetto de' detti Archivi e già commissario pontificio in Parigi, MDCCCXVI, texte édité dans le t. I du *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis... nunc primum editum cura et studio monachorum ordinis S. Benedicti, anno MDCCCLXXXIV* (Romae, ex typogr. Vaticana, 1885-1888, 7 vol. gr. in 4°)

<sup>4</sup> L. Gachard, "Les Archives du Vatican", in *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 4e série, t. I (1873), p. 230-231.

que les archives fussent sujettes à quelque négligence de la part des conducteurs<sup>5</sup>.

Dans le même temps, Mgr Luigi Martorelli, le seul chanoine de Saint-Pierre qui ait prêté serment à Napoléon, s'est fait nommer "archiviste à Rome ; en cette qualité, il a présidé à l'expédition de toutes les Archives pontificales à Paris<sup>6</sup> " Et c'est ainsi qu'à la suite du décret du 1<sup>er</sup> juin 1810 sur la suppression des religieux de Rome il se trouve amené à s'en prendre aussi aux "archives monastiques", qu'il "divise en deux catégories: celles des Ordres Mendians et celles des Ordres non Mendians.

Chez les premiers, il s'attend à trouver des archives ayant trait aux règles et aux statuts 'guère intéressants' dit-il. Mais ces Mendians 'avaient tous une bibliothèque, et... ces bibliothèques...étaient toutes très anciennes'.

Et puis, chez les Dominicains, les Augustins, les Franciscains on 'pourra peut-être trouver de ceux (papiers) qui regardent des débats célèbres dans l'Église, puisque les Généraux de ces Ordres et les hommes les plus instruits siégeant pour l'ordinaire à Rome, et ayant eu une grande influence dans les affaires ecclésiastiques, c'est dans leurs maisons de Rome que ces papiers doivent se trouver'.

Viennent ensuite les Bénédictins 'et toutes les diverses diramations [branches] de la règle de saint Benoît... il est bien à croire que dans leurs maisons de Rome se trouvent des papiers importants'.

Martorelli attaque, et d'une façon assez cavalière, les monastères de femmes 'dans lesquels on cachait même, pour plus de sûreté, les choses les plus importantes'.<sup>7</sup> "

Le 3 février 1811, le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, ordonne la main-mise sur les "papiers qui existent encore à Rome dans les archives des couvents, chapitres et autres établissements supprimés et qui semblent, par leur ancienneté et leur importance, mériter d'être réunis aux archives pontificales.<sup>8</sup> " Les ordres sont transmis ; et en mars 1811 Martorelli est au travail. Dans les bibliothèques des établissements supprimés, il a trouvé, écrit-il, "le Baronius, le Muratori, les Bollandistes et tous les autres". Dans les archives des couvents, il a trouvé trois espèces de papiers :

- 1<sup>o</sup>) ce qui concerne le temporel ("il est bien juste, écrit-il à ce sujet, de les laisser au domaine qui est à présent le possesseur des fonds");

- 2<sup>o</sup>) ce qui concerne "l'administration spirituelle du couvent et de l'Ordre entier" (et il ajoute : "comme dans presque tous les couvents se trouvaient quelques religieux qui étaient attachés ou à la Propagande ou au Saint-Office, et à d'autres établissements semblables [dont les papiers sont déjà à Paris], il y a encore beaucoup de papiers qui pourraient faire part (partie) de ceux qui sont déjà à Paris")

- 3<sup>o</sup>) les parchemins ("tous ceux qui sont d'une date antérieure à l'invention de l'imprimerie me semblent mériter de la considération") et des "codes [codices] manuscrits"

Le 6 avril 1811, Martorelli suggère de joindre tous ces documents aux "archives de la Congrégation des Évêques et Réguliers qui sont déjà à Paris.<sup>9</sup> "

En 1811, parmi les six nouveaux convois qui quittèrent Rome, le cinquième, préparé par Martorelli, est parti le 16 mai avec 122 caisses, dont 8 renfermant environ 120 volumes d'archives religieuses. Et le 17 juillet Martorelli annonçait le départ imminent du sixième convoi, de 80 caisses : "Il contient, écrivait-il, toutes les archives des Ordres monastiques qu'on a pu trouver après le dégât qu'on en fit du temps de la République" : non seulement à Rome, mais dans les deux départements de Rome et de Trasimène<sup>10</sup>. Ce sixième convoi arriva à Paris du 20 sep-

<sup>5</sup> L. de Laborde, *Les Archives de la France*, p. 196. *Archives de l'Empire. Inventaire et documents publiés par ordre de l'Empereur. Monuments historiques*. Introduction, p. CVII.

<sup>6</sup> A.N., F<sup>2</sup>, I. 359. "Notes sur les emplois et les services de Louis Martorelli sous le gouvernement pontifical et sous celui de Sa Majesté (l'Empereur)" : texte cité dans: Fr. Odoric M. Jouve, O.F.M., "Odyssée des Archives Monastiques de Rome, 1810-1814", *La France Franciscaine*, 6 (1923), p. 4. Toute l'étude que contient cet article est intéressante pour le transfert napoléonien; et les annexes (p. 34 à 46) reproduisent des inventaires de Martorelli.

<sup>7</sup> Mémoire de Martorelli, sans date, cité dans Fr. Odoric M. Jouve, O.F.M., "Odyssée des Archives Monastiques de Rome, 1810-1814", *La France Franciscaine*, 6 (1923), p. 13.

<sup>8</sup> Cité dans : Fr. Odoric M. Jouve, O.F.M., "Odyssée des Archives Monastiques de Rome, 1810-1814", *La France Franciscaine*, 6 (1923), p. 15.

<sup>9</sup> Cité dans : Fr. Odoric M. Jouve, O.F.M., "Odyssée des Archives Monastiques de Rome, 1810-1814", *La France Franciscaine*, 6 (1923), p. 18.

<sup>10</sup> Cf. Fr. Odoric M. Jouve, O.F.M., "Odyssée des Archives Monastiques de Rome, 1810-1814", *La France Franciscaine*, 6 (1923), p. 18-19 et p. 25.

tembre au 8 novembre 1811. À dire vrai, si le sixième convoi contenait les archives de dix-huit Ordres religieux bien distincts, ce nombre ne représente cependant que le tiers des Ordres religieux ayant alors une ou plusieurs maisons à Rome<sup>11</sup>. Certes, pour expliquer cette situation on peut, au moins pour une part, incriminer les sauvages et sacrilèges destructions ou ventes à l'encan de la "République tibérine" (du 10 février 1798 au 29 septembre 1799), qui par exemple semblent avoir effectivement atteint drastiquement les archives franciscaines<sup>12</sup> ; et peut-être faut-il aussi tenir compte du fait que les archives des maisons de femmes n'apparaissent pas dans les dix-sept inventaires de Martorelli, qui témoignent encore aujourd'hui du travail accompli. Quoiqu'il en soit, un septième convoi partit de Rome le 20 septembre 1813, et arriva à Paris du 12 au 21 janvier 1814, avec 57 autres caisses renfermant 350 manuscrits ou portefeuilles de la Bibliothèque vaticane, mais aussi des chartes, provenant de maisons religieuses et qui "prirent rang, comme celles du sixième [convoi] parmi les archives pontificales, dont elles étaient le complément."<sup>13</sup>

Au total, il y avait donc eu 422 voitures transportant 3239 caisses représentant plus de 400 000 kilos, pour une somme de 600 000 fr. Malgré les précautions prises, les archives n'avaient pas échappé à bien des dangers, ainsi que le signale le général Radet (le général français qui avait été chargé de l'enlèvement du pape) dans une relation du 13 avril 1810 au gouverneur des États romains :

"Les rapports que je reçois des officiers qui ont été chargés de noter les convois des Archives pontificales et des agents chargés de les recevoir à Turin m'annoncent que les caisses qui en font partie y sont déposées en divers endroits peu sûrs, peu commodes et qui souvent ne les mettent pas à l'abri des injures du temps. La garde de ces caisses est confiée à de simples particuliers ou, ce qui est pire encore, elles sont jetées sans aucun ordre dans leurs remises sans aucune surveillance. Ces caisses ne partent pas de Turin par des convois particuliers ; mais, confondues avec d'autres marchandises, elles sont expédiées pour Paris sur des charrettes de roulage qui n'ont ni station ni route désignées. Elles partent de Turin pêle-mêle en intervertissant l'ordre des convois. Une partie, par exemple, du troisième convoi a été expédiée avant les deux premiers, et elle l'a été par quatre ou cinq caisses sur diverses charrettes. La mesquinité du prix des transports de Turin à Paris est la principale cause de ces désordres qui peut faire perdre des monuments de la dernière importance pour les actes, l'histoire et la religion."<sup>14</sup>

Il se produisit même plusieurs accidents assez sérieux, tel celui qui se produisit sur la route de Parme à Plaisance et qui résultait d'une crue des eaux de la rivière Stirone qui, devenue brusquement torrent, engloutit deux des trois voitures du convoi<sup>15</sup>.

À Paris, c'étaient donc plus de 200 000 articles, registres, liasses et cartons qu'il y avait à loger au palais de Soubise. Le classement entrepris comprenait seize séries (les archives des procès de béatification et de canonisation se trouvaient intégrées dans les archives de la série K, celle de la congrégation de la Propagande). Et la commission dite des Archives italiennes devait travailler très activement, selon des indications fort précises aussi bien pour le travail matériel ("Pour faire cet inventaire, on a préparé des carrés de papier [...etc.]") que pour le but à poursuivre qui était défini ainsi : "On devait donner une attention particulière à tout ce qui contribuerait à dévoiler de plus en plus la politique ambitieuse de la cour de Rome."<sup>16</sup> On commencerait par :

1°) les archives secrètes du Vatican : bulles, matières camérales, nonciatures, matières diverses, chartes sur parchemin (300 boîtes) ;

2°) les lettres des papes aux princes et aux prélats ;

3°) les papiers relatifs à l'administration pontificale durant les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle ;

4°) les registres et papiers de la congrégation de l'Index ;

5°) des documents divers de la congrégation des Immunités et de la Propagande.

En novembre 1811, Napoléon se rendit au palais de Soubise afin d'y visiter les Archives

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 22-23.

<sup>12</sup> P. Leonardus Lemmens, O.F.M., "De sorte archivi generalis Ordinis Fratrum Minorum et bibliothecae araeoelitanae tempore reipublicae tiberinae (an. 1798, 1799)" in *Arch. Franc. Hist.* 17 (1924), p. 30-54.

<sup>13</sup> Cf. Fr. Odoric M. Jouve, O.F.M., "Odyssée des Archives Monastiques de Rome, 1810-1814", *La France Franciscaine*, 6 (1923), p.33.

<sup>14</sup> A.N., AB - V E 7.

<sup>15</sup> *Ibid.*, d'après les témoignages du maire de Borgo San Donnino (départ. de Taro) et du brigadier de gendarmerie Lambert.

<sup>16</sup> A.N., AB - V E 1.

vaticanes ; à cette occasion, d'ailleurs, il s'est lancé dans une diatribe de son genre contre le pape, devant les archivistes romains dont l'un s'est empressé - aussitôt la visite terminée - de transcrire les termes truculents<sup>17</sup>.

Dès avril 1814 Louis XVIII restituait à Pie VII tous les papiers et objets appartenant au Saint-Siège et le retour des Archives vaticanes était déjà commencé lorsqu'arrivèrent les Cent-Jours (du 20 mars 1815, date du retour de Napoléon, jusqu'au 22 juin, date de sa seconde abdication). Repris en octobre, le rapatriement était pour une bonne part accompli en janvier 1816. Mais restaient encore à Paris un certain nombre de fonds des administrations ecclésiastiques, car le comte Giulio Ginnasi, qui était chargé du transfert, s'en acquittait fort mal ; il vendit, par exemple, au poids des fonds entiers : certains parvinrent en Irlande<sup>18</sup> ; plus de 700 volumes de la Daterie apostolique furent rachetés par Marini à des épiciers et charcutiers<sup>19</sup> ; mais c'est très fortuitement que d'autres furent retrouvés et quelques-uns rachetés<sup>20</sup>. Cependant, faute d'argent, Marini signa une décharge le 14 juillet 1817 sans avoir pu tout emporter. Il laissait, en effet, les documents de la congrégation des Rites concernant les procès de béatification et canonisation, une partie des archives du Saint-Office qu'il s'employa à faire lacérer par un fabricant de cartons et réduire en pâte devant lui (ce qui rapporta 4300 fr.), les papiers de la légation Caprara - qui n'étaient pas arrivés à Rome et qui sont toujours aux Archives nationales à Paris - , le dossier du procès Galilée<sup>21</sup> que Louis-Philippe fera remettre à Pie IX en 1847, etc.

## 2ème partie : les Archives vaticanes restées à Paris

C'est dans ce qui concerne les Archives vaticanes restées à Paris après 1817 que la question de la documentation archivistique relative aux religieux est posée : elle est assez complexe, et curieusement pour des raisons qui ne semblent sans doute pas être directement d'ordre archivistique.

Déjà, en effet, les précédentes notations ont témoigné d'une certaine confusion, non seulement pour le transfert à Paris des Archives vaticanes et de celles des religieux, mais aussi à l'heure du rapatriement dû à la chute de l'Empire. Alors, tandis qu'un certain nombre d'archives ont été soit perdues soit même détruites ou vendues, d'autres sont restées aux Archives nationales à Paris. Et, comme un inventaire rigoureux n'en a pas été effectué, c'est souvent le hasard qui fournit l'occasion de les identifier ou de les retrouver. Et il n'en a pas été de tout ce qui était resté comme du procès de Galilée. La question restait donc toujours pendante et jamais résolue.

Parmi les occasions d'y revenir, la plus marquante est sans doute celle du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège au lendemain de la Grande Guerre. L'heure n'était plus aux règlements de compte. Le gouvernement français, qui n'était pas clérical, ne maniait plus un anticléricalisme de combat, car le climat socio-politique restait marqué par l'union sacrée qu'avait procurée la fraternité des tranchées. La guerre permettait un commencement de réintégration des catholiques dans la vie nationale. Le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, dont l'absence durant le conflit s'était révélée regrettable, pouvait être une occasion d'éponger tout contentieux.

Dans ce contexte, il semble que prend toute sa signification le premier document qui témoigne d'un renouveau d'intérêt pour ce qui était resté à Paris des Archives vaticanes et qui laisse poindre la perspective d'une restitution de ces restes au Saint-Siège ; il s'agit d'une Note des

<sup>17</sup> M. Marini, *Memorie storiche* ..., p. CCXXXIII.

<sup>18</sup> Perigini, "L'inquisition romaine et les Israélites", in *Revue des Études juives*, t. III (1881), p. 94. Sur cette question voir ci-après l'Annexe.

<sup>19</sup> C. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'Histoire de France*, p. 746, n. 1.

<sup>20</sup> Ainsi, le ms. lat. 8994 de la Bibliothèque nationale de Paris est un registre du Saint-Office, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, contenant des documents relatifs à des poursuites contre ceux qui, avant l'abjuration de Henri IV, gardaient des portraits du roi, avec le titre de "roi de France". Du même dépôt proviennent aussi les mss. lat. 17600 à 17607, qui sont des recueils de minutes de lettres adressées à des évêques au nom de la congrégation du Concile (voir : L. Delisle, "Compte rendu des *Memorie storiche dell'occupazione e restituzione degli Archivi della S. Sede...*", in *Journal des Savants*, 1892, p. 492).

<sup>21</sup> L. Delisle, "Compte rendu des *Memorie storiche dell'occupazione e restituzione degli Archivi della S. Sede...*", in *Journal des Savants*, 1892, p. 493.

Archives nationales du 10 juin 1920 "sur les résidus d'archives du Vatican conservés aux Archives nationales de Paris"<sup>22</sup>. Assurément, cette note n'évoquait qu'une partie de ce qui résultait de la spoliation napoléonienne. Mais, telle quelle, cette note fut adressée par la Direction des Archives nationales au Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le 3 juillet suivant :

"Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, Napoléon I<sup>er</sup> a fait amener aux Archives nationales, à Paris, les archives de la plupart des États vaincus par lui. Celles du Saint-Siège entre autres, ont été déposées alors au Palais Soubise.

Elles ont été rendues en 1814-1815, contre décharge en règle. Mais, dans la hâte des opérations, des fragments de cette magnifique collection sont restés aux Archives nationales, sans qu'on l'ait voulu. On s'en est aperçu plus tard. Ils y sont encore. Ce fait est à peu près ignoré. Il paraît l'être même de l'Administration actuelle des Archives pontificales.

Or, ces fragments sont considérables : environ 675 articles (liasses ou registres), de 1435 à 1809. Mais ils n'intéressent pas du tout l'histoire de France. Les principales séries sont des Comptes de la Chambre apostolique [de 1435 à 1773], des registres de la Chancellerie [de 1572 à 1647], des registres d'un grand prix pour l'histoire administrative de la ville de Rome du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle [de 1594 à 1809], des Suppliques de Cour de Rome [plusieurs milliers des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., avec apostilles et annotations, la mention de l'enregistrement et le renvoi au registre], etc.

Cela posé, on se demande s'il n'y aurait pas lieu de rendre spontanément aux Archives du Vatican ces 675 articles qui lui ont appartenu et qui sont entre nos mains par suite d'une ancienne spoliation. [...]"

Et trois points étaient ensuite relevés afin de justifier ce geste : la restitution porterait sur les 675 liasses et registres évoqués dans la note ; une initiative de ce genre pourrait provoquer en retour un geste appréciable de la part du Saint-Siège ; et la personne de Mgr Louis Duchesne, le directeur de l'École française de Rome serait un intermédiaire éventuel et déjà pressenti. Il y avait donc bien un projet de restitution, mais rien ne permet de préciser qui fut à l'origine de ce projet.

En réponse à la note du 3 juillet 1920, le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Georges Leygues, approuve cette initiative par une lettre du 9 octobre suivant :

"Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, approuve le projet de la Direction des Archives nationales, touchant la restitution, moyennant une compensation convenable, de 675 liasses ou registres appartenant aux archives pontificales, que les Archives nationales ont conservés par erreur après les restitutions de 1815."

Partant de l'idée de développer de bons rapports avec le Saint-Siège (duquel on attendait bien évidemment un geste appréciable<sup>23</sup>), le projet de restitution évolue donc par l'insertion d'une "compensation convenable" ; le projet de restitution se transforme en projet d'échange calculé ; et au mot "entente" (mettant en lumière une orientation commune de "bons procédés") est substitué le mot "accord" (plus juridique et n'impliquant pas une harmonisation au niveau moral, supérieur). Au début de 1921, la restitution paraît bien compromise. Sans doute la question rebondira-t-elle peu après, en décembre 1925, une fois le rétablissement des relations diplomatiques accompli : avec aussi peu de succès.

En outre, dans cette question d'échange, deux éléments en entravaient une prise en considération de la part du Saint-Siège. D'une part, il n'y avait aucune parité quant au mode d'entrée des documents ; car on ne pouvait mettre sur le même plan, d'un côté ce qui était le résultat d'une spoliation et de l'autre ce qui résultait d'une entrée selon les normes ordinaires de l'époque<sup>24</sup>. Et, d'autre part, ce qu'en clair ne disait pas, et ne pouvait pas dire, le Saint-Siège, c'était de rappeler sa situation dans ses rapports avec le gouvernement italien<sup>25</sup>. Car, depuis 1870, l'État italien se considérait comme propriétaire de tout le domaine pontifical et de tous les biens anciens dont l'ex-État pontifical gardait la jouissance (mais non la nu-propriété). Sans doute le Saint-Siège, de son côté, considérait-il cette sujétion comme injuste, entravant l'indépendance que tenait à revendiquer le Saint-Siège vis-à-vis de tout pouvoir politique, et donc non valable moralement ; néan-

<sup>22</sup> Sur toute cette question, voir : Brigitte Waché, "À propos d'archives du Vatican conservées aux Archives nationales", in Bulletin n° 13 de *L'Association des Archivistes de l'Église de France*, janv.-mars 1980, p. 6-19.

<sup>23</sup> "Il y a à la Bibliothèque du Vatican des manuscrits qui n'ont de valeur que pour la France, et dont quelques-uns, comme le célèbre 'Registre de Philippe-Auguste', ont fait partie du Trésor des Chartes de France, en ont été distraits frauduleusement au XVII<sup>e</sup> siècle, et manquent maintenant dans ledit Trésor (complet par ailleurs aux Archives nationales)."

<sup>24</sup> Sur le fonds de la reine Christine de Suède, voir, p. ex., l'étude de Brigitte Waché, cit. ci-dessus, p. 7, n.3.

<sup>25</sup> "De fait, les circonstances présentes, écrivait Duchesne, ne laissent pas, en effet, toute la liberté requise pour cet échange; et il convient de ne toucher en quoi que ce soit aux fonds qui ne sont pas récents de la bibliothèque, des archives et des musées pontificaux et autres objets rares et anciens des palais apostoliques" (*Ibid.*, p. 15).

moins, pour rien au monde, il n'aurait voulu avoir, ni à reconnaître de prétendus droits de l'Italie en lui demandant une quelconque autorisation ou enregistrement, ni à se soustraire aux conséquences qui découlent pour lui de cette situation, si injuste fût-elle à ses yeux.

Ce sont encore des scrupules moraux de la part du Saint-Siège qui empêcheront que le projet n'aboutisse au cours de la Seconde Guerre. Lors de votre 13<sup>e</sup> congrès, tenu à Brescia en novembre 1980, le professeur Giulio Battelli a apporté à l'histoire un souvenir qu'il conservait sur la question. Durant l'occupation allemande de la France (en 1942 ou 1943, pensait-il), le professeur Friedrich Bock, directeur de l'Institut germanique à Rome, a fait savoir au cardinal Mercati, alors Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Église romaine, que le commandant allemand de Paris était disposé à faire retourner à l'Archivio vaticano tout ce qui restait à Paris des Archives vaticanes, à la suite du transfert napoléonien. Le cardinal Mercati, qui rencontrait journalièrement le Substitut Mgr Montini, fit répondre que le Saint-Siège ne saurait accepter d'une autorité militaire d'occupation une telle restitution ... D'ailleurs, le pays de saint Louis ne pourrait pas ne pas avoir à honneur, dans une souveraine liberté retrouvée, d'accomplir lui-même ce geste de justice! Cependant, force est de dire que, lorsqu'effectivement une nouvelle occasion s'est présentée, lors de la venue de Jean-Paul II à Paris en juin 1980, l'État français, aux prises alors avec les séquelles archivistiques de la période coloniale, craignit qu'un tel geste à l'égard du Saint-Siège ne pût être interprété comme un précédent regrettable. Dès lors, il semble que l'on soit parvenu à prendre comme règle : *Quieta non movere*.

Nous nous trouvons donc ici en face d'une situation tout autre qu'archivistique, mais qui a des conséquences archivistiques. Et la documentation romaine concernant les religieux, qui est encore à Paris, se trouve dispersée. Il y a certes la collection des 796 volumes contenant 7666 dossiers provenant de la congrégation des Rites, qui avait alors en charge les causes des saints, et qui proviennent donc des Archives vaticanes. Mais il y a aussi d'autres documents proprement religieux, qui proviennent d'autres fonds romains que l'Archivio vaticano.

### 3<sup>ème</sup> partie : les archives des religieux dans les fonds restés à Paris

Les archives des religieux dans les fonds restés à Paris sont assez dispersées par suite des vicissitudes qui ont marqué le transfert napoléonien, ainsi que la hâte et l'impécuniosité qui ont affecté leur rapatriement. Mises à part les archives des causes de béatification et de canonisation, dont l'ensemble, d'origine vaticane, constitue une collection spécifique, c'est plutôt au hasard des événements qu'est due la conservation des archives des religieux et leur lieu.

Si, dans les "résidus" des Archives vaticanes, on peut signaler, par exemple, "deux registres [...] formant le terrier de l'abbaye des possessions de l'abbaye de Sainte-Sophie à Bénévent [...] en 1713 et 1742", documents qui ont été rapidement connus<sup>26</sup>, en revanche bien d'autres documents semblent n'avoir pas encore livré tous leurs secrets.

Le cas des archives généralices des Servites de Marie, par exemple, peut introduire utilement à cette étude. La première législation de cet Ordre au sujet des archives semble être de 1580: il y est question de l'*archivio generale* établi à Rome au couvent Saint-Marcel, et aussi du siège des différents fonds d'archives provinciaux. Le dépôt général se développe au XVII<sup>e</sup> siècle; index et inventaire sont rédigés en 1764-1767. À l'entrée des troupes françaises dans Rome, les archives sont d'abord transportées de maison privée en maison privée. Une dizaine d'années plus tard, une partie au moins d'entre elles fait partie des convois napoléoniens (dont le transfert s'est déroulé, nous l'avons vu, de février à septembre 1810). Et le 10 juillet 1810, Napoléon ordonne de diriger "sur Paris tous les généraux d'ordres monastiques, en ôtant tout cet état-major de Rome." Le prieur général des Servites est du nombre des dix généraux d'ordres déportés en France<sup>27</sup>. Mais, si le prieur général, fr. Luigi Bentivegni, a fini par rentrer en Italie en 1811, les archives ont subi des sorts divers: certaines, revenues à l'Archivio vaticano, ont regagné l'*Archivio* des Servites au fur et à mesure des tris et classements entre 1818 et 1821; d'autres ne sont toujours pas retrouvées. Or, récemment on a retrouvé dans la série MM des Archives nationales de Paris l'inventaire de 1764-1767: mais non 24 registres indiqués dans cet inventaire, pas

<sup>26</sup> Léonce Celier a publié une note à ce sujet dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVII, 1917, p. 493-494 (note du 10 juin 1920).

<sup>27</sup> Voir O.M. Jouve, "Un épisode de l'histoire napoléonienne, La déportation en France de dix généraux d'ordres", in *France franciscaine*, XII, 1928, p. 421-461. Pour le prieur général des Servites, voir O.J. Dias et F.A. Dal Pino, *Storia et inventari dell'Archivio general O.S.M.*, 2<sup>e</sup> éd., Roma, 1972, p. 31-33.

plus que d'autres volumes dont il ne reste plus de trace à partir de 1767. En outre, avec cet inventaire de l'Archivio général des Servites, se trouvaient aussi d'autres archives religieuses provenant de Rome : un inventaire et un index des archives de l'abbaye Saint-Paul-hors-les-Murs, 9 registres des Prieurs généraux des Ermites de Saint-Augustin<sup>28</sup>. Ces découvertes tout à fait fortuites résultaient d'une recherche effectuée pour retrouver les Registres des Prieurs généraux de l'Ordre des Servites de 1682 à 1738.

Cette découverte peut attirer notre attention sur un point fort important, que vous me permettez de souligner : ce qui concerne le sort des archives ecclésiastiques et religieuses, souvent en péril, et qu'on risque de méconnaître car elles ne sont pas là où elles devraient se trouver. Or, elles n'ont pas perdu le "caractère spécial qui marque d'une manière imprescriptible tous leurs fonds, quelle que soit leur date, leur forme, leur contenu, les lieux où les vicissitudes de l'histoire ont pu parfois les transférer, l'organisme diocésain ou religieux dont ils procèdent."<sup>29</sup> Il y a donc lieu de les traiter, *ad intra et ad extra*, en fonction de ce caractère spécifique, en les engrangeant, les conservant, les classant et les inventoriant, et en "mettant [sa] compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont [est donnée] communication."<sup>30</sup> Car, si, dans tout l'ensemble des archives de l'Église, l'Archivio vaticano demeure un fonds exceptionnel, et légitimement prestigieux, pour autant nul ne saurait méconnaître l'importance et le caractère propre des archives des Églises locales ou des archives religieuses.

C'est un tout autre aspect qu'amène à aborder la série des 796 registres des Causes des Saints provenant de la Congrégation des Rites, qui, ayant fait partie des transferts napoléoniens, sont actuellement conservés à la Bibliothèque nationale à Paris. Arrivant avec les Archives vaticanes, dont elles formaient un élément certain, les 7666 pièces qui constituent ce fonds avaient été déposées aux Archives nationales et classées suivant l'ordre alphabétique des serviteurs de Dieu ; en 1862, dans le cadre d'échanges entre les Archives et la Bibliothèque, ces documents ont été transférés à la Bibliothèque nationale pour des raisons administratives<sup>31</sup>. Ces dossiers de travail, imprimés depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, n'en portaient pas moins des annotations, mentions ou décisions, adjonctions manuscrites, signatures, etc. Ils ont été reliés en volumes et sont de contenu inégal suivant le nombre des pièces qui y sont réunies<sup>32</sup>. C'est la cote de ces volumes qui est désormais retenue, d'après l'inventaire qu'en a dressé Charles de Clercq. Celui-ci, pour chaque cas, donne, après l'indication de la cote du volume, le nom français du serviteur de Dieu, puis l'issue de chaque cause (86 canonisations, 58 béatifications ordinaires, 102 reconnaissances de culte conformément aux décrets d'Urbain VIII, ou 79 faveurs liturgiques, - soit un total de 325 causes). C'est évidemment un travail fort utile, dont l'auteur a formulé l'intérêt en ces termes :

"La collection que nous analysons ici, écrit-il, jette sur la procédure suivie dans les causes des serviteurs de Dieu de 1650 à 1800, une lumière intéressante et fort complète : tous ceux qui furent canonisés ou béatifiés entre ces dates y ont leur dossier [sauf quelques très rares exceptions...] Si la procédure de canonisation s'est stabilisée dès les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, celle de la béatification l'a été aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire l'époque des dossiers parisiens, celle de la reconnaissance de culte [l'ayant été] seulement de nos jours."<sup>33</sup>

Que si, par ces dossiers, nous n'atteignons pas, et nous devons honnêtement le reconnaître, l'histoire de la sainteté dans l'Église, nous saisissons du moins ici le mécanisme de la reconnaissance de la sainteté en vue de la célébration des fêtes des saints. Et il est vrai que très nombreux sont les saints issus des ordres religieux (plus de 80 %, dont près du tiers pour les fils et filles de saint François). Mais ces dossiers ne sont pas à proprement parler des archives religieuses, ce sont des archives d'un dicastère du Saint-Siège. Et ce n'est pas tant l'aspect de l'histoire de la sainteté qui se dégage de ces dossiers, c'est plutôt le reflet des exigences du culte des saints dans la curie romaine durant un siècle et demi.

<sup>28</sup> Voir Bulletin n° 9 de *L'Association des Archivistes de l'Église de France*, janv.-mars 1978, p. 28.

<sup>29</sup> Lettre du cardinal Casaroli, secrétaire d'État, du 21 novembre 1979, à l'occasion du 4<sup>e</sup> congrès des Archivistes de l'Église de France, pour la séance internationale solennelle organisée à l'UNESCO.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> C'est le classement retenu par A. de Bourmont, "Index processuum authenticorum beatificationis et canonizationis qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi", in *Analecta Bollandiana*, t. V, 1886, p. 147-161.

<sup>32</sup> "En effet, la cause d'un même pieux personnage occupe parfois plusieurs volumes, tout comme au contraire un même volume peut contenir plusieurs dossiers" (Ch. de Clercq, "Les causes des Serviteurs de Dieu", in *Revue de Droit canonique*, mars 1954, t. IV, n° 1, p. 77).

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 79-80.

Même si l'on peut dire que l'on y voit à l'oeuvre l'adage *lex orandi lex credendi*, c'est d'un point de vue liturgique qu'à la congrégation des Rites les causes des saints ont été étudiées. D'où, assurément, pour ce qui concerne les religieux, les questions de la solennité à donner, dans tel ou tel ordre ou congrégation, à l'une ou l'autre fête liturgique<sup>34</sup>; ou bien, dans tel autre cas, c'est la question du patronage de tel ou tel saint qui est soulevée, comme chez les Mercédaires qui, se référant à la bulle de 1587 de Sixte V concédant la célébration de l'office propre et de la Messe de saint Dismas, le Bon Larron, souhaitaient en bénéficier. Et il est certain que ces soucis liturgiques témoignent des préoccupations qui se font jour dans tel ou tel ordre ou congrégation religieux. Mais là ne se limite pas l'intérêt de ce fonds. Dans ce cas du Bon Larron, par exemple, l'élaboration de la réponse est peut-être particulièrement intéressante, non seulement parce qu'elle émane du promoteur de la foi Prosper Lambertini, le futur Benoît XIV (pape de 1740 à 1758), dont les travaux sur les Causes des saints, *De Servorum Dei beatificatione et Beatorum canonizatione*, revêtent une autorité privilégiée, mais aussi par son argumentation même, car, après avoir affirmé que la sainteté et le culte du Bon Larron sont incontestables puisque la parole du Christ lui-même à ce sujet est formelle, cependant, ajoute-t-il, il ne saurait être vénéré comme martyr mais seulement comme confesseur non pontife, "car ce n'est pas pour avoir confessé le nom du Christ, ni pour la foi, ni pour Dieu, qu'il a souffert, mais pour ses crimes"; à la différence des saints Innocents pour qui le Christ a suppléé à ce qui manquait à leur volonté, tandis que pour ce qui concerne le Bon Larron c'est la cause qui fait défaut

"Vulnera autem lethalia, quae primum latroni inflictata fuerunt, non pro Christo, sed pro suis delictis inflictata fuerunt; unde, etiamsi ex odio Christi mors illi fuerit accelerata, martyr adhuc dicendus non esset in sensu proprio ac rigoroso."<sup>35</sup>

Permettez-moi d'évoquer aussi un autre dossier, bien qu'il ne concerne pas directement des religieux, mais seulement une référence au culte dans un ordre religieux. Il s'agit de la question de l'érection en 1680 d'un oratoire en l'honneur de saint Job. Certes, un argument essentiel est la référence au missel de Pie V qui ne méconnaît pas le culte des saints de l'Ancien Testament, les Saints Innocents ou les Macchabées, ainsi que le culte traditionnel rendu par l'ordre du Carmel au prophète Elie<sup>36</sup>. Mais la référence principale ici est la pratique de l'Église d'Orient:

"Nulla videtur assignabilis ratio diversitatis ob quam eidem Latinae Ecclesiae permissum censi debeat, quod in Orientali non improbat. Una quippe, et indivisibilis, est Ecclesia Dei [...] et licet quoad ritum inter graecam et latinam aliqua diversitas intercedat, adhuc tamen per hoc non excluditur perfecta unitas quoad fidem, eiusque dogmata [...] Proinde hoc argumento ex usu Ecclesiae graecae ad probandam congruentiam concessionis cultus pro S. Elia utitur [...] Omnemque difficultatem tollit usus ipsius Ecclesiae latinae, quae nedum generaliter recolit memoriam, et invocat auxilium Sanctorum Veteris Testamenti, sed etiam peculiariter ipsorum festivitatem celebrat [...]"<sup>37</sup>

Peut-être, s'il ne partage pas l'impéritie exégétique des prélats romains du XVII<sup>e</sup> siècle qui n'avaient pas suivi les cours sur les "genres littéraires" de nos spécialistes du XX<sup>e</sup> siècle, du moins votre distingué secrétaire, le cher Père Emmanuel Boaga, sera-t-il en l'occurrence sensible à l'hommage rendu à la pratique liturgique et à la "tradition élianique"<sup>38</sup> de l'ordre du Carmel,

<sup>34</sup> Par exemple, ce qui concerne la célébration, dans l'ordre de saint Dominique, des fêtes des archanges, saint Gabriel le 24 mars, et saint Raphaël le 24 octobre, ou la fête du "Patriarche saint Joseph" selon l'office propre déjà approuvé pour l'Église universelle (B.N., H 1314, 6739-6740). Ou bien encore, pour les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, l'office et la messe de saint Raphaël élevés du rite double mineur accordé le 3 juillet 1728 au rite double de 1<sup>re</sup> classe avec octave le 20 décembre 1740 (B.N., H 1314, 6741).

<sup>35</sup> B.N., H 769, 1336 : "Les blessures mortelles qui en un premier temps furent infligées au larron, lui furent infligées non pas pour le Christ, mais pour ses crimes; c'est pourquoi, même si sa mort a été accélérée par suite de la haine envers le Christ, il ne pourrait pas être dit martyr en un sens propre et rigoureux."

<sup>36</sup> B.N., H 1111, 4654, p. 6-7.

<sup>37</sup> B.N., H 1111, 4651, p. 9 : "Ce n'est pas une différence qui serait une raison valable pour refuser dans l'Église latine ce qu'on ne réprouve pas dans l'Église orientale. Il y a, en effet, une seule et indivisible Église de Dieu [...] et, quoi qu'il y ait quelque différence entre la Grecque et la Latine, on n'exclut pas pour autant une parfaite unité quant à la foi et quant aux dogmes [...] C'est aussi pourquoi par cet argument de l'usage de l'Église grecque, on peut prouver la convenance du culte envers saint Elie [...] Et même toute difficulté est enlevée si l'on considère l'usage de l'Église latine, puisque non seulement elle vénère la mémoire et invoque le secours des saints de l'Ancien Testament, mais encore elle célèbre d'une manière particulière leur fête."

<sup>38</sup> Sur cette question, voir, de l'higoumène Éliane Poirot, *Le saint prophète Elie, d'après les Pères de l'Église*, coll. Spiritualité orientale, n° 53, abbaye de Bellefontaine, 1992, 702 p.

**En conclusion**

Que dire des vicissitudes du transfert napoléonien à Paris des archives des religieux ? Si ce transfert et le rapatriement des archives vaticanes et autres archives romaines, des religieux notamment, s'est opéré dans des conditions regrettables et si les circonstances historiques n'ont pas permis d'en pallier les conséquences archivistiques, il y a du moins, dans les vestiges qui restent actuellement à Paris une documentation archivistique utile pour l'histoire de bien des ordres et congrégations de religieux. Et cet apport déborde même les fonds qui proviennent proprement des Archives des ordres et congrégations des religieux. Car l'interdépendance des fonds réserve toujours de précieuses surprises historiques, grâce auxquelles, comme le disait notre philosophe Jean Guilton, surgit dans le champ de nos connaissances, une "information qui, par l'infiniment petit du document, renouvelle et corrige l'infiniment grand de l'histoire si souvent légèrement saisie."

Je vous remercie de votre bienveillante attention .

*Rome, le 17 octobre 1996  
Monsieur Charles Molette  
Président des Archivistes de l'Église de France*

**Annexe à la note 18 :**

À dire vrai, la question est assez complexe. Certes, dans cet article il est question des "archives pontificales que Napoléon fit porter à Paris et qui demeurèrent pendant plusieurs années à l'hôtel Soubise." Et, à propos de "quarante registres originaux du Saint-Office de Rome" arrivés à Dublin, l'auteur de l'article en arrive à penser que "ce qu'il y a de plus vraisemblable", c'est ce qu'il énonce ainsi : "Lord Manchester vendit les volumes à un ministre anglican (Gibbins), pour cinq cents livres sterling. Gibbins les revendit au docteur Wall, qui en fit cadeau au *Trinity-Collegium* de Dublin. Gibbins a publié quelques pièces tirées de ces registres ; d'autres ont paru dans la *Revue chrétienne*, en 1879."

Cependant, l'essentiel de cet article porte sur d'autres archives du Saint-Office qui se trouvent aussi en Irlande. Il étudie en effet d'autres volumes de l'Inquisition romaine qui, est-il noté, "appartiennent légitimement aux familles princières qui les possèdent actuellement ; car ils ont été légués par les cardinaux qui faisaient partie de ces familles." Et cet inventaire concerne 56 décisions relatives à l'attitude à l'égard des Israélites (de 1532 à 1764). Dans plusieurs de ces décisions, sont mentionnés des religieux, ce qui illustre l'intuition de Martorelli citée ci-dessus : par exemple le P. Besozzi, abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, consultant de l'Inquisition au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (n. 25, 50) ; le jésuite Solari, théologien de la République de Gênes (n. 46) ; une veuve juive baptisée, entrée "dans la communauté des soeurs tertiaires de S. Dominique" d'Avignon, dont le cas est étudié le 22 août 1754 (n. 50), etc.



# ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

106, rue du Bac. 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n°45-46

automne 1996

## SOMMAIRE

	Pages
Memento .....	1
<i>Oremus pro invicem</i> . Jubilé d'argent de soeur Marie-Paschale, archiviste du monastère des Bénédictines de Rouen .....	1
Liste des documents envoyés par des diocèses de France à la Centrale catholique de conférences et de documentation sur les martyrs de la foi pendant la Révolution française .....	6

### Annexes

Interventions de Mgr Charles Molette, président des archivistes de l'Église de France sur des questions d'archives ecclésiastiques et religieuses concernant la France :

- à Vierzon 9 mars 1996 :	
Sainte Perpétue et ses compagnons martyrs dans l'histoire	19
- à Paris 13 juin 1996 :	
Présence de Jacques Maritain à la conscience humaine de notre siècle .....	29
- à Montels 21 juin 1996 :	
L'abbé Gavalda et son temps" .....	45
- à Lublin 4 septembre 1996 :	
Le rôle des "soeurs" de France durant la Seconde Guerre mondiale .....	55
- à Rome 17 octobre 1996 :	
Les archives religieuses conservées à Paris par suite des transferts napoléoniens .....	81